



HAL
open science

La pauvreté en agriculture

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo

► **To cite this version:**

| Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo. La pauvreté en agriculture. 96 p., 1972. hal-02859285

HAL Id: hal-02859285

<https://hal.inrae.fr/hal-02859285>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

(Station d'Economie Rurale de Rennes)
65, rue de Saint-Brieuc 35042 Rennes

LA PAUVRETE EN AGRICULTURE

J. L. BRANGEON et G. JEGOUZO

Décembre 1972

VERSION PROVISOIRE

- S O M M A I R E -

Résumé

<u>Introduction</u>	1
La pauvreté agricole existe toujours	
Qu'est-ce que la pauvreté ?	
La pauvreté agricole relative : l'optique des inégalités	
La pauvreté agricole comme situation totale	
Quelle analyse de la pauvreté agricole peut-on faire à l'aide des statistiques disponibles	
Chapitre 1er - AVOIR MOINS	8
Section I - Les inégalités de revenus	8
I - Remarques préalables	8
Revenu monétaire et revenu réel	
Revenu monétaire et pauvreté	
Insécurité et irrégularité du revenu d'exploitation agricole	
II - Les revenus des ménages d'agriculteurs exploitants	10
1 - Revenus comparés des ménages agricoles et non agricoles	10
Ecart entre moyennes nationales	
Des écarts plus importants au niveau de certains départements et régions	
2 - Les inégalités de revenus dans l'agriculture	14
La répartition des exploitations selon leur "revenu brut" en 1967	
"Résultat net d'exploitation" selon la surface et le système de production	
Carte des bas revenus agricoles.	
III - Les revenus des ménages de salariés agricoles	24
IV - Les revenus des ménages d'anciens agriculteurs	26
Section II - Les inégalités de consommation	28
I - Remarques préalables	28
Signification des inégalités de consommation	
Problème de mesure des inégalités de consommation	
Sources statistiques	
II - Les inégalités de consommation totale	31
Ecart entre moyennes	
Quelle est la consommation totale des paysans pauvres ?	
III - Le budget des paysans pauvres est surtout un budget d'alimentation	37

IV - Presque pas de dépenses d'habillement	38
V - Le dénuement du logement	39
Un habitat vétuste, surpeuplé, sans confort, mal équipé.	
Peu de dépenses courantes de logement.	
 Section III - Le patrimoine des paysans aux bas revenus	 44
I - Montant et structure du patrimoine des paysans pauvres	45
II - La possession d'un patrimoine ne permet pas aux paysans pauvres de s'enrichir.	50
 Chapitre 2 - ETRE MOINS	 51
 Section I - Les inégalités d'accès au savoir et à la culture	 51
I - La sous-instruction des paysans et ouvriers agricoles	51
Comparaison entre catégories sociales	
Inégalités de formation scolaire parmi les chefs d'exploitation	
II- La sous-scolarisation des enfants d'exploitants et de salariés agri- coles	56
La majorité des enfants de paysans est moins longtemps et moins bien scolarisée que la majorité des autres enfants	
Les inégalités d'éducation entre familles agricoles.	
 Section II - Inégalités d'accès aux soins et inégalités devant la mort	61
I - Inégalités d'accès à la santé	61
Moindre dépense de santé, des soins moins fréquents et de moindre qua- lité	
Disparités entre familles d'exploitants agricoles quant à l'accès aux soins	
II- Inégalités devant la mort	65
Mortalité infantile	
Mortalité aux autres âges	
 Section III - Le temps, le travail	 69
I - Plus vite au travail, moins vite à la retraite	69
II- Une durée du travail plus longue, moins de loisirs	70
III- Quelles conditions de travail ?	71
 Conclusion -	 73
 Chapitre 3 - QUELLES SONT LES CAUSES DE LA PAUVRETE DES AGRICULTEURS ? ...	74
 Section I - Explication des bas revenus des ménages agricoles	 74

A - Les causes des bas revenus tirés de l'activité agricole	75
La pauvreté matérielle pour cause de croissance	
Les trois grandes stratégies des agriculteurs pour lutter contre la baisse du revenu agricole	
Les raisons de l'échec de la stratégie agricole ; le rôle de l'insuffisance en ressources humaines	
L'impossibilité de changer de métier à cause d'une insuffisance des ressources humaines	
La politique agricole échoue à empêcher l'apparition ou le maintien de bas revenus agricoles	
 B - Le problème des revenus de transfert : la politique financière et sociale ne compense qu'en partie la baisse des revenus d'activité agricole	80
Revenus en moins	
Revenus en plus	
 Section II - Explication du moindre accès aux biens et services	86
Coût de la distance d'accès à la consommation	
Sous-éducation et sous-consommation	
 Conclusion -	88
 Bibliographie -	90
 Liste des figures et tableaux.	93



- RESUME -

1 - S'il existe une cécité à la pauvreté agricole, celle-ci est loin d'avoir disparu. Des indices aussi manifestes que les taux élevés chez les agriculteurs du célibat prolongé et définitif témoignent que dans une économie à croissance rapide, des processus de paupérisation agricole sont à l'oeuvre. Le but de cette étude est de chercher à mettre en lumière ces processus et leurs résultats. Le présent document livre les premières observations ou réflexions faites à ce sujet.

Dans la mesure où la pauvreté est définie non seulement comme un manque d'argent mais comme un manque de tout, elle est ignorée de la statistique. Celle-ci permet seulement de saisir certaines inégalités, entre groupes sociaux, dans les revenus et dans l'accès aux biens et aux services. On peut faire apparaître les écarts entre une situation moyenne agricole et des situations moyennes non agricoles, de même que certaines inégalités internes à l'agriculture. Mais toutes les formes de pauvreté ne sont pas appréhendées et surtout, si le pourcentage de tels ménages exclus de tel bien ou service est connu, l'accumulation des dénuements dans certaines familles est, elle, inconnue. Cette remarque est essentielle pour juger de la portée de l'analyse que l'on peut faire actuellement de la pauvreté. Tout au moins l'examen d'indicateurs partiels conduit déjà à mettre en évidence dans quelle mesure nombre de familles agricoles ont moins et sont moins.

L'analyse concerne les trois catégories de ménages agricoles : celle des exploitants agricoles, celle des salariés et celle des anciens agriculteurs. Mais elle traite surtout du cas des exploitants.

En faisant le point sur les statistiques de revenus, il apparaît hors de doute que depuis 1950, l'enrichissement national s'est accompagné d'un appauvrissement de nombre de familles agricoles ; l'écart relatif entre la moyenne agricole et la moyenne non agricole étant resté inchangé, l'écart absolu a donc augmenté. Mais on a du mal à déterminer combien et quelles catégories de familles agricoles subissent une paupérisation relative ou, au contraire, participent à l'enrichissement général. Diverses informations commencent à mettre en pleine lumière un phénomène dont on soupçonnait l'existence, à savoir l'opposition entre un grand nombre de petits revenus agricoles et un petit nombre de gros revenus. Les bas revenus seraient particulièrement fréquents dans deux catégories d'exploitations : celles où des exploitants âgés s'efforcent seulement de survivre dans le cadre d'une agriculture de subsistance, celles où de jeunes agriculteurs se sont modernisés mais n'ont pas réussi à rentabiliser leurs investissements.

On ne peut pas aller au-delà de ces constatations générales, la répartition des familles agricoles selon leur revenu total par tête restant ignorée.

Malgré leurs lacunes, malgré la signification limitée des inégalités de dépenses de consommation privée, les statistiques sur ces dépenses ont pour intérêt de révéler les implications du manque d'argent. Les privations des petits paysans sont mises en lumière grâce à une enquête de l'I.N.S.E.E. de 1961-1964 qui montre que :

15 % des exploitants ont une consommation par U.C. inférieure de 42 % à la moyenne agricole,

16 % des exploitants ont une consommation par U.C. inférieure de 29 % à la moyenne agricole,

15 % des exploitants ont une consommation par U.C. inférieure de 24 % à la moyenne agricole,

23 % des exploitants ont une consommation par U.C. inférieure de 9 % à la moyenne agricole, la moyenne agricole étant elle-même inférieure de 20 % à la moyenne non agricole, cet écart relatif restant inchangé depuis qu'il est connu. Au moins 45 % des paysans connaissent donc de fortes ou de très fortes privations. Leur budget est surtout un budget d'alimentation et l'auto consommation y tient une grande place. Il n'y a presque pas de dépenses d'habillement. Leur logement se caractérise par la vétusté, le surpeuplement, l'inconfort. Dans le temps même où la diffusion des biens durables peut laisser croire à une homogénéisation des niveaux de vie, nombre de familles d'exploitants et de salariés agricoles, et particulièrement les familles nombreuses, demeurent exclues de dépenses élémentaires.

Le dénuement coexiste avec la possession d'un patrimoine non négligeable. Celui-ci étant composé essentiellement du capital mis en oeuvre par le paysan, il n'est source ni de pouvoir ni de prestige, pas plus qu'il n'est, par lui-même, source de gain monétaire. Il peut même appauvrir le paysan dans la mesure où une fraction importante d'un très faible revenu courant doit en financer l'acquisition.

3 - Aux privations matérielles s'ajoutent l'exclusion du repos, de la santé, de l'instruction, de la culture et l'absence de maîtrise du langage des classes dominantes.

Traditionnellement, les parents sont sous-instruits et les enfants sont sous-scolarisés en milieu agricole. En 1968, 15 000 agriculteurs exploitants seulement sur 1 455 000 ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat. Les diplômes sont seulement moins rares sur les plus grandes surfaces. En fait, on saisit mal l'hétérogénéité dans le savoir acquis en dehors de l'école, de même que le nombre de paysans et d'ouvriers agricoles qui sont "fonctionnellement illettrés".

Les enfants connaissent à leur tour l'élimination rapide de l'école. Ici encore il ne faut pas se laisser abuser par les apparences : il est statistiquement établi que l'infériorité relative des jeunes d'origine agricole se maintient. Et nous savons de mieux en mieux que l'accès à l'enseignement long est un événement presque interdit aux enfants de petits paysans.

Commençant très jeunes à travailler et finissant à un âge souvent élevé, travaillant plus chaque jour, chaque semaine, chaque année (les femmes d'agriculteurs étant de toutes les femmes celles qui, en moyenne, ont la plus courte durée de sommeil et le plus faible temps consacré aux repas, repos et distractions), se soignant moins et moins bien, les familles agricoles, et singulièrement les plus démunies, vieillissent plus vite, ont une moindre espérance de vie ou meurent pas détresse. Leurs enfants décèdent deux fois plus souvent avant 1 an que ceux des cadres supérieurs et professions libérales.

Le bilan des infériorités qui frappent nombre de familles agricoles est impressionnant. La condition des petits paysans et des salariés agricoles est souvent proche de celle des O.S. et des manoeuvres. Parfois, elle lui est même inférieure : moins, ou plus tard, ils se marient, ils consomment moins.

4 - Si on veut connaître toutes les causes de la pauvreté des agriculteurs, il faut s'attacher à expliquer non seulement les bas revenus tirés de l'activité agricole et les bas revenus totaux mais le moindre accès aux biens et aux services.

La g n se des bas revenus d'activit  agricole est   rechercher dans les processus de la croissance  conomique comme l'ont montr  de nombreux auteurs. Menac s de paup risation, les agriculteurs doivent, pour y  chapper, soit changer leurs conditions d'activit  agricole soit changer d'emploi, totalement ou partiellement. Chaque strat gie implique la mise en oeuvre de ressources mat rielles et humaines. Si les processus de formation des bas revenus agricoles l'emportent souvent sur les processus d' limination, la raison majeure ne r sident pas, comme on l'a souvent pens  jusqu'  pr sent, dans l'insuffisance de ressources mat rielles des agriculteurs menac s mais dans le manque de ressources humaines, et en particulier de savoir. Du fait de la sous- ducation du milieu agricole, les paysans sont, ou deviennent, trop nombreux ou pas assez productifs.

Les mesures de politique agricole  chouent   r tablir les  quilibres. La politique des revenus de transfert est agenc e de fa on telle qu'elle est,  galement, impuissante    viter la paup risation relative, ce qui pose le probl me de la lutte des groupes pour le partage du revenu national.

La sous- ducation contribue aussi   rendre compte du moindre acc s aux biens et services, conjointement avec les bas revenus et avec l' loignement des centres de consommation priv e et collective.

Finalement, l'explication de la pauvret  totale renvoie en grande partie   l'explication de la sous- ducation en milieu agricole et du r le du savoir dans la r partition de la main-d'oeuvre entre les divers secteurs de l'activit   conomique. Les enchaînements sont tels   cet  gard que la pauvret  agricole tend   se perp tuer d'une g n ration   l'autre.

INTRODUCTION

"La croissance n'a pas résolu le problème de la pauvreté, elle l'a modernisé"

Ed. GOLDSMITH

La pauvreté agricole existe toujours

Sans doute la misère traditionnelle, celle qu'ont décrite entre autres A. Young et F. Le Play a-t-elle disparu des campagnes. De la fin du 18ème siècle à la première guerre mondiale le niveau de vie moyen de la population vivant de l'agriculture a plus que doublé (1). Depuis la 2ème guerre mondiale, la croissance du niveau de vie des agriculteurs a été beaucoup plus rapide. La diminution du nombre de personnes employées en agriculture implique un recul de la pauvreté paysanne car l'agriculture qui disparaît est celle des petites exploitations.

Mais le processus même de croissance économique engendre une paupérisation relative des agriculteurs. De fait, on constate que dans la 2ème moitié du XXème siècle, les revenus agricoles sont inférieurs aux autres revenus dans tous les pays du monde, quel que soit le stade de la croissance (2).

En France, selon J. Klatzmann, le revenu d'activité agricole par personne active aurait progressé, de 1950 à 1970, au même rythme que les revenus non agricoles par personne active (3). Ceci signifie que l'écart relatif entre les revenus moyens ne s'est pas accru mais que l'écart absolu a augmenté. D'autre part, comme une partie de la progression du revenu agricole moyen résulte de l'élimination des paysans les plus pauvres, on estime qu'une augmentation de 3 % du revenu moyen des exploitants correspond à une hausse de 2 % seulement du revenu de ceux qui restent agriculteurs. Enfin, s'il est hors de doute que certains agriculteurs ont réussi à progresser beaucoup plus rapidement que la moyenne nationale, c'est que les revenus d'autres agriculteurs ont augmenté moins vite que cette moyenne. Il y a donc eu paupérisation d'une partie des agriculteurs.

Un autre indice peu contestable de la dégradation de la condition paysanne est l'apparition et le développement après 1950 d'un important célibat chez les agriculteurs (4).

(1) J. MARCZEWSKI, Introduction à l'histoire quantitative, Genève, DROZ, 1965, p.136.

(2) J. MILHAU, "La paupérisation de l'Agriculture en France et dans le Monde", Cahiers de l'ISEA, Supplément n°122, Février 1962, série AG, n°1, pp.49-84 ; p.56.

(3) J. KLATZMANN, Les politiques agricoles, Paris, PUF, 1972, p.38 sq.

La comparaison a été faite en prenant comme indice des revenus non agricoles la consommation des ménages.

(4) G. JEGOZO, "L'ampleur du célibat chez les agriculteurs", Economie et statistique, n°34 mai 1972, pp.13-22.

L'observation ne laisse pas de doute sur l'existence et l'ampleur d'une pauvreté agricole relative. Le fait a été maintes fois relevé que la dispersion des revenus et des niveaux de vie des agriculteurs est forte. Il y a des familles riches dans l'agriculture française, ce qui implique, le revenu agricole moyen étant nettement inférieur à celui des autres catégories sociales qu'il y ait un grand nombre d'agriculteurs aux revenus très bas.

La pauvreté existe donc toujours dans l'agriculture. Mais ses formes, sa nature même ont changé. Qu'est-ce que la pauvreté dans le monde contemporain?

Qu'est-ce que la pauvreté

La définition traditionnelle est "l'absence d'un revenu permettant d'assurer un minimum de santé physiologique et d'efficacité". Sont pauvres les populations au-dessous d'un certain niveau de subsistance au sens physiologique (1). Cette définition a été appliquée en utilisant des critères de nutrition. On lui a reproché de n'être plus valable pour les pays développés, d'être incertaine en raison des limitations des connaissances scientifiques sur la nutrition ; en outre, les habitudes alimentaires étant socialement déterminées, "un régime alimentaire donné peut être à la fois acceptable au plan nutritionnel et tout à fait inacceptable au regard des conventions sociales" (2).

La définition de la pauvreté en fonction du niveau de subsistance a fait place à une notion fondée sur le revenu minimal nécessaire pour donner un niveau de vie admissible au regard du niveau de vie habituel : "Les gens sont dans le dénuement quand leur revenu, même s'il leur permet de survivre, se trouve nettement en dessous de celui de l'ensemble de la communauté. Ils ne peuvent pas alors acquérir ce que l'ensemble de la communauté regarde comme le minimum indispensable à une vie normale, et ils ne peuvent pas entièrement se soustraire à l'opinion de la majorité qui les considère comme inférieurs" (J.K. Galbraith)(3).

On souligne de plus en plus la nécessité d'étudier la pauvreté en ne se limitant pas au seul revenu. Celui-ci est seulement l'une des dimensions de la pauvreté et de l'inégalité. Il faut tenir compte d'autres ressources économiques et en particulier du capital personnel, du patrimoine privé. La jouissance ou la possession de biens (4) influence directement le niveau de vie et de satisfaction, et peut atténuer les effets du faible revenu. La pauvreté est aussi la privation de l'accès aux services collectifs de base des sociétés avancées (services d'enseignement, de transports ...). Le concept de ressources a également été étendu pour inclure les ressources non économiques comme le pouvoir et le prestige, le statut social et la dignité.

Les deux définitions suivantes illustrent bien les multiples dimensions de la pauvreté :

- "Etre pauvre ce n'est pas seulement avoir moins d'argent, c'est aussi avoir moins de tout : moins d'intelligence, de santé morale et physique, de sociabilité (Harrington) (5).

- "Sont en état de pauvreté les individus ou les familles dont les revenus en espèces ou d'autres ressources, notamment sous forme de formation scolaire et professionnelle, dont les conditions d'existence, le patrimoine matériel

(1) D.WEDDERBURN, "Le problème de la pauvreté dans les pays avancés" Economie Appliquée, n°1-2, 1971, pp.29-53 ; p.31.

(2) D. WEDDERBURN, op. cit. p.31.

(3) L'ère de l'opulence (The affluent society) Traduit de l'anglais par A.RICARD, Paris, Calman-Lévy 1961, p.301.

(4) Logement, voiture, équipement ménager, garde-robe, police d'assurance

(5) L'autre Amérique, Paris, Gallimard, 1967, p.227.

3 -

sont nettement au-dessous du niveau moyen de la société dans laquelle ils vivent" (U.N.E.S.C.O.)(1).

Que la conception en soit plus ou moins vaste, la pauvreté a deux caractéristiques fondamentales :

- Elle est une situation totale, une combinaison de plusieurs dénuements dont l'action se renforce. Mais par ailleurs les degrés de dénuement sont inégaux, pour les différents besoins, pour chaque famille. Situation totale, la pauvreté est aussi une situation différenciée.
- La pauvreté est relative puisque l'on est toujours le riche de quelqu'un. Encore faut-il bien apprécier la signification des mesures relatives de pauvreté qui peuvent être faites (2). On a pu souligner récemment "la variabilité des dénombrements des pauvres américains selon les opinions personnelles, les opinions politiques ou la considération de certains impératifs financiers".

Ces deux aspects déterminent l'orientation de notre étude.

La pauvreté agricole relative : l'optique des inégalités

Certains travaux sur la pauvreté ont défini un seuil de pauvreté à partir d'un budget-type (3). Mais A. Sauvy relève que lorsqu'on essaie de composer un budget de famille ouvrière, en n'y faisant entrer que le nécessaire, on trouve finalement une somme supérieure d'environ 20 à 25 % au salaire. "Cette différence s'observe pour tous les pays, à toutes les époques, du moins dans l'ère du développement La cause essentielle de cette différence est que ceux qui établissent le budget sont bourgeois ou vivent bourgeoisement ; ils considèrent comme "normale" la couverture de besoins devenue suffisamment courante" (4).

Alfred Marshall proposait de définir la consommation nécessaire comme celle dont la diminution serait dommageable du point de vue de l'activité. Mais il ajoutait que toute appréciation portant sur les objets de nécessité doit être relative à un temps et à un lieu donnés, et que le nécessaire doit comprendre une certaine quantité d'objets de nécessité conventionnelle, de "choses politiquement nécessaires".

Non seulement la connaissance scientifique des besoins n'est pas actuellement suffisante pour mesurer de manière "absolue" la pauvreté, mais cette mesure serait de toute façon insuffisante. Marx notait déjà que "le nombre de prétendus besoins naturels aussi bien que le mode de les satisfaire, est un produit historique et dépend aussi en grande partie du degré de civilisation atteint". Halbwachs a particulièrement analysé l'influence de la société sur les besoins (5). Pour cet auteur, "la nature des besoins essentiels et leur nombre s'expliquent par la société". La vie sociale enrichit la vie organique, en lui ouvrant des perspectives nouvelles et indéfinies. "La société tend à satisfaire isolément chaque espèce de besoin, chacune des tendances en lesquelles se décompose un besoin : d'une part, elle divise des besoins qui se présentaient d'abord sous une forme massive et non dégrossie, en séparant les lieux et les objets qui satisfont les tendances élémentaires confondues en eux ; d'autre part, à un objet ou à un lieu qui répondrait d'abord à divers usages, elle substitue plusieurs objets et lieux dont chacun n'a plus qu'une fin propre".

(1) cité par L. MORDREL, "La perception de la pauvreté dans les sociétés riches", Recherche Sociale n°30, juillet août, 1970, pp.12-28 ; p.14.

(2) J. PARENT, "Le problème de la pauvreté dans les pays avancés- Introduction", Economie Appliquée n°1-2, 1971, pp.5-28 ; p.8.

(3) D. WEDDERBURN, op. cit., p.39 et B. SELIGMAN, "Problèmes de mesure de pauvreté aux Etats-Unis", Economie Appliquée, n°1-2 de 1971, pp.55-77.

(4) La nature sociale, Paris, A. Colin, 1957, p.120 sq.

(5) La classe ouvrière et les niveaux de vie, Paris, Alcan, 1912, p.427 sq.

"Dans nos sociétés, le plus souvent, les privations ne résultent pas des besoins, mais des consommations jugées possibles" (1). Les privations peuvent augmenter en même temps que les quantités consommées. Il semble donc que l'on doive mesurer le degré de pauvreté par rapport au degré de richesse moyenne, médiane ou modale, de la société. On ne retient l'objection selon laquelle les différents groupes sociaux n'ont pas tous les mêmes besoins. Certains ont souligné que "les populations agricoles constituent souvent dans des régions agricoles peu ouvertes sur le monde extérieur, un groupe sociologique particulier, caractérisé par un schéma de besoins qui lui est propre, et qui diffère de celui des citadins et même de celui des autres groupes professionnels établis à la campagne". (2). Il semble difficile de conserver ce point de vue. Le particularisme des agriculteurs en matière de consommation disparaît de plus en plus. Certaines consommations comme celles des services culturels peuvent être absentes à la campagne mais peut-on soutenir que leur absence résulte d'un choix ?

La notion de pauvreté relative est en accord avec une théorie récente du bien-être qui montre notamment que les satisfactions des consommateurs sont interdépendantes et que lorsqu'un individu augmente sa consommation, il abaisse le statut social des tiers, et diminue leur satisfaction (3). Le mal-être des pauvres résulte pour une très grande part des inégalités par rapport aux riches. Jean Guéhenno a bien décrit la "honte des pauvres" : "Rien de lancinant comme cette honte des pauvres. La plus grande victoire des riches est qu'ils imposent à tout le monde et aux pauvres eux-mêmes leurs préjugés. Ils ne se sentiraient pas riches, ils ne le seraient pas, s'ils ne parvenaient pas à faire honte aux pauvres de leur pauvreté même et jusque de leur être" (4).

Pour mesurer la pauvreté agricole relative, il faut un terme de référence. Comment choisir cette norme ? A cet égard, il semble que deux optiques sont possibles.

a) On peut chercher à mesurer les écarts effectivement perçus par les familles pauvres. Ceux-ci dépendent surtout de la position relative dans le groupe d'appartenance (voisinage, groupe des pairs). Plus les inégalités économiques et culturelles sont accentuées dans ce groupe, plus les besoins insatisfaits sont importants pour les familles situées aux niveaux les plus bas de la hiérarchie.

La "visibilité" des écarts est renforcée par les moyens de communication. Or, "the media distort the real economic status of the middle group. Any viewer of television commercials sees all-American families portrayed in homes and with gadgets that are in fact beyond the reach of median income families. Most television viewers do not read income data. Their view of what is normal may be tempered by the reality they see around them, but the lower we go on the income scale, the less the opportunity to make accurate comparisons, since the poor and nonpoor do not live cheek by jowl but tend to be separated spatially by neighborhoods and other geographic separations" (5).

S'agissant des agriculteurs pauvres, il faut immédiatement relever que le plus souvent, ils vivent à la campagne, que les ruraux non agricoles ont souvent des revenus peu élevés et que dans de nombreuses petites régions agricoles pauvres, la pauvreté est générale. Cette généralisation locale de la

(1) A. SAUVY, op. cit, p.120 "Tantale souffre plus que Job" ajoute l'auteur.

(2) Commission des Communautés Européennes, Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables, octobre 1968, p.121.

(3) Ph.D'IRIBARNE, "Le consommation et le bien-être", Revue d'économie politique, janv. fév. 1972, pp.25-64.

(4) Jean Guéhenno, Changer la vie, Paris, Grasset, 1972, p.73.

(5) B. STEIN, The economics of Poverty and Public welfare, New-York - London, Basic Books, 1971, p.11.

pauvreté a incontestablement permis, pendant longtemps, son acceptation par les populations intéressées et sa non manifestation. Si le développement des mass-media contribue largement à faire découvrir les inégalités, celles-ci peuvent rester cachées aux familles agricoles pauvres. Une mesure objective des inégalités doit être recherchée.

b) La norme serait alors le niveau de satisfaction des besoins des populations dont les caractéristiques humaines les plus fondamentales (essentiellement démographiques : répartition par âge, sexe, taille des familles), sont semblables. La spécification du groupe socio-professionnel ne semble nécessaire que parce que certains métiers, c'est le cas de l'agriculture, imposent des contraintes de mode de vie.

En tout état de cause la pauvreté relative ne saurait être mesurée seulement par les écarts économiques.

La pauvreté agricole comme situation totale

La pauvreté n'est pas une somme, mais une combinaison d'écarts, d'ordre économique mais aussi culturel. Ce n'est pas seulement une situation individuelle, familiale, privée. Il y a une pauvreté du cadre d'existence, et plus précisément des équipements publics.

Si les privations économiques sont partielles, des compensations sont possibles, dans une certaine mesure. Un service de transport en commun peut rendre l'absence de voiture peu gênante. Par contre l'absence de l'un et de l'autre est très contraignante si les équipements courants sont éloignés et rares.

Mais il se peut, par exemple, que des familles pauvres soient placées à proximité d'équipements collectifs importants, ce qui pourrait contribuer à relever leur niveau de vie. Si ces familles n'ont pas un revenu suffisant, pour leur permettre de dégager de l'argent et du temps, et /ou un certain niveau culturel, elles n'utiliseront pas ces équipements collectifs. Il y a donc des seuils permissifs.

Quand on considère les divers aspects de la pauvreté, être pauvre c'est avoir moins et être moins. Mais l'essence de la pauvreté relative totale est de ne plus avoir, de ne plus être. C'est une dégradation générale du statut social.

Quelle analyse de la pauvreté agricole peut-on faire à l'aide des statistiques disponibles ?

On souhaiterait présenter une description chiffrée de l'étendue et des formes actuellement prises par la pauvreté agricole. Il s'agit d'une tâche périlleuse car il n'existe pas en France d'appareil d'observation dont le but explicite serait de mesurer régulièrement la pauvreté, qu'elle soit agricole ou non (1).

Il est en particulier impossible de saisir la pauvreté comme situation totale. Si le pourcentage de ménages qui ne possèdent pas tel ou tel bien est connu, l'accumulation des dénuements dans certaines familles reste ignorée. Il faut renoncer à repérer les familles pauvres et se contenter d'analyser des indicateurs partiels de pauvreté.

(1) L'idée de recensement social commence seulement à être évoquée.

Pour chacun de ces indicateurs on s'efforcera de présenter d'une part les écarts entre la moyenne agricole et la (ou les) moyenne(s) non agricole(s), d'autre part les écarts au sein de l'agriculture. La réalité agricole étant faite d'une très grande diversité de situations, il serait souhaitable de toujours connaître les inégalités internes à l'agriculture, la moyenne agricole n'ayant pas grand sens. Mais, souvent, il faut se contenter de raisonner sur des moyennes, de nombreuses statistiques de l'I.N.S.E.E. n'étant pas reliées à d'autres critères que la catégorie socio-professionnelle.

Cet état de l'information entretient la cécité à la pauvreté agricole. Rassembler des données éparses, comme il est fait ici, n'est-il pas déjà un moyen de révéler les privations des petits paysans ?

. . .

Deux chapitres seront consacrés à montrer sous quels aspects, et dans quelle mesure, les populations agricoles ont moins et sont moins. Connaissant les composantes de la pauvreté, on cherchera dans un troisième chapitre à mettre en lumière l'enchaînement des processus qui, dans le cas des exploitants agricoles, engendrent et perpétuent les situations d'infériorité.

Les ménages agricoles sont de trois catégories : celle des exploitants agricoles, celle des salariés agricoles et celle des anciens agriculteurs, anciens exploitants ou anciens salariés. Cette étude concerne en principe les trois catégories sociales agricoles, mais elle traite surtout du cas des exploitants. En fait, la notion de ménage est telle que chaque catégorie de ménages agricoles contient à la fois des exploitants, des salariés agricoles, des anciens agriculteurs et même des actifs non agricoles (tableau 1). Il y a particulièrement peu d'informations sur les anciens agriculteurs malgré une enquête récente de l'I.N.E.D. sur les conditions de vie et les besoins des agriculteurs âgés (1).

(1) Th. LOCOH et P. PAILLAT, Les agriculteurs âgés, INED. Travaux et documents, cahier n°61, Paris, PUF, 1972. En ce qui concerne le niveau de vie, le logement, l'état de santé, l'enquête fournit surtout les appréciations subjectives des enquêteurs.

Tableau 1 - Effectifs de la population des ménages d'exploitants agricoles, de salariés agricoles et d'anciens agriculteurs, selon la catégorie socio-professionnelle individuelle au RGP de 1968 pour la France entière

Nombre de ménages	Ménages d'exploitants			Ménages de salariés agricoles			Ménages d'anciens agriculteurs		
	1 265 620			303 500			569 960		
Nombre de personnes selon leur C.S.P. individuelle:	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculteurs exploitants	1 463 648	863 888	2 327 536	2 072	8 904	10 976	34 388	19 308	53 696
Salariés agricoles	122 628	17 592	140 220	327 724	27 524	355 248	17 192	2 936	20 128
Anciens agriculteurs	72 536	113 104	185 640	4 300	7 724	12 024	368 076	333 948	702 024
Actifs non agricoles (regroupés)	178 864	125 348	304 212	280 112	483 516	763 628	60 860	39 216	100 076
Inactifs (*)	756 452	1 262 732	2 019 184	225 932	425 456	651 388	45 128	213 208	258 336
Total	2 594 128	2 382 664	4 976 792	614 208	527 668	1 141 876	525 644	606 616	1 134 260

(*) à l'exclusion des anciens agriculteurs

Source : RGP 1968 (données non publiées)

CHAPITRE 1er - AVOIR MOINS

"Ces différences sont de plusieurs espèces ; mais en général la richesse, le rang, la puissance et le mérite personnel, étant les distinctions principales par lesquelles on se mesure dans la Société, (...) entre ces quatre sortes d'inégalités, les qualités personnelles étant à l'origine de toutes les autres, la richesse est la dernière à laquelle elles se réduisent à la fin, parce qu'étant la plus immédiatement utile au bien-être et la plus facile à communiquer, on s'en sert aisément pour acheter tout le reste" (J. J. Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes).

Manquant d'argent, contraintes d'accumuler un capital qui n'est qu'un médiocre outil de production, nombre de familles agricoles subissent d'importantes privations matérielles et vivent même parfois dans le dénuement.

SECTION 1 - LES INEGALITES DE REVENUS

=====

On considère ici les revenus totaux des ménages c'est-à-dire la somme de leurs revenus primaires, issus d'activité agricole ou non agricole ou de placement, et de leurs revenus de transferts. Ces revenus totaux ne sont pas connus, ou ne le sont qu'avec une très grande marge d'erreur, qu'il s'agisse des ménages d'exploitants, de salariés ou d'anciens agriculteurs. Les inégalités de revenus restent donc en grande partie inconnues. Avant de présenter les statistiques existantes et d'essayer d'en tirer des enseignements, quelques remarques de fond s'imposent, dont certaines concernent les seuls ménages d'exploitants.

Revenu monétaire et revenu réel

Le revenu habituellement mesuré par les statistiques est un revenu monétaire, "afflux définitif d'un pouvoir de disposer de biens et de services". Mais ce n'est pas le revenu réel, tel que celui-ci a été défini par I. Fisher et qui correspond au flux de services au cours d'une période.

On s'en tiendra ici au revenu tel qu'il est habituellement saisi, notamment par les comptes nationaux : revenu monétaire, plus autoconsommation, variation de stocks et éventuellement loyers fictifs des logements (autologement). Mais les autres biens et services qui donnent lieu à consommation finale par les ménages, et non à échange monétaire, ne sont pas comptés. Dans les familles pauvres, ces services peuvent être relativement plus importants que dans les familles riches, en raison de la limitation des ressources monétaires et parce que le coût d'opportunité du travail est souvent faible. Dans la mesure où ces services diminuent et sont remplacés progressivement par des achats, la progression du revenu monétaire est plus forte que celle du revenu réel.

Revenu monétaire et pauvreté

Le moindre revenu monétaire signifie moins de "pouvoir de disposition", moins de pouvoir d'achat, moins de "liberté frappée". La faiblesse du revenu est une contrainte qui limite la liberté de choix.

Les spécialistes de la pauvreté ont introduit la notion de revenu discrétionnaire, qui est ce qui reste quand les besoins élémentaires ont été satisfaits, et qu'un individu est libre de dépenser plus ou moins à sa guise. La faiblesse de ce revenu serait un indice de pauvreté. Mais pratiquement, le revenu discrétionnaire suppose, pour être estimé, qu'on définisse et estime le coût des besoins élémentaires, ce qui renvoie aux critiques faites plus haut concernant l'estimation d'un budget-type comme seuil de pauvreté.

Le niveau de revenu monétaire n'est pas un critère décisif de pauvreté ou de richesse, pour au moins trois raisons :

- Il peu être obtenu au prix de sacrifices importants : durée de travail excessive, absence de loisirs ... La richesse relative a pour condition une paupérisation d'"être". A. Marshall faisait remarquer que les revenus du travail sont comptés en brut, sans considérer l'usure des travailleurs. "En outre, il est tenu très peu compte des mauvais effets du surmenage des hommes sur le bien être de la génération suivante" (1). S'il était possible de calculer ces coûts de l'usure des hommes et le revenu net, alors des familles qui sont pauvres le seraient moins, et des familles qui ont un revenu monétaire assez médiocre ou même convenable apparaîtraient beaucoup plus pauvres. Mais l'évaluation monétaire de l'usure humaine, diminution du capital productif, ne peut être réalisée. Il faut retenir tout au moins que "l'augmentation de repos et de loisirs élève le niveau de vie" (2).
- A revenu monétaire égal, le revenu réel obtenu varie en fonction inverse du niveau culturel. Parce qu'elles n'utilisent pas au mieux les ressources dont elles disposent, les familles agricoles pauvres dont le niveau culturel est plus faible que la moyenne, ont un niveau de vie plus faible que ne le laisse supposer leur revenu.
- Même quand on considère le seul revenu monétaire des exploitants agricoles, même si ce revenu est calculé "net" c'est-à-dire amortissements déduits, même si ce revenu est conçu comme "disponible" c'est-à-dire impôts et cotisations sociales déduits, il ne peut pas généralement être consacré en totalité à la consommation en raison de l'autofinancement des investissements, et des achats de terre.

Un revenu d'exploitation agricole incertain et irrégulier

"La fluctuation des revenus est un phénomène redoutable économiquement et socialement. Recevoir 200 au cours d'une année et 100 au cours de l'année suivante ne revient pas au même que recevoir 150 chaque année. Au cours des années fastes, le producteur s'habitue facilement à un niveau de dépenses qui lui semble vite naturel et il ressent cruellement avec un sentiment de frustration et de révolte la baisse brutale des recettes qui succède aux bonnes années. L'irrégularité des revenus agricoles n'est certainement pas un facteur de progrès économique, encore moins un facteur de paix sociale. La recherche d'une plus grande sécurité par tous les travailleurs dans tous les pays répond aujourd'hui à un besoin universel que les paysans éprouvent aussi d'autant plus

(1) Principes d'économie politique, Paris, Londres et New-York, réimpression, Gordon et Breach, Tome II, 1971, p.536.

(2) A. MARSHALL, op. cit. p. 537.

vivement qu'ils peuvent comparer l'irrégularité de leurs revenus à la stabilité des revenus des autres" (1).

Il faut ajouter que l'incertitude du résultat atteint sans doute plus souvent et plus brutalement les petits paysans. Leurs réserves financières sont faibles ou inexistantes et certaines habitudes d'auto-consommation et d'auto-provisionnement ont régressé dans certains ménages. De plus les petites exploitations sont souvent orientées vers les productions techniquement les moins maîtrisées ou utilisent des techniques traditionnelles où les risques biologiques sont importants (production laitière et de viande traditionnelle).

II - LES REVENUS DES MENAGES D'EXPLOITANTS AGRICOLES

1 - Revenus comparés des ménages agricoles et non agricoles

Le revenu moyen par tête a été calculé par catégorie socio-professionnelle pour 1956, 1962 et 1965. Pour ces trois années, et contrairement au cas des familles de salariés agricoles, le revenu par tête des paysans n'apparaît pas spécialement faible dans les comptes nationaux d'affectation (tableau 2). Mais le revenu agricole des exploitants agricoles est nettement surestimé pour les deux premières années. Par ailleurs, il s'agit d'un revenu brut, duquel les cotisations sociales pour les personnes du ménage n'ont pas été déduites alors que les salaires sont "nets" de cotisations.

Tableau n°2 - Ressources brutes (impôts directs déduits) par personne, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, en 1956, 1962 et 1965 (1) F courants/personne
(2) indice de disparité *

	1956 (base 1959)		1962 (base 1959)		1962 (base 1962)		1965 (base 1962)	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
exploitants agricoles	2 934	87	5 586	98	5 564	95	6 587	89
salariés agricoles	1 548	46	2 626	46	2 755	47	3 672	49
patrons de l'ind. et du commerce	6 274	185	10 648	186	10 880	187	13 345	180
cadres supér. et prof. libéral.	7 617	225	12 730	222	12 711	218	15 804	213
cadres moyens	5 205	154	8 494	148	8 607	148	9 911	133
employés	3 100	92	5 218	91	5 361	92	6 674	90
ouvriers	2 488	74	4 057	71	4 161	71	5 448	73
personnels de service	2 864	85	4 663	81	4 781	82	6 169	83
autres catégories	2 757	81	4 644	81	4 746	81	6 213	84
inactifs	2 620	77	4 448	78	4 590	79	6 293	85
ensemble des ménages ordinaires	3 383	100	5 725	100	5 830	100	7 426	100

* rapport, en %, du revenu de chaque catégorie sociale au revenu de l'ensemble des ménages.

Sources : J.P. Ruault, Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle, Etudes et conjoncture, déc. 1966, p.103.

H. Roze, Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle, en 1965, Les collections de l'I.N.S.E.E., M.10, p.92.

(1) J. MILHAU, op. cit., p.64.

Surtout, la comparaison des revenus des exploitants agricoles et des revenus des autres groupes sociaux pose un certain nombre de problèmes classiques (1) dont certains ont déjà été évoqués : l'estimation de l'autoconsommation, les différences de coût de la vie pour les agriculteurs et les non-agriculteurs, l'autologement, les variations de stocks de produits agricoles qui font partie du résultat brut d'exploitation agricole dans l'optique de la production, les amortissements, les remboursements d'emprunts et l'autofinancement des investissements, ces deux derniers postes étant des emplois du revenu qui réduisent les ressources disponibles, pour la consommation des ménages. Il y a aussi le problème de l'unicité de caisse du ménage, agricole ou non.

- Rappelons seulement ici qu'il n'y a pas de bonnes estimations des amortissements, des remboursements d'emprunts et de l'autofinancement des investissements. D'après les données disponibles, les amortissements représentent 8,7 % des revenus bruts des ménages d'exploitants en 1965 (2), et la variation de stocks à la propriété (positive), 1,4 % (3). Les cotisations sociales des employeurs sont estimées à 3 % (4).

Après déduction des cotisations sociales, des amortissements et des variations de stocks, le revenu des exploitants diminue très sensiblement, par rapport à la moyenne toutes catégories socio-professionnelles. Par personne, ce revenu ne représente plus, en 1965, pour les ménages d'exploitants, après impôts directs, que 81 % de celui de l'ensemble des C.S.P. (tableau 3), ce qui correspond à peu près à la disparité observée dans les niveaux moyens de consommation. Dans l'échelle des revenus nets, la situation des exploitants agricoles est comparable à celle des ouvriers et des personnels de service. Le revenu des exploitants agricoles n'atteint pas la moitié de celui des professions indépendantes, et n'équivaut qu'à 41 % de celui des cadres supérieurs. Le revenu des salariés agricoles est de loin le plus faible de toutes les catégories sociales. Il représente la moitié du revenu moyen des ménages.

(1) Cf. notamment D.R. BERGMANN, Le problème agricole, Tome I, Les revenus, I.N.R.A. - Paris, 1972, p.I-21 sq.

(2) D'après les évaluations de J. MAIRESSE, pour les équipements de la branche agriculture (après réévaluation en prix 1965) : in "l'évaluation du capital fixe productif", Les collections de l'I.N.S.E.E., C18-19, p.202. Les amortissements ont été affectés aux ménages d'exploitants au prorata de la part de ceux-ci dans le RBEI agricole (90 %).

(3) On a également supposé que l'estimation donnée par les comptes nationaux pour la branche, s'appliquait pour 90 % aux ménages d'exploitants.

(4) Cf. H. ROZE art. cit. p.75.

Tableau n°3 - Revenus par personne en 1965 selon la catégorie sociale

	après impôts directs et cotisations sociales (en F)	après impôts directs, cotisations sociales et amortissements (en F)	indice de disparité
cadres supérieurs	13 823	13 823	196
professions indépendantes *	13 814	12 150	172
cadres moyens	8 655	8 655	123
employés	6 582	6 582	93
inactifs	6 293	6 293	89
exploitants agricoles	6 389	5 724	81
ouvriers	5 303	5 303	75
salariés agricoles	3 672	3 672	52
ensemble des ménages ordinaires*	7 344	7 062	100

* pour les professions indépendantes et l'ensemble des ménages, on a repris les évaluations des amortissements indiquées par H. ROZE, op.cit. p.70

Des écarts inchangés ?

Le tableau 2 permet de constater que le niveau de revenu brut des ménages d'exploitants et de salariés agricoles est à peu près le même en 1965 et en 1956, par rapport à la moyenne du revenu de l'ensemble des ménages et par rapport au revenu le plus élevé, celui des cadres supérieurs et professions libérales. Cette conclusion est en accord avec celle à laquelle aboutit J. Klatzmann en utilisant d'autres informations. Mais les données du tableau n°2 ne concernent que trois années, et 1956 est considéré comme année médiocre. Par ailleurs, il s'agit de ressources brutes, et il n'est pas impossible que les amortissements et les remboursements d'emprunts aient augmenté plus vite que ces ressources.

Des écarts plus importants au niveau de certains départements et régions

L'écart entre le revenu des paysans et les revenus non agricoles est plus faible dans l'ensemble de la France qu'au sein des départements et régions les plus pauvres du point de vue agricole.

En effet, au niveau départemental, les salaires moyens (1) (pour l'ensemble des salariés, pour les ouvriers ou les cadres supérieurs) varient nettement moins d'un département à l'autre que les revenus d'activité agricole (2). Par exemple, dans le Morbihan, alors que le Revenu Brut d'exploitation (R.B.E.) par actif agricole familial représente en 1967 environ 50 % du RBE moyen national, le salaire net moyen toutes catégories de salariés à temps complet des secteurs privés et semi-public, s'élève à 80 % de la moyenne nationale ; le salaire net moyen des cadres supérieurs est à peine inférieur à la moyenne française (96 %). Mais en Seine-et-Marne, où le RBE par actif agricole familial est près de 4 fois plus élevé que la moyenne nationale, le salaire net moyen toutes catégories ne représente en 1967 que 106 % de la moyenne nationale, le salaire des cadres supérieurs des secteurs privés et semi-public est à peine plus élevé que dans le Morbihan.

(1) R. PADIEU et al., Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1967 et 1968, Les collections de l'INSEE, M8, 1971, p.117 sq. Les données sur les salaires concernent seulement les secteurs privés et semi-public. Mais dans le secteur public, les disparités géographiques de salaire sont sans doute moindres.

(2) L'analyse est ici incomplète puisque l'on ne tient pas compte des revenus de transferts.

Si l'écart entre les revenus agricoles et non agricoles est plus important dans les régions pauvres, les revenus élevés peuvent être moins nombreux, ce qui peut atténuer un peu l'intensité de la pauvreté relative. Mais les écarts, y compris par rapport à d'autres régions, ne peuvent pas être ignorés des familles, même dans les régions les plus pauvres et les plus reculées.

Les données disponibles pour les régions-programme (tableau 4) montrent qu'il y a des régions mieux situées dans l'échelle des revenus agricoles que pour l'ensemble des revenus. Ce sont la Région Parisienne, la Champagne, la Picardie, le Nord, le Centre, le Languedoc, et la Provence-Côte d'Azur notamment. Ces régions sont riches du point de vue agricole mais le niveau de revenu de l'ensemble de la population est tantôt supérieur (Région Parisienne) tantôt voisin ou inférieur (Picardie) à la moyenne française.

Tableau n°4 - Indice du revenu brut d'exploitation agricole par actif familial(1) et du revenu brut par habitant (avant déduction des impôts (2) par région-programme, en 1967

	(1)	(2)	(1)/(2) en %
Région Parisienne	271	137	198
Champagne	216	95	227
Picardie	252	90	280
Haute-Normandie	115	98	117
Centre	143	91	157
Basse-Normandie	87	88	99
Bourgogne	103	90	114
Nord	150	92	163
Lorraine	110	92	120
Alsace	95	99	96
Franche-Comté	71	92	77
Pays-de-la-Loire	89	85	105
Bretagne	80	84	95
Poitou-Charentes	105	84	125
Aquitaine	86	88	98
Midi-Pyrénées	70	85	82
Limousin	53	88	60
Rhône-Alpes	77	101	76
Auvergne	63	88	72
Languedoc	144	86	167
Provence - Côte d'Azur - Corse	143	97	147
France entière	100	100	100

Sources : L. LORI : Les comptes régionaux des ménages de 1962 à 1967. Les collections de l'I.N.S.E.E. - R8, p.26.
et S.C.E.E.S. : Les comptes départementaux de l'agriculture en 1967 et 1968, Statistique Agricole, Supplément "série études" n°88, note 1971, p.114.

Dans d'autres régions, la situation relative est comparable pour les revenus agricoles et l'ensemble des revenus (Basse-Normandie, Alsace, Bretagne, Aquitaine, Pays de Loire notamment). Ces régions sont en moyenne plutôt pauvres à la fois du point de vue agricole et général.

Certaines régions sont relativement plus mal placées pour les revenus agricoles que pour les revenus non agricoles. Les cas les plus notables sont le Limousin, l'Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées. Ces régions sont en moyenne très pauvres du point de vue agricole. Le niveau général des revenus est inférieur à la moyenne française, mais beaucoup moins que pour les

revenus agricoles, ou égal à cette moyenne (Rhône-Alpes). Dans ces régions et notamment la première, l'écart entre les revenus non agricoles et agricoles doit être particulièrement accentué puisqu'au niveau national le revenu par personne pour l'ensemble des ménages est supérieur de 20 % au revenu par personne des ménages d'exploitants (cf. supra).

On peut dès maintenant distinguer quelques types de départements ou de régions :

1 - Ceux où les pauvretés agricole et non agricole sont fréquentes et vont de pair, Mais la première est sans doute souvent plus accentuée que la seconde. En Lozère, en Corse, dans la Creuse, en Haute-Loire, dans l'Indre, en Vendée, dans les Landes, le niveau moyen des salaires (toutes catégories) dans les secteurs privés et semi-public est nettement inférieur à la moyenne nationale (de 25 à 35 %) (1), et les revenus agricoles sont en moyenne relativement faibles, surtout dans les premiers de ces départements.

2 - On trouve des régions riches du point de vue agricole, pauvres du point de vue non agricole, mais où il n'est pas sûr que les agriculteurs se considèrent comme riches quand ils se comparent aux non agriculteurs de ces régions. L'Aisne, l'Aube, l'Aude, la Somme notamment sont des départements où le niveau de revenu agricole est nettement supérieur à la moyenne nationale et où par contre, le niveau moyen des salaires est sensiblement inférieur. Le Loir-et-Cher, le Maine et Loire, le Tarn et Garonne, le Cher, les Deux-Sèvres sont des départements où le revenu agricole est moins élevé que pour les précédents, mais où les salaires sont plus faibles.

La pauvreté agricole existe aussi dans ces départements. Psychologiquement, elle peut être dans une certaine mesure atténuée par la faiblesse relative du niveau général des revenus. Economiquement, elle est en fait renforcée par cette pauvreté (cf. infra).

3 - Il y a, enfin, des départements où les deux types de revenus sont relativement élevés (Seine-et-Marne, Bouches-du-Rhône, Essonne, Val d'Oise, Seine-Saint-Denis). Dans ces départements, la pauvreté agricole est sans doute plus rare.

Diverses informations permettent de préciser davantage quelle est l'ampleur, et surtout quelles sont les caractéristiques, des inégalités de revenus dans l'agriculture.

2 - Les inégalités de revenu dans l'agriculture

Lorsqu'on a ventilé le nombre de ménages par tranches de revenus - ce qui a été fait, à titre expérimental, par les comptes nationaux pour 1952 (2) - il est apparu que 40 % des ménages d'exploitants agricoles se trouvaient dans la classe de revenu la plus faible contre 30 % pour l'ensemble des ménages. Le revenu moyen par U.C. de la dernière classe s'élevait pour les agriculteurs à 43 % du revenu moyen toutes classes pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, et le revenu moyen de la dernière classe pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, à 51 % de la moyenne générale. Ceci laisse penser que la proportion des ménages pauvres est relativement élevée dans l'agriculture et que cette pauvreté y est relativement plus forte. On observe par ailleurs que la proportion de revenus élevés est dans l'agriculture aussi forte qu'en moyenne, ces revenus étant aussi élevés.

(1) R. PADIEU et al., op. cit., p.117 sq.

(2) Rapport sur les comptes de la Nation - Méthodes, Statistiques et études financières, n°85-6 supplément, janv. févr. 1956, p.220 sq.

Des constatations identiques peuvent être faites à partir de sondages de l'I.F.O.P. au cours desquels on a demandé aux personnes interrogées de se classer dans une grille de revenu (1). Si les 10 % d'agriculteurs les plus riches déclarent avoir un revenu au moins égal ou supérieur au revenu médian des professions libérales et cadres supérieurs, les 10 % d'agriculteurs les plus pauvres se situent comme les 10 % d'inactifs les plus démunis. Le rapport entre le premier et le dernier décile de la distribution des revenus est le plus élevé de toutes les catégories sociales.

L'inégale répartition des revenus dans l'agriculture doit être interprétée en tenant compte de difficultés de comparaisons, difficultés semblables à celles rencontrées dans le rapprochement des revenus agricoles et des revenus non agricoles. Il y a lieu de relever à propos des amortissements qu'ils peuvent être supérieurs, égaux ou inférieurs à l'investissement brut, selon qu'il y a ou non investissement net, et au total de l'autofinancement des investissements et des remboursements d'emprunts. S'il y a investissement net, selon les cas, ce besoin de croissance passe ou non avant les besoins de consommation du ménage. En outre, le besoin de croissance du capital de l'exploitation pour maintenir le revenu relatif est plus ou ^{moins} impérieux, selon les cas.

Les amortissements ne concernent pas la terre en dehors des améliorations foncières. Or, les achats de terre viennent souvent grever assez lourdement les budgets. Leur nécessité, en ^{eu} égard au maintien du revenu relatif, est aussi plus ou moins forte selon les cas.

Il faut tenir compte de ces réserves quand on analyse les trois catégories de données qui permettent de caractériser un peu les disparités de "revenu d'exploitation" (2).

- Les comptes départementaux et régionaux de l'agriculture, qui fournissent des moyennes départementales et régionales de résultat brut d'exploitation.
- Le réseau comptable agricole, qui donne des résultats nets moyens d'exploitation par région, système de production et classe de surface.
- La décontraction des comptes globaux par classe de R.B.E. pour 1967.

Il ne faut pas oublier par ailleurs qu'il n'existe aucune statistique valable sur les inégalités de revenu total dans l'agriculture. On ne sait pas dans quelle mesure les revenus de transfert contribuent à écraser la hiérarchie des revenus primaires.

La répartition des exploitations selon leur RBE en 1967

Des travaux de décontraction des comptes nationaux de l'agriculture pour 1967, réalisés par le S.C.E.E.S., ont abouti à une ventilation du R.B.E. agricole par tranches de R.B.E./exploitation (3). Selon les auteurs,

(1) J. STOETZEL, "La distribution des revenus en France", in Science et conscience de la société, Paris, Calman Lévy, tome II, p.110.

(2) On dispose quand même aujourd'hui de meilleures données que celles qu'utilisait M. LATIL il y a environ 20 ans. Cf. L'évolution du revenu agricole, Paris, A. Colin, 1956 ; Chap. IX, Répartition des revenus selon leur importance : les inégalités entre exploitants, p.240 sq.

(3) P. GREINER et B. PERILLAT, "Les résultats économiques des exploitations agricoles en 1967", Cahiers de statistique agricole, n°1, janv - fév. 1972, p.39-60.

et P. GREINER et J. SEBILLOTTE, "Classification des exploitations selon leur résultat brut d'exploitation en 1967", Economie Rurale, n°93, p.85-97.

les résultats ont un caractère "éminemment approximatif et exploratoire". Du point de vue des inégalités des revenus il faut en particulier relever :

- que la méthode conduit tantôt à les sur-estimer et tantôt à les sous-estimer (1),
- que les revenus très faibles ou négatifs peuvent être liés aux déficiences des statistiques de base,
- que ni les exploitations d'agrément, ni les domaines-retraite ni les exploitations dont le chef a une activité non agricole ne sont isolées.

La décontraction permet néanmoins de mieux connaître les disparités à l'intérieur de l'agriculture (tableau 5) :

- Elle confirme l'existence d'un petit nombre de gros revenus et d'un grand nombre de petits revenus. "Les quelques 200 000 exploitations les plus riches (12 % du total des exploitations) se partagent pratiquement la moitié du revenu global et aussi 35 % de la surface et 45 % de la production.
- Elle montre que les petits revenus sont, en moyenne, associés aux petites surfaces.
- Elle révèle surtout que ces petits revenus sont aussi associés, en moyenne, à un âge plus élevé du chef d'exploitation.

En fait, il semble qu'on puisse distinguer deux types d'exploitations pauvres, selon qu'elles se sont ou non modernisées. Les premières sont souvent des exploitations dont le chef est relativement jeune. Les charges d'équipement et les remboursements d'emprunts sont élevées. La modernisation n'a pas été assez rentabilisée. On peut trouver ces exploitations un peu partout mais elles se localisent surtout dans les régions de petites surfaces.

Les secondes sont surtout des exploitations sans successeur et dont le chef est relativement âgé (50 ans et plus). On n'investit plus, on désinvestit ; les investissements de remplacement ne sont pas réalisés. Ces exploitations vivent sur leur capital. Economiquement, elles sont plus pauvres que ne le laissent apparaître les critères de revenu.

(1) Observation faite aux auteurs par M. PETIT, in Economie Rurale, n°97, p.97.

Tableau n°5 - Distribution des exploitations selon le RBE/exploitation en 1967

R.B.E./expl. (en F)	moins de 5 000	5 000 à + 2500	2 500 à 5 000	5 000 à 7 500	7 500 à 10 000	10 000 à 15 000	15 000 à 20 000	20 000 à 30 000	30 000 à 50 000	50 000 à 100 000	100 000 et plus	ensemble
nombre d'exploita.												
. en milliers	21,4	274,9	228,4	186,8	155,3	245,0	169,6	195,1	139,8	67,5	24,6	1 708,5
. en %	1,2	16,1	13,4	10,9	9,1	14,3	9,9	11,4	8,2	4,0	1,4	100,0
S.A.U. moyenne (en ha)	5,9	6,4	6,4	9,3	12,2	15,7	20,0	25,0	33,8	50,7	97,0	17,6
R.B.E. moyen par P.A.T. (1) fami- liale	39 300	1 200	4 100	5 100	5 900	7 200	9 100	11 900	17 700	32 400	109 400	11 300
nombre moyen par exploitation :												
. de membres de la famille	3,5	2,8	3,1	3,4	3,6	4,0	4,3	4,6	4,8	4,9	5,0	3,8
. de PAT familiales	1,1	0,6	0,9	1,2	1,5	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	1,8	1,4
. de PAT salariées	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,9	3,1	0,3
Age moyen du chef	51	57	57	55	53	51	51	49	48	47	47	41

(1) personne - année de travail

Source : Cahiers de Statistique agricole, janv - fév. 1972, p.50.

Le résultat net d'exploitation selon la surface et le système de production

Le réseau d'information comptable agricole fournit des "résultats nets moyens d'exploitation par unité de travail annuelle familiale (U.T.A.F.)" selon la surface, selon le système de production et selon la région. Ces données ne renseignent pas complètement sur la répartition des revenus dans l'agriculture française. Le réseau est en effet limité aux exploitations soumises à gestion unique, commercialisant plus de la moitié de leur production finale et constituant la base de l'activité principale du chef d'exploitation. Les exploitations de moins de 5 ha non spécialisées, c'est-à-dire autres que maraîchères, arboricoles ou viticoles, sont exclues de l'enquête (1). L'échantillon constitué par choix raisonné comprend 3 000 exploitations environ.

Les exploitations sont classées a posteriori selon leur orientation technico-économique. Les résultats ne sont pas publiés pour les catégories ayant trop petit nombre d'exploitations. Ainsi en est-il des exploitations de 5 à 10 ha, sauf en production bovine.

D'une manière générale les petits agriculteurs sont sous-représentés car il leur est plus difficile de tenir une comptabilité. Les moyennes données par classe de surface sont de ce fait au-dessus des moyennes représentatives (2).

Quand les exploitations sont réparties en 126 groupes selon la région, la surface et le système de production, il apparaît que les revenus moyens vont de 6 734 F (exploitations bovines de 5 à 10 ha de la région Rhône-Alpes) à 113 956 F (exploitations à terres arables et bovins de 100 ha et plus, de la zone Nord-Picardie) soit un éventail de 1 à 16. Les exploitations aux plus faibles revenus sont celles de moins de 20 ha qui sont orientées vers les productions bovines (tableau 6 donnant les résultats de 1971).

Le tableau 7 présente les exploitations où le revenu agricole par travailleur est inférieur à 1 000 F par mois. Certaines régions sont absentes de ce tableau (Nord, Picardie, Basse et Haute-Normandie, Centre, Région Parisienne). On peut présumer que la pauvreté agricole y est relativement plus rare. Au contraire, d'autres régions ont un grand nombre de systèmes de production et de classes de surface représentées (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes notamment). La pauvreté est particulièrement fréquente dans ces régions.

Le revenu moyen le plus faible est de l'ordre de 7 000 F/U.T.A.F., soit environ 580 F/mois par travailleur à temps complet. On trouve ce revenu dans toutes les régions représentées (sauf en Lorraine et Alsace), dans 7 cas sur 8 orientées vers la production bovine et dans la plupart des régions (sauf l'Ouest et le Rhône-Alpes) sur des exploitations de 10 à 20 ha.

(1) Bureau commun du réseau d'information comptable agricole, Résultats de l'exercice 1970, I.N.S.E.E. et Ministère de l'Agriculture, p.5.

(2) Pour le degré de signification des résultats du réseau, voir R. CARLES, "Premiers résultats pour la France du réseau d'information comptable agricole", Economie Rurale, juil-sept 1972, pp.69-83, p.72.

Tableau n°6 - Résultat net d'exploitation par unité travailleur annuelle familiale (UTAF), en 1971 selon l'orientation technico-économique, la classe de superficie des exploitations et la circonscription

catégorie "OTE x SAU"	circonscription	19--										
		Nord Picardie	Norman- die	Bretagne Pays de la Loire Poitou- Charentes	Centre Région pari- sienne	Champa- gne Bourgo- gne Fran- che Comté	Alsace Lorraine	Limou- sin Auvergne	Rhône- Alpes	Aqui- taine Midi- Pyrénées	Languedoc Provence Côte d'A- zur	Moyenne France entière
111 Agriculture générale												
20 à - 50 ha	23 924			26 246	29 158							
50 à - 100 ha	46 240			63 250	53 201					24 557		26 403
100 et plus	101 750			98 965	96 634							61 656
112 Horticulture												
- de 5 ha	-			28 349	17 757							99 860
130 Terres arables et bovins												
10 à - 20 ha	-			11 892								24 247
20 à - 50 ha	24 587			21 642	18 925	22 001			9 950			10 850
50 à - 100 ha	48 289				31 293	35 826			15 816			21 135
100 et plus	113 956				76 413	65 501						37 586
210 Cultures permanentes et terres arables												87 081
10 à - 20 ha												
20 à - 50 ha				38 034					11 083			
223 Cultures fruitières									13 050			17 511
- de 5 ha												
5 à - 10 ha					23 914					7 421		
10 à - 20 ha								12 329		18 900		17 027
20 à 50 ha									11 777	23 338		18 774
224 Viticulture										41 581		
- de 5 ha						76 232	16 700					44 232
5 à - 10 ha				21 354			23 152					20 681
10 à - 20 ha				27 730				22 471	27 947	9 746		31 283
20 à - 50 ha				87 375					29 610	36 033		54 423
50 à - 100 ha										37 162		
230 Cultures permanentes et bovins										71 549		
10 à - 20 ha				24 460								
20 à - 50 ha				32 463								

Source : Bureau Commun du réseau d'information comptable agricole - Principaux résultats de l'exercice 1971 (dépouillement rapide) Août 1972

Tableau n°6 - Suite

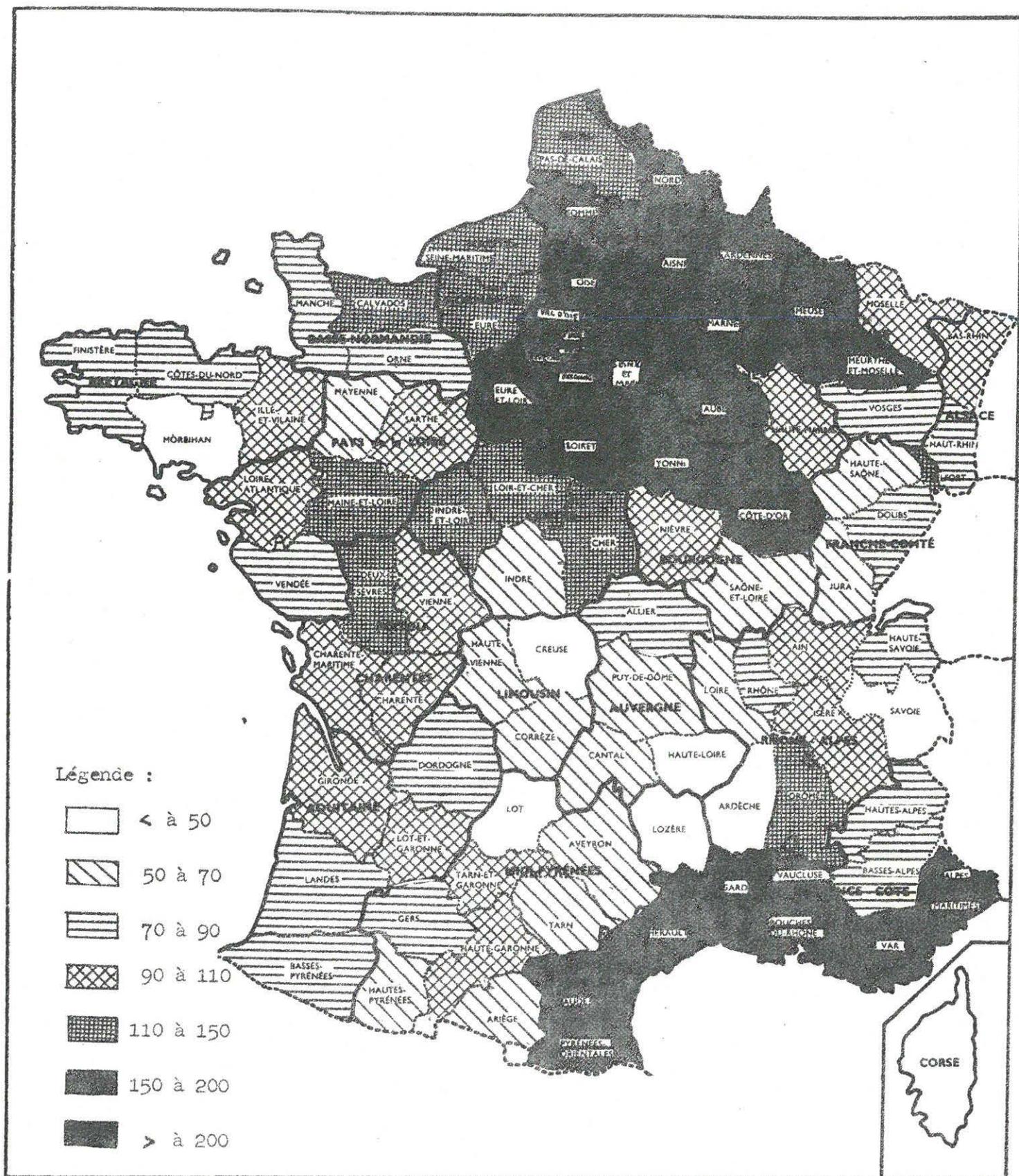
	Nord Picardie	Norman- die	Bretagne Pays de la Loire Poitou Charentes	Centre Région Pari- sienne	Champa- gne Bourgogne Franche- Comté	Alsace Lorraine	Limou- sin Auver- gne	Rhône Alpes	Aquitaine Midi-Py- rénées	Langue- doc Pro- vence Côte- d'Azur	Moyenne France entière
310 Bovins et terres arables											
10 à - 20 ha	15 572		12 200		7 408	11 851	7 062	15 865	10 567		11 290
20 à - 50 ha	19 632	23 749	17 823	17 510	17 191	17 210	10 633		11 888		16 309
50 à - 100 ha		30 458	26 098	25 300	24 274	28 263	26 109				26 748
100 et plus				33 617	-	40 181					37 151
320 Bovins et cultures permanentes											
10 à - 20 ha			20 355						7 024		13 023
20 à - 50 ha			21 138								
330 Bovins, ovins, caprins											
10 à - 20 ha									8 877		12 722
20 à - 50 ha							9 893		13 227		
336 Bovins											
5 à - 10 ha			7 605					6 734	7 087		7 097
10 à - 20 ha	12 909	17 835	13 591		9 494		10 524	11 417	10 949		12 152
20 à - 50 ha	14 286	25 106	19 625		14 066	18 357	13 163	16 684	11 142	12 223	17 078
50 à - 100 ha		37 861	25 096		20 309	28 720	18 279				24 986
100 et plus					25 161	42 268	30 684				34 345
337 Ovins, caprins											
20 à - 50 ha										18 644	
50 à - 100 ha									17 172		
100 et plus									40 865		
340 Bovins, porcins, volailles											
5 à - 10 ha			10 050								
10 à - 20 ha		18 308	13 456				7 160		9 499		11 604
20 à - 50 ha		23 294	22 089		13 054		12 147		12 165		17 213
430 Porcins, volailles, bovins											
10 à - 20 ha			15 755								
20 à - 50 ha			27 171								
448 Porcins											
10 à - 20 ha			35 847								
20 à - 50 ha			36 215								
449 Volailles											
10 à - 20 ha			36 017								
20 à 50 ha			34 919								

Tableau n°7 - Résultats nets moyens d'exploitation/UTAF inférieurs à 12 000 F : par circonscription, orientation technico-économique et classe de surface des exploitations, en 1971

Régions	orientation technico-économique	classe de surface	résultat net d'exploit. par unité de Tr.Fam.(F)
Franche-Comté Champagne Bourgogne	bovins et terres arables	10-20 ha	7 408
	bovins	10-20 ha	9 494
Limousin Auvergne	bovins et terres arables	10-20 ha	7 062
		20-50 ha	10 633
	bovins, ovins, caprins	20-50 ha	9 893
	bovins	10-20 ha	10 524
Rhône-Alpes	bovins	10-20 ha	7 160
		5-10 ha	6 734
Aquitaine Midi-Pyrénées	terres arables et bovins	10-20 ha	11 417
		10-20 ha	9 950
	cultures permanentes et terres arables	10-20 ha	11 083
		10-20 ha	11 777
	cultures fruitières	10-20 ha	10 567
		10-20 ha	11 888
	bovins et terres arables	10-20 ha	7 024
		20-50 ha	8 877
	bovins et cultures permanentes	10-20 ha	7 087
		10-20 ha	10 949
bovins, ovins, caprins	10-20 ha	11 142	
	5-10 ha	9 499	
bovins	10-20 ha	11 892	
	10-20 ha	7 605	
Bretagne, Pays de la Loire Poitou-Charentes	terres arables et bovins	5-10 ha	10 050
		5-10 ha	11 851
Lorraine et Alsace	bovins et terres arables	10-20 ha	7 421
		10-20 ha	9 746
Languedoc Provence Côte d'Azur	cultures fruitières	moins de 5 ha	10 850
		5-10 ha	11 290
France entière	viticulture	10-20 ha	7 097
		10-20 ha	11 604
	terres arables et bovins	10-20 ha	
		10-20 ha	
bovins et terres arables	10-20 ha		
	10-20 ha		
bovins	5-10 ha		
	10-20 ha		
bovins, porcins, volailles	5-10 ha		
	10-20 ha		

Source : Bureau Commun du réseau d'information comptable agricole, op. cit.

Figure n°1 - Résultat brut d'exploitation par actif familial : moyenne 1947 et 1968 par département (indice base 100 = moyenne France entière).



Source : S.C.C.E.S. : Les comptes de l'agriculture en 1967 et 1968. Supplément "Série études" n°88. Nov. 1971, p.114.

Carte des bas revenus agricoles

Les données les plus récentes, donc les moins mauvaises, sur les inégalités géographiques des revenus des agriculteurs concernent le RBE moyen par actif familial selon les départements en 1967-1968. Notons bien qu'il ne s'agit pas du revenu total par tête des familles agricoles.

Il y a une relative concentration régionale du nombre des exploitations agricoles pauvres. Sans doute le nombre d'exploitations pauvres dans la Région Parisienne ou en Picardie n'est-il pas négligeable par rapport au nombre total d'exploitations de ces régions. Mais il est relativement très faible par rapport au nombre d'exploitations pauvres d'autres régions.

Les régions où prédominent les exploitations pauvres sont de plusieurs types (1) :

- 1 - Les régions de montagne : les hautes terres du Massif Central, où la pauvreté est générale (Monts d'Auvergne, Aubrac, Margeride, Causses ...), le Jura, les Pyrénées Centrales, les Grandes Alpes.
- 2 - Un certain nombre de bocages (vendéens, nivernais ...)
Ces deux types de régions sont spécialisées dans l'élevage. Les produits animaux fournissent une proportion très forte du revenu. Mais les méthodes d'élevage restent souvent traditionnelles.
- 3 - Les régions de "petite culture", de polyproduction traditionnelle, où la surface par travailleur est en général faible ; Bretagne intérieure et méridionale, Rhône moyen, de larges zones de l'Aquitaine, la Bresse.

(1) A. FEL, "La pauvreté dans l'agriculture française," Economie appliquée, n°1-2, 1971, pp.299-316, p.301 sq.

Les plus pauvres parmi les pauvres

De toutes les catégories socio-professionnelles, ce sont les salariés agricoles qui ont les plus faibles revenus par tête en 1956, 1962 et 1965 (cf. supra). Toutefois, il y a eu un rattrapage en 1968, notamment par rapport aux exploitants agricoles, le S.M.A.G. ayant été supprimé et aligné sur le S.M.I.G., puis sur le S.M.I.C.. La progression nominale des salaires agricoles a été de 18 % entre avril 1968 et avril 1969 et de 11 % de 1969 à 1970.

Hauts et bas salaires agricoles

Le groupe des salariés agricoles est très hétérogène quant à la qualification, donc quant aux revenus. A côté des ouvriers et des journaliers agricoles non qualifiés, il y a les chefs de culture, les régisseurs, les conducteurs de tracteurs, les vachers, les conseillers agricoles Mais il y a une forte prédominance d'ouvriers non qualifiés. En avril 1969, ceux-ci représentaient 63 % de l'effectif total des salariés agricoles permanents à temps complet, les apprentis et les ouvriers à capacité professionnelle réduite, 7 %. Les ouvriers qualifiés constituaient 23 % des effectifs et le personnel de direction, 3 % (1).

La dispersion des revenus apparaît très grande quand on considère le seul salaire en espèces (tableau 8). Les avantages en nature sous forme de logement et/ou de nourriture tendent à réduire les écarts. Mais par ailleurs, la quasi-totalité des personnels non qualifiés gagne moins de 1 000 F par mois.

(1) S.C.E.E.S., Enquête sur les salaires et la main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture en avril 1969 et avril 1970. Premiers résultats. Cahiers de statistique agricole, (nouvelle série) n°1, janvier 1972, pp.23-38, p.24.

Tableau n°8 - Répartition des salariés agricoles permanents à temps complet selon le salaire mensuel brut en espèces et la catégorie socio-professionnelle, en avril 1970

	< à 150	150 à < 300	300 à < 400	400 à < 500	500 à < 600	600 à < 700	700 à < 800	800 à < 900	900 à < 1 000	1 000 à < 1 300	1 300 et plus	total
personnel de direction	-	-	0,9	1,2	2,0	4,5	6,5	15,6	13,0	23,3	33,0	100,0
ouvriers qualifiés	ε	ε	ε	1,5	3,3	7,3	21,8	17,4	13,4	28,1	6,4	100,0
ouvriers non qualifiés	1,0	4,0	8,2	8,7	8,5	22,9	25,4	10,5	6,0	4,4	ε	100,0
ouvrières non qualifiées	3,0	6,2	16,2	9,4	9,1	21,7	15,4	7,5	7,1	4,0	ε	100,0
apprentis et ouvriers à capacité professionnelle réduite	17,3	28,9	23,2	9,4	7,7	5,1	2,9	2,6	ε	1,4	ε	100,0
ensemble des salariés	2,0	4,8	7,1	6,5	6,6	16,5	21,7	11,9	8,0	11,5	3,4	100,0

Source : S.C.E.E.S., op. cit., p.29.

L'enquête sur les salaires du Ministère de l'Agriculture ne permet pas d'estimer le nombre de familles ou de personnes salariés agricoles pauvres, car les personnes à charge ne sont pas précisées et les autres revenus ne sont pas indiqués. Or, les résultats moyens obtenus au niveau national montrent que la part des salaires dans les ressources brutes des ménages salariés agricoles est inférieure à 60 %. Encore s'agit-il du total des salaires nets dont une part est constituée par des salaires non agricoles.

Les données disponibles confirment que les salaires agricoles sont nettement moins dispersés que les revenus agricoles, en particulier au niveau des moyennes régionales. Dans les régions agricoles riches, l'écart absolu et relatif entre les revenus des exploitants agricoles et les salaires des salariés agricoles est nettement plus élevé que dans les régions pauvres. Dans les régions agricoles riches, même si les salaires agricoles sont plus élevés, les ouvriers agricoles se sentiront peut-être plus pauvres que dans les régions pauvres.

IV - LES REVENUS DES MENAGES D'ANCIENS AGRICULTEURS

L'enquête de l'I.N.E.D. de 1967 indique quelle proportion d'anciens agriculteurs bénéficient de l'allocation du Fonds National de Solidarité (1). L'octroi de cette allocation est subordonné à une condition de ressources; celles-ci ne doivent pas, allocation comprise, excéder un plafond qui était de 200 F par mois en 1967.

A peu près la moitié des anciens agriculteurs perçoivent l'allocation du F.N.S. contre 38 % pour l'ensemble des retraités. La proportion est plus forte pour les retraités exploitants (elle atteindrait 52 %) que pour les retraités salariés agricoles (27 %). Les auteurs concluent : "Même si l'on admet une certaine dissimulation ou quelques artifices visant à tourner la loi, la part des pauvres en milieu agricole est trop forte pour ne pas avoir de conséquences fâcheuses sur le plan économique et social" (2).

Il faut tenir compte de ce que les agriculteurs âgés ne vivent pas toujours seuls, isolés ou en couple. C'est ainsi que selon la même enquête, 26 % des agriculteurs âgés sont hébergés par d'autres personnes, et 21 % hébergent d'autres personnes. Dans ces cas-là, ils peuvent bénéficier de certains éléments de niveau de vie (confort ménager par exemple) qu'ils ne pourraient acquérir par leurs seules ressources. D'après l'enquête de l'I.N.E.D., "le sort des cohabitants semble nettement meilleur, au point qu'on serait tenté de voir dans la cohabitation une arme contre la pauvreté si l'on n'était pas enclin à une certaine prudence. En effet, on peut supposer que l'enquêteur a apprécié le niveau de vie des enfants plus que celui de l'enquêté, faute d'ailleurs de pouvoir opérer une distinction, notamment entre l'enquêté hébergé et le ménage des enfants hébergés par le père ou la mère. Toujours est-il que cette "arme" n'est pas totalement efficace, puisque 11 % des hommes et 14% des femmes qui cohabitent avec leurs enfants vivent pauvrement de l'avis des enquêteurs, ce qui veut dire que les enfants sont aussi dans cette situation. Il n'est sans doute pas abusif d'ajouter à ces pourcentages une part de ceux qui sont réputés vivre "juste", car ce niveau-là doit être assez médiocre" (3).

(1) Th. LOCOH et Paul PAILLAT, Les agriculteurs âgés, ouvrage cité, p.171.

(2) op. cit. p.172.

(3) op. cit. p.168. Notons que dans cette enquête, le niveau de vie apparent des agriculteurs âgés a été apprécié par les enquêteurs, qui devaient répondre à la question suivante du questionnaire : "D'après vos observations personnelles au cours de l'entretien, est-ce que, par rapport au niveau de vie moyen des agriculteurs de la région, l'enquêté vit très pauvrement, pauvrement, modestement (juste), à l'aise, très à l'aise"?

La répartition des agriculteurs âgés, vivant seuls ou avec leur conjoint seulement (à l'exclusion de ceux hébergés ou hébergeant d'autres personnes) selon le montant des retraites perçues est donnée par le tableau 9 (retraites perçues par l'intermédiaire de la Mutualité Sociale Agricole, y compris l'I.V.D. et l'allocation du F.N.S.). Il faut immédiatement noter que les agriculteurs âgés "seuls" (isolés ou couples) ont, pour une proportion d'entre eux et un montant qui n'ont pas été indiqués, d'autres sources de revenus : leur travail notamment pour ceux de 65 à 69 ans, des revenus fonciers, des rentes viagères.

Tableau n°9 - Montants des retraites des anciens agriculteurs en 1967 : sommes versées à des personnes seules ou vivant avec leur conjoint seulement

montant des retraites annuelles	isolés		ménages de 2 personnes
	hommes	femmes	
moins de 1 500 F	330	290	80 *
1 500 à moins de 2 000 F	150	60	70 *
2 000 à moins de 2 500 F	410	580	100
2 500 F à moins de 3 000 F	20*	20*	240
3 000 à moins de 3 500 F	20*	20*	50 *
3 500 à moins de 4 000 F	30*	10*	80*
4 000 à moins de 4 500 F	-	10*	250
plus de 4 500 F	-	-	80*
sans réponse	40*	10*	50*
total	1 000	1 000	1 000
effectif de l'échantillon	150	432	539
montant annuel moyen perçu, en francs	1 895	1 968	3 177
* effectifs faibles			

source ; ouvrage cité p. 179.

Aussi bien pour les isolés que pour les ménages de deux personnes, la distribution selon le montant des retraites est bimodale. Pour les isolés, la tranche de 2 000 à 2 500 F prédomine (41 % pour les hommes, 58 % pour les femmes). Il y a aussi une proportion assez forte de retraites inférieures à 1 500 F (33 % pour les hommes, 29 % pour les femmes). Pour les ménages de deux personnes, les tranches de 2 500 à 3 000 F et 4 000 à 4 500 F correspondent aux plus fortes fréquences (respectivement 24 et 25 %).

L'analyse des statistiques de revenus des trois catégories de ménages agricoles est décevante car il est impossible d'avancer une estimation du nombre de familles agricoles ayant un revenu total par tête faible parce qu'inférieur à un certain seuil. Les données sur les dépenses de consommation permettent de mieux préciser la fréquence et l'ampleur des privations qu'implique le manque d'argent.

Comme on l'a déjà noté, le revenu des exploitants agricoles n'est pas totalement disponible pour la consommation. Une faible propension

moyenne à consommer correspond pour les uns à une consommation élevée, pour d'autres à une consommation très restreinte. Si la propension moyenne à consommer est sans doute plus forte dans les familles aux plus bas revenus, la consommation par tête dans ces familles reste très faible.

Ceci peut être illustré par les résultats d'une enquête sur échantillon aléatoire faite en 1965 en Ille-et-Vilaine et Eure-et-Loir (1).

Tableau n°10 - Consommation et propension moyenne à consommer des exploitants agricoles d'Ille-et-Vilaine et Eure-et-Loir (1965)

	Ille-et-Vilaine			Eure-et-Loir		
	< 10 ha	10 à 20	20 ha et plus	< 20 ha	20 à 50	50 et plus
Consommation par ménage en F	6 172	8 848	11 107	10 650	9 863	21 475
Propension moyenne à consommer	93	73	62	85	44	34

SECTION II - LES INEGALITES DE CONSOMMATION

=====

I - REMARQUES PREALABLES

Signification des inégalités de consommation

Les inégalités de consommation sont à rechercher non seulement dans les différences de valeur utilitaire (physiologique) des biens acquis, mais pour une grande part, peut-être pour l'essentiel, dans des différences de valeur sociale, de statut social conféré au consommateur, enfin dans des différences de valeur "poétique" et d'évasion.

On va constater les différences existant à un moment donné. Mais il est important de tenir compte de la date à laquelle les catégories sociales accèdent à tel niveau de consommation, ou d'équipement. En effet, la valeur

(1) J.L. BRANGEON, Y. LEON et P. RAINELLI, Résultats d'une enquête sur le financement en 1965 des exploitations agricoles en Ille-et-Vilaine et Eure-et-Loir, I.N.R.A. - Rennes et Centre de Recherche sur l'épargne, Paris, déc. 1969. Les évaluations faites dans cette enquête ont des limites importantes :

- le taux de sondage est très faible,
- les jeunes exploitants installés sur de petites surfaces sont sous-représentés,
- la production finale par exploitation est sous-évaluée d'environ 50 % et il n'est pas possible d'établir si cette marge de sous-estimation est identique dans les divers groupes de familles selon lesquels les résultats sont présentés.

statutaire ou sociale de la détention d'un bien, ou d'un certain niveau de vie, diminue avec le taux de diffusion dans l'ensemble des classes sociales. Les catégories défavorisées n'accèdent plus qu'à des biens ou à des niveaux de consommation dévalorisés socialement. P. BOURDIEU pense même que "les classes les plus défavorisées n'interviennent dans le jeu de la divulgation et de la distinction, forme moderne du jeu proprement culturel, qui s'organise objectivement par rapport à elles, qu'au titre de repoussoir, ou plus exactement, de nature" (1).

Les écarts de valeur ne sont que partiellement reflétés par les écarts de coût monétaire. S'il est vrai que dans les arbitrages des consommateurs, les différences de valeur sociale jouent un rôle prépondérant dès qu'on est sorti d'un minimum permettant de survivre (2), alors les différences de dépenses situent les consommateurs dans l'échelle des statuts sociaux.

L'analyse des niveaux relatifs des dépenses de consommation est donc significative. Elle renseigne aussi sur l'effet des contraintes de revenus. Mais comme le rappelle souvent B. De Jouvenel, une partie croissante des dépenses classées comme dépenses de consommation sont des coûts qui correspondent à une dégradation des conditions d'existence, dégradation qui est inégale selon les familles. D'autre part, au-delà de l'étude du montant des dépenses, critère d'ordre synthétique, une étude plus analytique de la valeur des consommations, notamment de leur valeur utilitaire, est nécessaire. A cet égard les données sur les quantités fournies par les enquêtes de consommation sont trop sommaires.

Enfin, certains éléments du niveau de vie ne sont pas achetés par les ménages mais fournis à titre gratuit par les Administrations. On n'examinera ici que les consommations privées, les principales consommations collectives étant présentées ultérieurement.

Problèmes de mesure des inégalités de dépense

Toute inégalité apparente ne correspond pas nécessairement à une inégalité réelle, à une privation. Les familles placées dans des conditions différentes n'ont pas rigoureusement les mêmes besoins et ne doivent pas nécessairement faire les mêmes dépenses pour obtenir le même résultat mesuré objectivement en terme de niveau de vie. Si les coûts de transport, si les prix d'achat sont différents, un même niveau de satisfaction, correspondant à un même niveau de biens et services demandés, peut être obtenu à un coût variable. Mais cela ne signifie pas que les besoins fondamentaux sont différents. On a au contraire indiqué qu'ils tendaient à être identiques. Il y a donc un problème de choix du niveau de consommation de référence.

Les unités à comparer peuvent être les familles ou les individus. Or, les familles peuvent comprendre un nombre de personnes assez variable. Certaines consommations sont communes, peuvent difficilement être imputées, et comme dans la production, il y a des économies d'échelle. Un même niveau de vie peut être obtenu avec une dépense unitaire moindre quand la taille de la famille augmente. Mais cela n'est vrai que pour certaines consommations. Pour d'autres au contraire, il n'y a pas d'économies d'échelle. L'étude des privations et des inégalités doit donc être conduite par type de consommation.

(1) P. BOURDIEU, "Différences et distinctions" in Le partage des bénéfices, Paris, les éditions de minuit 1966, pp.118-129, p.129.

(2) Ph. D'Iribarne, op. cit. p.55.

Sources statistiques

Il n'existe à peu près aucune donnée sur la consommation des familles d'anciens agriculteurs. Celle des salariés et des exploitants agricoles est connue par les enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur les conditions de vie des ménages. On peut aller au-delà d'une description moyenne grâce à l'enquête faite par l'I.N.S.E.E., pour le compte de l'O.S.C.E., en 1963-1964(1). L'utilisation de cette source soulève des difficultés liées aux différences dans la composition des familles et au choix des familles de référence.

a) Différences dans la composition des familles

Il faudrait pouvoir comparer des familles dont la composition démographique est aussi peu différente que possible, car certains besoins varient avec l'âge (enseignement) ou le nombre de personnes (logement).

Or, les données disponibles sont des moyennes par groupes de familles, dont la composition démographique moyenne n'est pas identique. En particulier dans les ménages d'agriculteurs qui dans l'échantillon pourraient être considérés comme pauvres, le nombre de personnes par famille est plus faible, la proportion de jeunes de moins de 16 ans est nettement moins élevée que dans les familles les plus aisées.

L'échelle des unités de consommation permet certes d'éliminer certaines différences. L'échelle utilisée tient compte de l'âge et du sexe. Elle est valable pour la consommation alimentaire (2). Mais pour les autres postes les besoins relatifs des personnes de la famille peuvent être différents de ceux retenus pour l'alimentation. Comme on ne dispose pas actuellement d'échelle récente d'unité de consommation pour chaque poste, on devra utiliser celle de la consommation alimentaire.

b) Le choix des familles de référence

L'enquête O.S.C.E. ne portait que sur les agriculteurs, les salariés agricoles, les ouvriers non agricoles, les "employés" et les "fonctionnaires". On a choisi de comparer les groupes d'agriculteurs et de salariés agricoles pauvres aux catégories suivantes :

- à la moyenne de l'ensemble des agriculteurs. La consommation moyenne par UC des agriculteurs est inférieure d'environ 20 % à la moyenne de toutes les catégories socio-professionnelles. Cet écart est approximativement celui constaté dans toutes les enquêtes de consommation faites par l'I.N.S.E.E. entre 1965 et 1970, et dans l'enquête sur les budgets familiaux de 1956. Par conséquent, on peut considérer que les restrictions sont sensibles pour les familles paysannes qui dépensent moins que la moyenne de l'ensemble des agriculteurs.
- aux groupes les plus aisés d'agriculteurs, pour caractériser les inégalités dans l'agriculture.

(1) Office Statistique des Communautés Européennes, Budgets familiaux 1963/64, Statistiques Sociales, série spéciale n°6.

(2) Cette échelle est la suivante :

enfants de moins de 2 ans	: 0,2
" de 2 à 3 ans	: 0,3
" de 4 à 5 ans	: 0,4
" de 6 à 7 ans	: 0,5
" de 8 à 9 ans	: 0,6
" de 10 à 11	: 0,7
" de 12 à 13	: 0,8
hommes de 14 à 59 ans inclus	: 1,0
femmes de 14 à 59 ans inclus	: 0,8
hommes et femmes de plus de 60 ans	: 0,8

cf. O.S.C.E., op. cit, p.195.

- aux groupes non agricoles pauvres, ouvriers en particulier. On sait que le degré de pauvreté est inégal selon les besoins, et que les différents besoins ne sont pas également pourvus selon les catégories sociales. A niveau de vie égal, certains postes fondamentaux, comme le logement ou les soins médicaux, ne sont-ils pas davantage sacrifiés chez les agriculteurs pauvres que chez les ouvriers pauvres ?

Que ce soit pour les inégalités internes à l'agriculture ou pour les inégalités entre agriculteurs et autres catégories sociales, on s'attachera d'abord à la consommation totale puis à diverses dépenses spécifiées.

II - LES INEGALITES DANS LA CONSOMMATION TOTALE

La consommation totale traduit surtout le montant du revenu utilisé pour les besoins courants du ménage (1). C'est un critère financier.

1 - Ecart entre moyennes

En 1970, les salariés agricoles consomment par U.C. 35 % de moins que l'ensemble des ménages et les exploitants agricoles 18 % de moins. Les premiers consomment trois fois moins que les industriels et gros commerçants, les seconds deux fois moins que les cadres supérieurs. Les dépenses des exploitants sont voisines de celles des ouvriers et des inactifs.

Tableau n°11 - Indice de disparité de consommation moyenne par U.C., en 1970, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Industriels, gros commerçants et professions libérales	194
Cadres supérieurs	171
Cadres moyens	126
Ensemble des professions indépendantes	124
Employés	113
Ensemble des ménages	100
Ouvriers qualifiés	94
Ensemble des ouvriers	85
Inactifs	85
Agriculteurs exploitants	82
Salariés agricoles	65

Source des données : Les collections de l'I.N.S.E.E., M 16, p.71.

C'est la population agricole des communes rurales qui participe le moins à la société de consommation (tableau 12). Le niveau de vie des familles agricoles habitant en ville se rapproche davantage de celui des non agriculteurs.

Il existe une pauvreté rurale, et pas seulement agricole, car la population non agricole a un niveau de vie plus bas en zone rurale. Mais les ruraux non agricoles vivent un peu mieux (12 %) que les paysans. Ceux-ci étant le plus directement en contact avec des groupes sociaux qui ont une plus faible consommation moyenne, se rendent moins compte de l'ampleur des inégalités.

(1) Les investissements immobiliers (construction et gros entretien) pour le logement des ménages sont exclus. Par contre, l'équipement ménager, les achats de meubles sont inclus.

Tableau 12 - Consommation moyenne par U.C. , en 1970, selon le lieu de résidence (indice base 100, population agricole des communes rurales)

Population agricole (*)	{	communes rurales	100
		communes urbaines	109
Population non agricole	{	communes rurales	112
		unités urbaines de moins de 20 000 habitants	121
		" de 20 000 à moins de 100 000 hab.	132
		" de 100 000 hab. et plus	136
		complexe résidentiel de l'agglomération de Paris	179
(*) composée des ménages dont le chef est agriculteur exploitant, salarié agricole ou ancien agriculteur.			

Source - Les conditions de vie des ménages en 1970, p.75.

Des écarts relatifs inchangés depuis 1956

Malgré un accroissement important des niveaux de vie moyens, les écarts relatifs de consommation unitaire totale entre paysans et groupes non agricoles ont peu varié de 1956 à 1970 (tableau 13). Si la consommation non alimentaire relative a plutôt eu tendance à s'améliorer, on verra plus loin qu'au contraire, la consommation alimentaire relative a plutôt eu tendance à baisser.

Tableau n°13 - Consommation totale (1) et non alimentaire (2) par catégorie de ménages en 1956 et 1970
(a) F/UC
(b) indice de disparité

	1956				1970			
	(1)		(2)		(1)		(2)	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Agriculteurs-exploitants	2 936	85	1 306	70	7 485	82	4 158	73
Salariés agricoles	2 158	63	916	49	5 947	65	3 208	56
Toutes catégories socio-professionnelles	3 438	100	1 870	100	9 169	100	5 715	100

Les dépenses de santé en 1956 ont été comptées brutes comme dans l'enquête de 1970.

Source : Consommation n°2, 1960, p.108-109 et collections de l'I.N.S.E.E., M 16, p.69 et 71.

2 - Quelle est la consommation totale des paysans pauvres ?

Dans l'enquête O.S.C.E. de 1963-64 les familles ont été classées en groupes définis par le montant de la consommation totale par ménage (tableau 4). Ce montant est en corrélation étroite avec le niveau moyen de consommation par U.C., de chaque groupe. Mais chacun de ces groupes n'est pas homogène quant au niveau de vie des familles. En particulier, les familles nombreuses qui peuvent avoir un niveau de vie par personne relativement médiocre, ont une

consommation totale qui les classe dans un groupe dont le niveau de vie moyen est plus élevé alors que leur situation est plus proche de la moyenne d'un groupe inférieur. L'inverse peut aussi exister. Mais ces phénomènes jouent dans des limites assez étroites puisque le niveau de vie moyen est bien corrélié avec la consommation totale du ménage (tableau 14).

Tableau n°14 - Enquête O.S.C.E. : distribution des ménages d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles selon la consommation totale et par U.C.

Consommation totale du ménage	nombre de ménages		consommation moyenne par UC nette dans chaque groupe (1)	
	nombre	%	F/UC	indice de disparité (2)
<u>I - Agriculteurs</u>				
1 - < à 6 000 F	299	14,9	2 186	58
2 - de 6 000 à 8 000 F	314	15,7	2 641	71
3 - de 8 000 à 10 000 F	303	15,1	2 846	76
4 - de 10 000 à 14 000 F	461	23,0	3 403	91
5 - de 14 000 à 22 000 F	455	22,7	4 327	116
6 - de 22 000 et plus	169	8,4	6 403	171
ensemble	2 001	100	3 742	100
<u>II - Ouvriers agricoles</u>				
1 - < à 10 000	209	52,2	2 632	70
2 - > à 10 000	191	47,8	3 672	98
ensemble	400	100	3 283	88
(1) - Cotisations sociales et impôts directs exclus - U.C. nette c'est-à-dire non compris les pensionnaires et les salariés				
(2) indice de disparité par rapport à la moyenne des agriculteurs.				

Quatre niveaux de pauvreté chez les exploitants agricoles

Quatre groupes de familles d'exploitants ont une consommation moyenne par U.C. inférieure à la moyenne des agriculteurs (tableau 14). Dans le premier, l'écart est de 42 %. Les groupes n°2 et 3 ont une consommation moyenne assez voisine : moins 29 % et moins 24 %. Le groupe n°4 peut être considéré comme pauvre, compte tenu de l'écart à la moyenne des agriculteurs (9 %) et de l'écart entre le niveau de vie moyen des agriculteurs et celui de l'ensemble des catégories sociales (environ 20 %). Il apparaît une nouvelle fois qu'il existe un grand nombre de familles paysannes pauvres (les 4 groupes précédents représentent 69 % du total des familles d'exploitants) et un petit nombre d'agriculteurs très aisés (8 % ont un niveau de vie à peu près double de la moyenne agricole).

Le nombre d'enfants de moins de 17 ans est très faible dans le premier groupe ; il augmente ensuite (tableau 15). Le groupe n°1 comprend surtout des ménages dont le chef est relativement âgé, et pratiquement sans jeunes enfants. Dans le groupe n°6, dont le chef a 50 ans, il y a en moyenne un peu plus de 2 enfants de moins de 17 ans. Il y a là une nouvelle confirmation du fait que la pauvreté atteint surtout des paysans plus âgés.

Tableau n°15 - Enquête O.S.C.E. : Caractéristiques des groupes de ménages d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles

groupe n°	agriculteurs							ouvriers agricoles		
	1	2	3	4	5	6	ensem- ble	1	2	ensem- ble
nombre moyen de personnes par ménage	2,6	3,1	3,8	4,2	4,9	5,5	4,0	3,2	5,4	4,2
âge moyen du chef de ménage	58	54	52	50	50	50	52	46	41	44
nombre moyen d'enfants de moins de 17 ans par ménage	0,3	0,7	1,1	1,4	1,8	2,1	1,2	1,1	2,7	1,8

Tableau n°16 - Enquête O.S.C.E. : Dépense par U.C. nette, selon la catégorie de ménage, en % de la moyenne des agriculteurs

consommation totale du ménage	agriculteurs						ouvriers agricoles	
	<6 000 F	6 000 à 8 000	8 000 à 10 000	10 000 à 14 000	14 000 à 22 000	22 000 et plus	<10 000	≥10 000
Produits alimentaires, boissons, tabac	80	87	91	98	107	121	86	90
Vêtements et chaussures	29	59	62	89	130	198	49	99
Loyers et charges, combustibles et éclairage	63	74	68	84	110	202	75	89
Meubles, art. ameubl., équipement ménager et entretien courant	34	52	69	83	120	231	63	110
dont achat de meubles et d'équipement ménager	17	48	79	93	130	194	60	94
Soins personnels et dépenses sanitaires	29	50	79	99	112	209	75	157
dont - soins médicaux	13	40	69	70	119	291	25	76
- produits pharmaceutiques	29	50	85	117	103	184	48	99
Transports et communications	18	27	40	73	146	266	30	117
Enseignement (1)	29	29	43	63	106	239	11	38
Culture et loisirs	18	45	58	92	130	223	53	134
Ensemble des postes	58	71	76	91	116	168	70	98

(1) Dépense par enfant scolarisable de 11 à 20 ans, pour les agriculteurs.

Tableau n°17 - Enquête O.S.C.E. : Privations absolues des agriculteurs pauvres
(écart à la moyenne des agriculteurs, en F/UC nette)

Groupe n°	1	2	3	4
Alimentation	400	250	180	40
Vêtements et chaussures	250	150	140	40
Loyers et charges, combustibles et éclairage	150	110	130	70
Meubles, équipement ménager entretien courant	160	120	70	40
Soins personnels et dépenses sanitaires	100	70	40	0
Transports et communications	290	260	210	100
Culture et loisirs	81	55	40	8

Les privations relatives et absolues des agriculteurs pauvres sont d'ampleur inégale selon les postes de la consommation et selon les niveaux de vie moyens. Elles présentent quelques caractéristiques par rapport à celles des non agriculteurs.

a -Les privations relatives

Dans le groupe n°1, les soins de médecins, la culture et les loisirs, les transports et communications, les achats de meubles et d'équipement ménager représentent moins de 20 % de la consommation moyenne des agriculteurs. Les dépenses d'enseignement (1), les vêtements et les chaussures, les achats de produits pharmaceutiques sont inférieurs à 70 %.

Dans le groupe n°2, par rapport au groupe 1, les privations relatives sont moindres sur les vêtements et les chaussures, les soins médicaux, la culture et les loisirs. Par contre, elles sont maintenues sur l'enseignement, les transports et les frais de logement.

Dans le groupe n°3, si les restrictions sur les soins médicaux diminuent, celles sur les frais de logement, sur la culture et les loisirs, et sur les transports ne diminuent guère. Dans le groupe 4, les dépenses pour le logement s'améliorent peu et les privations sur la culture et les loisirs diminuent nettement.

b) Certains postes les plus sacrifiés relativement occupant une faible part de la consommation totale, les privations absolues ont une importance relative assez différente de celle des privations relatives. Elles concernent en premier lieu, dans le groupe n°1, l'alimentation, dans les trois autres groupes, les transports et communications (tableau n°17).

c) Par rapport aux non agriculteurs pauvres (ouvriers, employés et fonctionnaires), à niveau de vie égal, les agriculteurs restreignent moins leur consommation alimentaire. Celle-ci représente pour les non agriculteurs les plus pauvres que 62 % de la consommation totale. Mais les agriculteurs consacrent nettement moins à la culture et aux loisirs, aux soins hospitaliers et aux soins des médecins, au chauffage, à l'entretien du logement et à l'habillement.

(1) Les dépenses d'enseignement saisies dans l'enquête comprennent trois postes : les frais de scolarité, de pension et d'internat, les livres et fournitures, enfin les dépenses diverses d'enseignement (cotisations à des cercles d'élèves, excursions scolaires ...). Les bourses ne sont pas déduites.

Les restrictions de consommation des agriculteurs pauvres
ont quelques grandes caractéristiques :

- Les dépenses concernant l'être sont plus sacrifiées que celles concernant l'avoir.
- Les dépenses à long terme sont plus atteintes que les dépenses à court terme, et cette remarque recoupe en partie la précédente. Sont notamment sacrifiées les dépenses d'éducation et un grand nombre de dépenses pour les enfants, les dépenses de santé, pour les enfants mais aussi pour les adultes. Les dépenses pour les mères de famille sont très restreintes : dépenses de vêtements notamment, mais aussi de soins médicaux. Il y a une relative inégalité entre les personnes de la famille. On dépense d'abord pour ceux qui travaillent le plus dur, et qui assurent le revenu familial.
- Les écarts portent davantage sur la valeur de statut que sur la valeur utilitaire des consommations. La consommation de viande, en valeur monétaire, en poids et probablement aussi en valeur nutritive, est par UC assez peu différente mais les produits consommés ont une valeur sociale très différente, non seulement parce que la nature des produits n'est pas la même, mais aussi parce que la préparation des produits est différente.
- Les autofournitures et l'autoconsommation représentent une fraction élevée de la consommation des pauvres. Ceux-ci produisent par eux-mêmes le plus de choses possible (tableau 18). C'est une manière d'utiliser la main-d'oeuvre disponible, mais qui peut entraîner absence de loisirs et surmenage. En outre, les produits ainsi obtenus ont une valeur sociale moindre que les produits achetés.

Tableau n°18 - Part de l'autoconsommation et de l'autofourniture (a) dans la consommation totale des agriculteurs et des ouvriers (en %)

. agriculteurs						
groupe 1	2	3	4	5	6	
39	35	31	28	24	18	
. ouvriers agricoles						
groupe 1	2					
20	17					
(a) autoconsommation alimentaire, loyers fictifs, bois de chauffage						

- Enfin, la consommation alimentaire tient une place essentielle dans le budget des familles pauvres (tableau 19). Il faut d'abord survivre.

Tableau n°19 - Part de l'alimentation dans la consommation totale des agriculteurs et des ouvriers agricoles (en %)

. agriculteurs						
groupe 1	2	3	4	5	6	
71	65	62	56	48	37	
. salariés agricoles						
groupe 1		2				
64		48				

Avant d'analyser les postes de consommation qui correspondent aux besoins les plus fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir), soulignons que, dans le détail, les comportements des pauvres peuvent être très variés. Les diverses contraintes de revenu, d'instruction, de santé, d'éloignement pèsent inégalement sur les diverses familles. En simplifiant, on peut retenir la distinction suivante. Certaines familles agricoles pauvres ont conservé un mode de vie traditionnel qui se caractérise par l'autoconsommation, l'auto-fourniture, la rareté des achats de produits préparés. Ce groupe comprend les familles paysannes les plus pauvres et les plus âgées. D'autres familles agricoles pauvres ont adopté un mode de vie plus "moderne", comparable par exemple à celui des ouvriers ou des manoeuvres des villes, et s'endettent pour consommer. Elles essaient de s'intégrer à la société de consommation alors que les premières vivent en marge et perpétuent l'agriculture de subsistance.

III - LE BUDGET DES PAYSANS PAUVRES EST SURTOUT UN BUDGET D'ALIMENTATION

Pour mieux apprécier l'importance du budget alimentaire des familles agricoles pauvres, il faut d'abord noter que, selon les enquêtes de l'I.N.S.E.E., la consommation alimentaire moyenne par U.C. des ménages d'exploitants est du même ordre que celle de l'ensemble des ménages en 1956 et en 1970. En 1970, elle est inférieure de 45 % à celle des industriels, gros commerçants et artisans, et de 30 % à celle des cadres supérieurs.

La nourriture est le poste le moins réduit, en valeur relative, dans les familles agricoles pauvres, une part plus grande lui étant réservée dans la consommation totale (71 % dans le groupe n°1, 65 % dans le groupe n°2, 62 % dans le groupe n°3 et 56 % dans le n°4). L'essentiel du budget va à l'alimentation. Mais, du fait de cette prépondérance, c'est sur ce poste que l'écart absolu, par rapport à la moyenne des agriculteurs, est le plus grand. Le groupe n°1 consacre en moyenne 400 F de moins, par U.C. et par an, à la nourriture, que la moyenne des agriculteurs.

Traditionnellement, le mode lui-même d'alimentation des familles pauvres est spécifique. D'une part, la nourriture est plus souvent prélevée sur les produits de l'exploitation ou du jardin familial. Le taux d'autoconsommation est proche de 50 %.

Tableau n°20 - Part de l'autoconsommation dans l'alimentation chez les agriculteurs et les ouvriers agricoles (en %)

. agriculteurs						. salariés agricoles	
groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	groupe 5	groupe 6	groupe 1	groupe 2
45	45	44	42	40	38	24	24

Se nourrissant au moindre coût, les paysans pauvres ont une alimentation de moindre valeur monétaire et de moindre qualité. Ils consomment :

plus de pain
plus de pommes de terre
plus souvent du lapin, du porc
salé, des volailles, des oeufs

moins de fruits
moins de vin, de champagne,
d'apéritifs,
moins souvent du boeuf, des poissons,
des coquillages, des crustacés.

Enfin, la valeur physiologique elle-même de la nourriture des familles agricoles pauvres est médiocre. Les spécialistes ont souvent relevé des déséquilibres alimentaires, une insuffisance de légumes, de fruits frais, de lait. Ils ont également noté la monotonie des menus, liée en particulier à la prépondérance de l'autoconsommation. Ces déséquilibres atteignent particulièrement les enfants.

IV - PRESQUE PAS DE DEPENSES D'HABILLEMENT

Selon les enquêtes de consommation de l'I.N.S.E.E., les ménages agricoles sont de tous les ménages ceux qui dépensent le moins en vêtement. Quand les agriculteurs exploitants dépensent 100 par personne, les salariés agricoles dépendent 96, les industriels, gros commerçants et professions libérales 303, les cadres supérieurs 304, l'ensemble des ménages 147, les ouvriers 125 (statistique de 1970). De 1956 à 1970, la dépense par personne des agriculteurs est restée à peu près la même par rapport à la moyenne.

Il n'y a pas lieu dès lors de s'étonner si les achats d'habillement sont particulièrement réduits chez les paysans pauvres. Dans l'enquête O.S.C.E., le groupe n°1 dépense par U.C. (1) 71 % de moins que la moyenne des agriculteurs. La consommation du groupe n°1 ne représente que 15 % de celle du groupe n°6. La situation des groupes n°2 et n°3 est meilleure mais l'écart à la moyenne reste très marqué.

A niveau de vie égal, les privations sont plus fortes pour les agriculteurs que pour les ouvriers, employés et fonctionnaires. La dépense par U.C. du groupe n°1 ne représente que 79 % de celle du groupe non agricole le plus pauvre.

Ces données sur les dépenses faites au cours d'une année ne traduisent pas l'ampleur des différences dans le mode d'habillement entre les agriculteurs pauvres et les autres. Elles sont le résultat du cumul des écarts de dépenses au cours d'une période qui peut être assez longue pour les vêtements. La garde-robe des familles pauvres comprend moins de vêtements, des vêtements de moindre qualité, de moindre valeur sociale, les achats étant moins fréquents et portant sur des habits moins chers. Les vêtements sont moins souvent renouvelés, sont davantage démodés. Ils sont moins confortables et assurent souvent une moindre protection, ou une protection insuffisante, contre les intempéries.

(1) L'échelle des unités de consommation utilisée est la même que pour l'alimentation. Selon WILLIAM et HANSON (1934-36) la pondération pour les femmes de plus de 15 ans devrait être supérieure à celle des hommes de plus de 15 ans (1,46 pour 1,00 chez les ouvrières et ouvriers de 24 à 27 ans). Par ailleurs, en fonction de l'âge, les besoins augmentent jusqu'à 24-27 ans puis diminuent. Ces auteurs ne font pas de distinction pour le chef de famille. Par contre, KIRPATRICK (1923) donne une échelle assez semblable, mais ne distingue pas les hommes et les femmes et donne un coefficient de 1 pour le chef de famille (qui équivaut au coefficient donné pour les enfants de 12-14 ans). PRAIS et HOUTHAKKER (1955) donnent également un coefficient plus faible pour les adultes que pour les jeunes de 14 à 17 ans. cf. C. PRESVELJOU : Sociologie de la consommation familiale, Bruxelles, Les éditions vie ouvrière 1968, p.241 et sq. Nous avons repris l'échelle de l'O.S.C.E., considérant qu'elle fournissait une indication moins inexacte des besoins que le nombre total de personnes du ménage.

Les privations concernent davantage les femmes et sans doute aussi les enfants. L'infériorité de la condition féminine semble être un trait des familles et populations pauvres et de retard culturel. On la relèvera à plusieurs endroits.

La distinction entre familles traditionnelles et modernes se retrouve pour les vêtements. Dans les familles traditionnelles, les achats sont plus rares. On achète ce qui dure longtemps, et qui peut avoir une bonne valeur utilitaire. Mais les vêtements sont très démodés, et confèrent une forte infériorisation sociale. Dans les familles modernes pauvres, les achats sont plus fréquents, mais comme on a peu de moyens, on achète des produits de médiocre qualité, qui sont vite usagés. La valeur utilitaire est faible, l'inconfort peut être grand.

V - LE DENUEMENT DU LOGEMENT

1 - Un habitat vétuste, surpeuplé, sans confort, mal équipé

Les exploitants, les salariés agricoles et les anciens agriculteurs sont, en moyenne, les catégories sociales les plus mal logées. Leur habitat est, en 1968, plus souvent vétuste, donc délabré, plus souvent surpeuplé (ou aussi souvent surpeuplé que celui des ouvriers), plus souvent inconfortable (tableau 21). Les familles modernes ont réalisé quelques améliorations dans le logement. Mais comme ces familles ont peu de moyens, il s'agit souvent de travaux très limités et souvent ^{peu} opportuns. On a "coupé" quelques pièces, en bâtissant des cloisons d'ailleurs peu isolantes. Mais on n'a pas réalisé les investissements prioritaires (lutte contre l'humidité, chauffage ...). Ces logements, même aménagés, gardent une faible valeur statutaire et utilitaire.

Si les agriculteurs sont en moyenne mal logés, les paysans pauvres le sont encore bien plus. Ceci apparaissait déjà dans l'enquête O.S.C.E. de 1963 - 1964 (tableau 21). Seule une minorité de petits paysans avait l'eau courante à l'intérieur du logement, contre la majorité des agriculteurs riches. Un autre résultat important est que, à consommation totale égale, la proportion de logements bien équipés est toujours plus faible chez les agriculteurs que chez les ouvriers, les employés et les fonctionnaires ; l'écart est encore plus grand pour les groupes à faible consommation que pour les autres. Les paysans pauvres sont donc plus démunis que les plus pauvres des salariés non agricoles.

Un critère tel que l'absence d'eau courante exprime une forte pauvreté car la proportion de logements non équipés au niveau national est devenue assez faible (environ le 1/4 pour les exploitants et 3 sur 10 pour les salariés agricoles). Le non-équipement implique l'absence d'installations sanitaires et entraîne un surcroît de travail, notamment pour la mère de famille, et une utilisation moindre d'eau, en particulier pour l'hygiène.

On pourrait penser que les conditions d'habitat se sont beaucoup améliorées au cours de la période récente en relation avec la forte croissance économique. En fait, une enquête effectuée par l'I.N.R.A. en Ille-et-Vilaine en 1970 (tableau 22) montre qu'une certaine catégorie de familles d'exploitants agricoles : celles installées sur moins de 10 ha en polyculture et élevage, restent dans tous les cas sans baignoire ni chauffage central, dans un cas sur deux sans eau courante, et vivent même parfois sur un sol de terre battue (1). Les conditions d'habitat sont les plus mauvaises pour les petits

(1) P. DAUCE, G. JEGOUZO, Y. LAMBERT, La formation des enfants d'agriculteurs et leur orientation hors de l'agriculture, I.N.R.A. (Station d'Economie Rurale de Rennes), ronéo, Janvier 1971, p.58-69.

fermiers qui sont en même temps locataires. Les propriétaires estimant que les loyers et fermages sont trop bas, refusent souvent d'apporter une quelconque amélioration aux bâtiments d'habitation et ne font qu'un minimum de dépenses d'entretien, surtout quand l'exploitation est appelée à disparaître, c'est-à-dire quand la surface est faible. En Ile-et-Vilaine, les inégalités de conditions d'habitat se hiérarchisent à peu près régulièrement en fonction de la surface de l'exploitation et du statut d'occupation du logement.

Tableau 21 - Vétusté, surpeuplement, inconfort du logement des familles agricoles

. moyenne agricole par rapport à la moyenne générale : situation au recensement de population de 1968				
	% de logements construits		% de logements en surpeuplement accentué	
	avant 1871	depuis 1949		
ménages d'exploitants agricoles	52	10	14	
ménages de salariés agricoles	51	13	18	
ménages d'anciens agriculteurs	55	8	4	
ensemble des ménages	26	29	10	
	% de logements			
	sans eau courante	sans W.C. intérieurs	sans baignoire ni douche	sans chauffage central
ménages d'exploitants agricoles	26	80	76	91
ménages de salariés agricoles	28	77	78	96
ménages d'anciens agriculteurs	32	85	88	93
ensemble des ménages	9	48	52	75
. écarts autour de la moyenne agricole : situation en 1963				
	% de logements			
	sans eau courante	sans W.C. intérieurs	sans salle de bain, ni douche	
<u>Agriculteurs</u>				
groupe n°1	63	96	96	
groupe n°2	57	97	96	
groupe n°3	51	94	90	
groupe n°4	40	86	87	
groupe n°5	30	81	84	
groupe n°6	17	72	70	
<u>Ouvriers agricoles</u>				
groupe n°1	51	89	92	
groupe n°2	29	79	79	

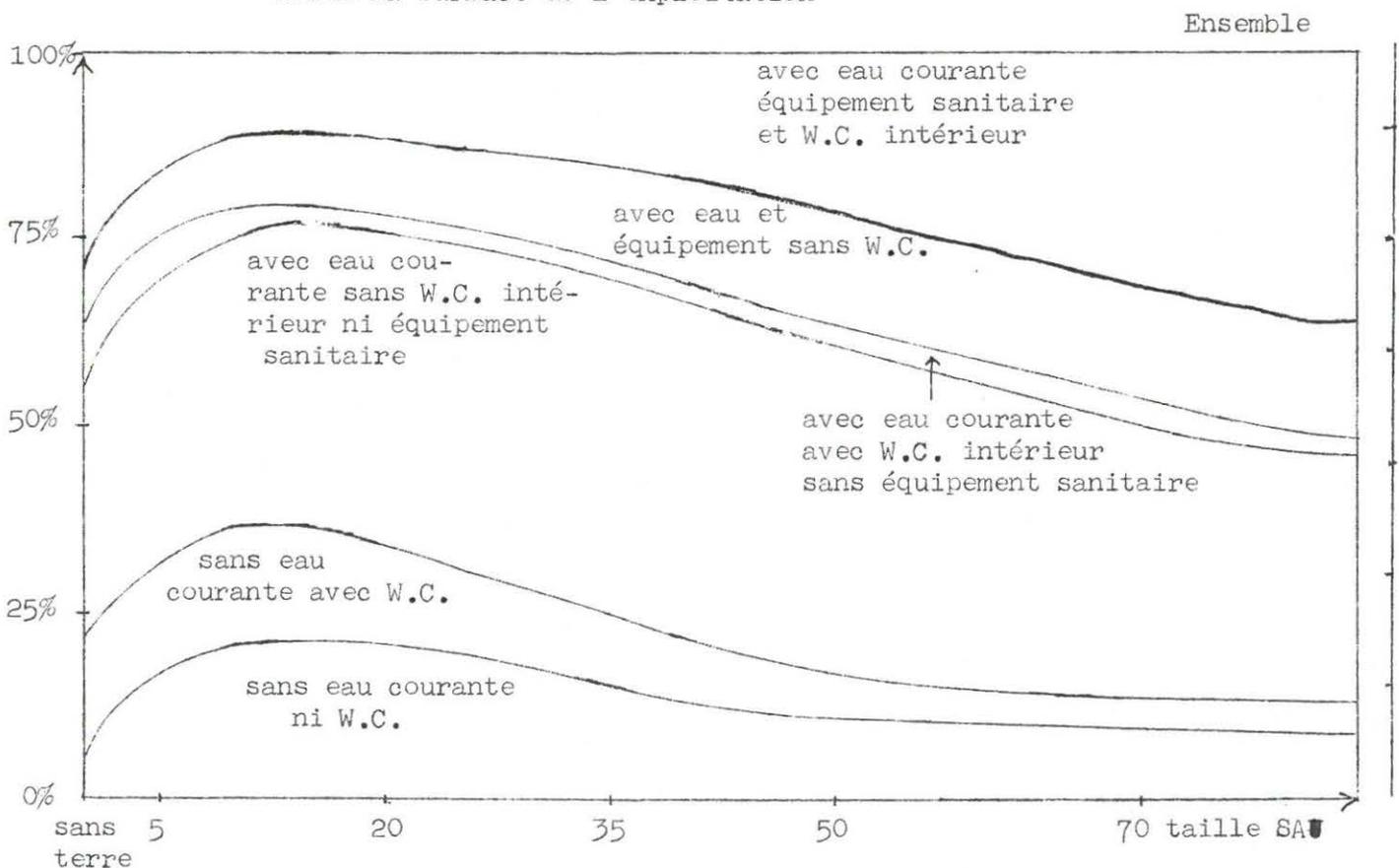
Le confort du logement ne se diffuse que très lentement. Il bénéficie d'abord et surtout aux gros exploitants installés sur les plus grandes surfaces (figure 2 pour la France entière, en 1965). Ici encore, comme pour bien d'autres critères, il y a corrélation entre degré de dépression et surface de l'exploitation. Ceci explique en partie pourquoi les agriculteurs les plus mal logés sont surtout ceux de la France de l'Ouest (Figure 3).

Tableau n°22 - Ille-et-Vilaine : le dénuement de l'habitat selon la surface de l'exploitation et le statut d'occupation (1970)

	% de familles d'exploitants :			
	-ayant un sol en terre battue dans la salle commune	- n'ayant pas l'eau courante dans le logement	-n'ayant ni baignoire ni douche	- n'ayant pas de chauffage central
moins de 10 ha et locataire	27,9	53,3	100	100
moins de 10 ha et propriétaire	18,2	45,5	95,5	100
10 à 20 ha et locataire	19,7	43,7	90,1	94,4
	<u>13,1</u>	<u>32,1</u>		
10 à 20 ha et propriétaire	5,3	27,6	81,9	93,6
20 ha et plus et locataire	9,1	20,0	<u>80,2</u>	<u>92,7</u>
			70,9	92,7
20 ha et plus et propriétaire	5,9	7,9	43,1	76,5

Nota : Les chiffres encadrés représentent les moyennes.

Figure n°2 - Les logements des exploitants agricoles en 1965 : degré de confort selon la surface de l'exploitation

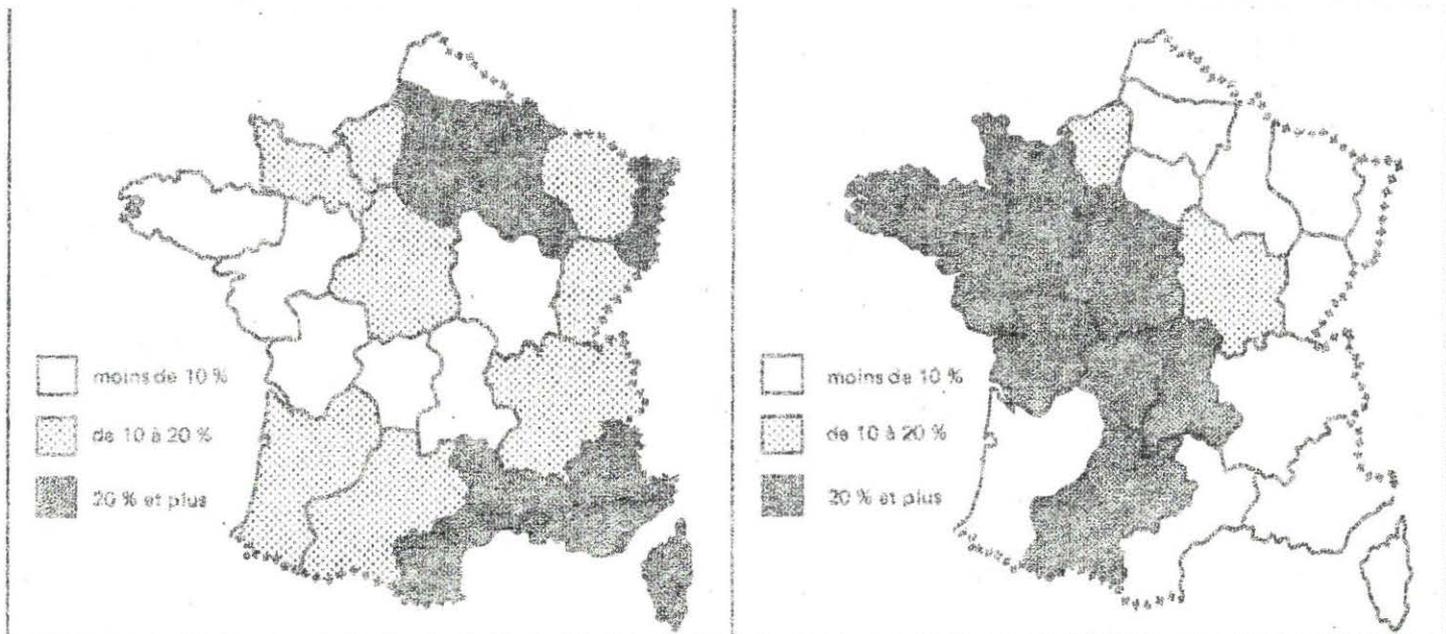


Source : S.C.E.E.S. : Enquête Habitat agricole : Premiers résultats portant sur le logement des agriculteurs, Cahiers mensuels de statistique agricole, n°159, nov. déc. 1970, pp.1-23 ; p.15.

Figure n°3 -

% des logements les plus confortables (eau, WC intérieurs et équipement sanitaire) en 1965

% des logements les moins confortables (ni eau, ni WC intérieurs, ni équipement sanitaire) en 1965



Source : S.C.R.E.S. op. cit. p.17.

A défaut d'accéder au confort, les petits paysans possèdent-ils tout au moins des biens de consommation durable ?

L'équipement ménager s'est diffusé à la campagne comme dans d'autres milieux sociaux. En 1970, une grande majorité d'agriculteurs possèdent réfrigérateur, machine à laver le linge ; le pourcentage est un peu moindre chez les salariés agricoles (tableau 23).

En fait, la diffusion généralisée des appareils électro-ménagers n'est pas un critère sûr de réduction de la pauvreté. Aux remarques faites précédemment sur la signification des inégalités de consommation, on peut ajouter les suivantes:

- Des familles aux ressources modestes achètent des biens de consommation durable en se privant par ailleurs, comme on l'a constaté dans des familles non agricoles (1).
- Le taux de possession des équipements ménagers reste inégal. En 1965, l'inégalité était très grande pour les réfrigérateurs et les machines à laver le linge. Les familles agricoles à bas revenus étaient, à cette date, démunies de tout (tableau 23).
- La statistique habituelle est indifférente à la qualité des divers équipements. On a de fortes raisons de penser que la dépossession des catégories pauvres augmente lorsque la qualité des équipements s'accroît (2).

(1) C.R.E.D.O.C. - U.N.C.A.P., Les conditions de vie des familles, Paris 1967, p.238.

(2) Des remarques semblables pourraient être faites à propos de l'automobile. on sait par ailleurs qu'en 1969, 77 % des voitures achetées par des agriculteurs l'ont été d'occasion, contre 56 % pour l'ensemble des ménages.

Tableau n°23 - L'absence de biens d'équipement ménager

. moyenne agricole par rapport à la moyenne générale : situation fin 1970 (taux de non-équipement en %)			
	réfrigé- rateur	machine à laver le linge	aspirateur
ménages d'agriculteurs exploitants	25	37	77
ménages de salariés agricoles	34	52	82
ensemble des ménages	20	43	47
. écarts autour de la moyenne agricole : situation en 1963			
	% de ménages d'agriculteurs ne possédant pas		
	de réfrigé- rateur	de machine à laver le linge	de télé- phone
groupe n°1	95	93	99
groupe n°2	85	86	98
groupe n°3	79	79	95
groupe n°4	69	63	96
groupe n°5	65	55	91
groupe n°6	46	43	74

En ce qui concerne le meublier, il faut savoir qu'il n'a jamais fait l'objet d'un inventaire descriptif et estimatif selon les groupes sociaux. L'enquête O.S.C.E. montre que les achats de meubles, appareils d'éclairage, objets d'ameublement divers sont très réduits chez les paysans les plus pauvres. Dans le groupe n°1, ils s'élèvent à 9 % de la consommation moyenne des agriculteurs, à 4 % seulement de celle du groupe n°6 et à 30 % des ménages non agricoles pauvres ayant le même niveau de vie. Les postes les moins sacrifiés relativement concernent les "articles ménagers et accessoires de moindre importance" (ampoules électriques, vaisselle et verrerie, petit outillage, ustensiles ...). Encore la dépense du groupe n°1 ne dépasse-t-elle pas 60 % de celle de la moyenne des agriculteurs.

2 - Peu de dépenses courantes de logement

L'enquête O.S.C.E. révèle à quel point les dépenses courantes de logement sont faibles chez les paysans pauvres. Les frais de réparation et d'entretien de l'habitat, à la charge des occupants, ne représentent dans le groupe n°1, par U.C., que 20 % de la moyenne des familles agricoles, et 6 % des frais du groupe n°6.

Les dépenses de chauffage sont presque inexistantes. Les achats de combustibles solides ou liquides et le bois provenant de l'exploitation ne s'élèvent pour le groupe n°1, qu'à 36 % de la dépense moyenne des familles agricoles et à 15 % de celle des agriculteurs les plus aisés. Les frais de chauffage sont encore plus faibles dans les groupes n°2 et 3. A niveau de vie égal, la consommation de combustibles des groupes d'agriculteurs les plus pauvres ne représente que 22 % de celle des ménages non agricoles. Si la comparaison ne peut être faite sans précaution, il est hors de doute que ce sont les maisons des paysans qui sont les plus glaciales.

La dépense en électricité du groupe n°1 ne s'élève par U.C. qu'à 52 % de la moyenne, à 18 % de celle du groupe n°6, et à 77 % de celle des non agriculteurs ayant le même niveau de vie. A consommation totale égale, on s'éclaire moins chez les agriculteurs pauvres et /ou on utilise moins d'appareils électriques.

..

La diffusion de certains biens durables a pu laisser croire à un enrichissement de toutes les couches sociales. L'examen des faits montre que de nouvelles formes d'inégalités s'ajoutent aux anciennes, que les différences de qualité remplacent les différences de quantité, que les disparités se déplacent des consommations matérielles vers les consommations symboliques. "Les différences proprement économiques, celles que crée la possession des biens, sont redoublées par la recherche de distinctions symboliques ... (1).

Qui plus est, nombre de familles d'exploitants et de salariés agricoles sont exclues non seulement de consommations de luxe mais de dépenses élémentaires. Parmi les signes extérieurs de pauvreté matérielle, le dénuement du logement est l'un des plus révélateurs. Notre société fonctionne de façon telle que bien des hommes sont plus mal logés que bien des animaux.

La médiocrité du niveau de vie des petits paysans est, en partie, le résultat de la priorité donnée aux investissements pour l'exploitation, qui est le gagne pain.

SECTION IIII - LE PATRIMOINE DES PAYSANS AUX BAS REVENUS

Même les agriculteurs pauvres détiennent un capital relativement important. Ceci est bien mis en lumière par le réseau comptable agricole (2). En 1970, les exploitations qui fournissent en moyenne les plus faibles revenus (exploitations à orientation bovine de 5 à 10 ha) ont un capital de 66 600 F pour un résultat net d'exploitation de 6 780 F/U.T.A.F. (3). Dans les exploitations bovines de 10 à 20 ha, le capital est deux fois plus élevé alors que le revenu reste médiocre (9 195 F/U.T.A.F.).

Faut-il continuer à considérer comme pauvres les paysans aux bas revenus qui ont un tel patrimoine ? Pour répondre à la question il faut préciser la nature et le montant du capital possédé par les petits paysans, et déterminer dans quelle mesure leur patrimoine est source d'enrichissement.

(1) P. BOURDIEU, article cité p.128.

(2) Les données concernent le capital foncier et le capital d'exploitation. Le capital foncier comprend la valeur vénale des terres en faire valoir direct, compte tenu de leurs améliorations foncières, et la valeur résiduelle des plantations et des bâtiments d'exploitation. Les prix de référence pour l'évaluation des terres sont "ceux couramment pratiqués pour des terres agricoles de même nature et de même situation dans la région". Pour le cheptel vif et les tracteurs et motoculteurs on retient la valeur vénale (prix de vente à la ferme des animaux, prix du marché d'occasion pour les tracteurs) et pour les autres matériels, la valeur résiduelle (valeur d'achat réévaluée moins amortissements). Source : Ministère de l'agriculture et INSEE, Réseau d'information comptable agricole, Instructions générales, déc. 1970, p.62.

(3) Bureau commun du réseau d'information comptable agricole, Résultats de l'exercice 1970, p.105 sq.

I - MONTANT ET STRUCTURE DU PATRIMOINE DES PETITS PAYSANS

Si le patrimoine des paysans aux bas revenus est de plusieurs dizaines de milliers de francs, il reste faible comparé à celui des gros agriculteurs. En 1970 (1), les exploitations d'agriculture générale situées en Bourgogne, Champagne et Franche-Comté ont un capital 13 fois plus élevé que celui des exploitations avec bovins et terres arables localisées en Bimousin et Auvergne (tableau 24). A l'intérieur de régions de petite production comme la Bretagne, les Pays de Loire et Poitou-Charentes, l'indice de disparité est de 8.

En plus de leur "capital de production" (capital foncier mis en valeur par elles-mêmes et capital d'exploitation), les familles agricoles peuvent posséder un "capital de jouissance" (maison qu'elles habitent et autres biens durables du ménage, foncier bâti et non bâti donné en location, placements financiers) (2). L'évaluation du patrimoine total comprenant le capital de production et le capital de jouissance n'a été faite à notre connaissance que dans l'enquête précitée d'Eure-et-Loir et Ille-et-Vilaine. Quand le patrimoine total des familles est de 100 pour des exploitations de moins de 10 ha en Ille-et-Vilaine, il est de 1 460 pour des exploitations de 50 ha et plus en Eure-et-Loir (figure 4).

Le patrimoine des petits paysans est, en outre, composé essentiellement de capital de production (tableau 25). La part du capital de production est également prépondérante pour les familles agricoles d'Eure-et-Loir installées sur les plus grandes exploitations. Mais le capital de jouissance de celles-ci est d'un montant bien plus élevé que chez les petits agriculteurs. L'écart est de 1 à 10 entre petites et grandes exploitations d'Ille-et-Vilaine et de 1 à 20 entre petits agriculteurs d'Ille-et-Vilaine et grands agriculteurs d'Eure-et-Loir.

Les paysans pauvres n'ont presque pas de capital de jouissance. Leurs placements financiers sont à peu près nuls, leur "bas de laine" n'est qu'un mythe (tableau 25). Alors que, selon une enquête nationale (3), les ouvriers non qualifiés avaient un montant de placements de près de 5 000 F, pour un niveau moyen de revenu par ménage de 10 970 F, l'ensemble des agriculteurs d'Ille-et-Vilaine avaient, pour un revenu comparable, des actifs financiers de 3 200 F.

Enfin, si les paysans pauvres ont un capital de production qui, bien que faible, n'est pas négligeable, c'est souvent parce qu'ils sont propriétaires de la terre qu'ils exploitent. Ainsi en est-il en Eure-et-Loir et Ille-et-Vilaine (Tableau 25).

(1) Les évaluations ne sont pas totalement disponibles pour 1971. Il ne faudrait pas voir en considérant les revenus de 1971 et les patrimoines de 1970 que les inégalités de patrimoine sont moindres que les inégalités de revenu.

(2) Dans la suite de ce texte et par commodité, on appellera capital de jouissance cet ensemble, bien que au sens strict, celui-ci comprend seulement les biens finaux (cf. A. COTTA, Théorie générale du capital, de la croissance et des fluctuations, Paris, Dunod, 1966, p.7).

(3) Centre de recherches sur l'épargne, Enquête sur l'épargne des salariés et inactifs (1964 et 1965), Paris, 1967.

Tableau n°24 - Capital par exploitation, selon l'orientation technico-économique, la classe de surface et la circonscription en 1970

Catégorie O.T.E.xS.A.U.	Circonscription										
	Nord Picardie	Normandie	Bretagne Pays de la Loire Poitou- Charentes	Centre Région Pari- sienne	Champa- gne Bour- gogne Franche Comté	Alsace Lorraine	Limousin Auvergne	Rhône Alpes	Aquitai- ne Midi- Pyrénées	Languedoc Provence Côte d'Azur	France entière
111 Agriculture générale											
20 à - 50 ha	202 245			221 987	205 514					327 155	237 972
50 ha et plus	533 029			726 303	783 217						695 997
112 Horticulture											
- 5 ha			227 013		123 876					341 162	
120 Terres arables et cultures permanentes											
20 à - 50 ha									307 721		
130 Terres arables et bovins											
10 à - 20 ha			127 891						164 684		
20 à - 50 ha	222 097		215 501	248 262	204 306				282 128		232 880
50 ha et +	465 504			518 080	346 444						439 579
140 Terres arables et Por- cins-volailles											
20 à - 50 ha	218 169										
210 Cultures permanentes et terres arables											
20 à 50 ha									337 684		
223 Cultures fruitières											
- 5 ha										120 849	
5 à - 10 ha										322 790	256 108
10 à - 20 ha				335 707				179 342		473 911	
20 à - 50 ha									361 628	1059 171	
224 Viticulture											
- 5 ha					744 675	372 652					
5 à - 10 ha			203 735								
10 à-20 ha			354 301					275 408	300 410	177 568	
20 à - 50 ha										295 864	
50 ha et plus										780 284	
230 Cultures permanentes et bovins										1521 002	
10 à - 20 ha			232 649								
20 à - 50 ha			360 343						207 149		

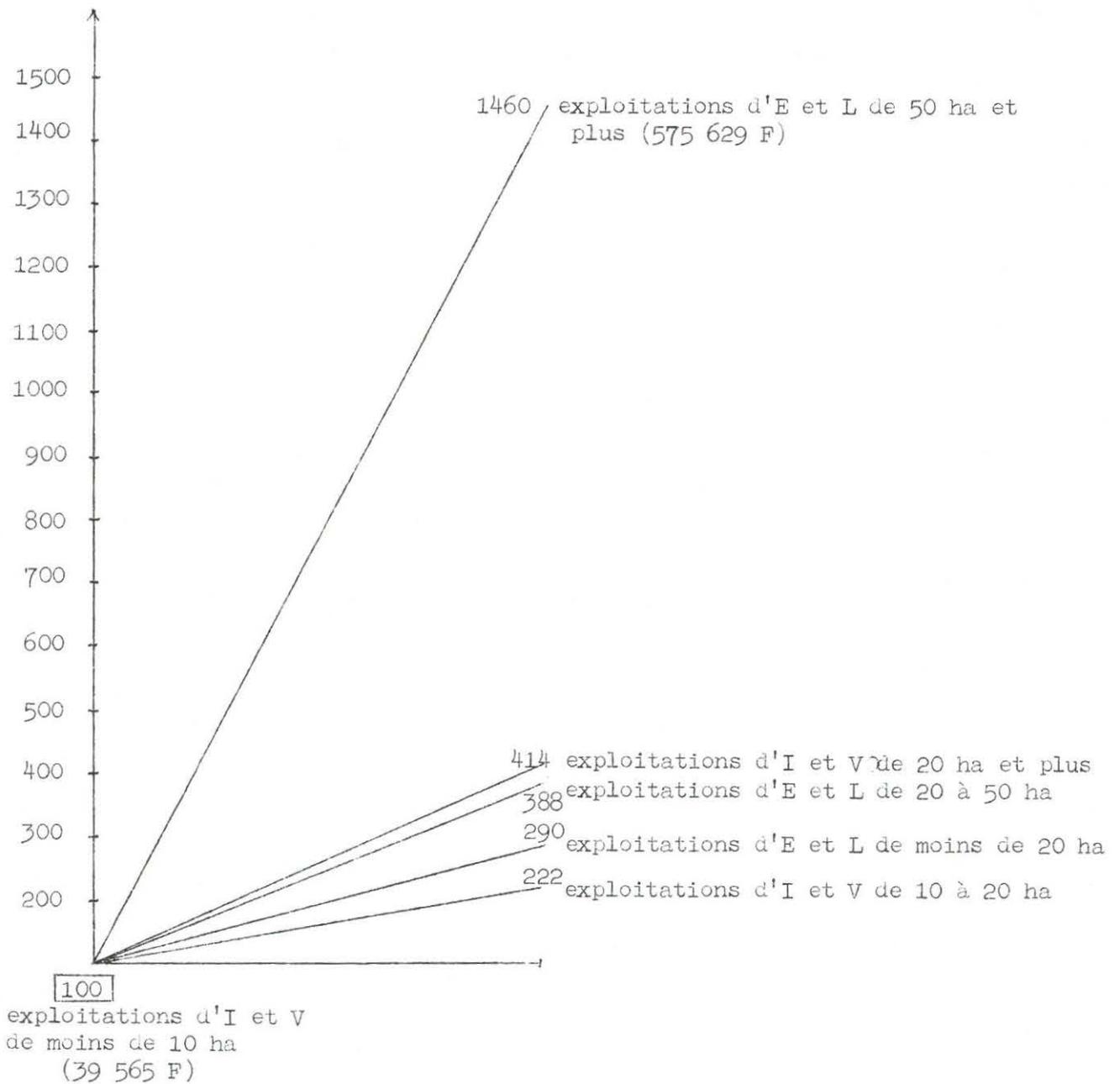
Tableau n°24 - (suite)

47 -

	Nord Picardie	Norman- die	Bretagne Pays de la Loire Poitou- Charentes	Centre Région Pari- sienne	Champa- gne Bour- gogne Franche Comté	Alsace Lorraine	Limousin Auvergne	Rhône Alpes	Aquitaine Midi-Py- rénées	Languedoc Provence Côte d'A- zur	France entière
310 Bovins et terres arables											
10 à - 20 ha	148 812		94 755			149 668	61 268		164 099		133 082
20 à - 50 ha	185 909	245 128	205 078	153 787	181 454	294 019	179 164	154 402	283 235		218 201
50 ha et plus		647 536		338 894	419 235	402 151	402 994		517 245		424 950
320 Bovins et cultures per- manentes											
10 à - 20 ha			202 851						175 253		
330 Bovins ovins caprins											
10 à - 20 ha									192 562		
20 à - 50 ha									252 391		
336 Bovins											
5 à - 10 ha			66 363					69 224	62 699		66 534
10 à - 20 ha		130 756	114 675		105 769		114 015	119 342	134 928		120 761
20 à - 50 ha		242 779	178 384		198 170	272 299	188 400	229 406	261 114	161 826	207 132
50 ha et plus		565 236	387 101		427 869	514 071	366 038				428 998
337 Ovins caprins											
20 à - 50 ha										222 215	
340 Bovins porcins volailles											
5 à - 10ha			70 293								
10 à - 20 ha	161 970		143 147				105 477		164 668		150 868
20 à - 50 ha			224 996				181 593		294 973		241 550
430 Porcins volailles bovins											
10 à - 20 ha			186 090								
20 à - 50 ha			302 519								
448 Porcins											
20 à - 50 ha			440 192								
449 Volailles											
10 à - 20 ha			323 746								
20 à - 50 ha			510 955								

Source : Bureau commun du réseau d'information comptable agricole. Résultats de l'exercice 1970, p. 108 sq.

Figure n°4 - Inégalités selon les familles agricoles dans le montant de leur patrimoine total (cas de l'Eure-et-Loir et de l'Ille-et-Vilaine en 1965)



source des données : Enquête Ille-et-Vilaine et Eure-et-Loir.
op. cit. p.25.

On sait que, plus généralement, le faire valoir direct est plus fréquent dans les petites exploitations que dans les grandes. En 1967, environ 70 % de la S.A. U. était en faire valoir direct dans les exploitations de 5 à 10 ha et 60 % dans les exploitations de 10 à 20 ha, contre 40 à 50 % au-delà de 20 ha. Par ailleurs, le faire valoir direct est relativement répandu dans certaines "régions pauvres" telles que le Limousin, l'Auvergne, Midi-Pyrénées, l'Aquitaine ou encore dans l'Est. Par contre, il est moins fréquent en Bretagne, dans les Pays de Loire.

Tableau n°25 - Le patrimoine des familles agricoles d'Eure-et-Loir et Ille-et-Vilaine, en 1965

. Montant et structure du patrimoine total							
(1) F/exploitation (2) %							
		capital de production		capital de jouissance		total	
		(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Ille-et-Vilaine	< 10	34 196	86	5 367	14	39 565	100
	10 à < 20	72 515	82	15 513	18	88 028	100
	20 et plus	106 526	65	56 909	35	163 436	100
Eure-et-Loir	< 20	81 868	71	32 729	29	114 596	100
	20 à < 50	136 009	89	17 221	11	153 232	100
	50 et plus	480 563	83	95 066	17	575 629	100
. Structure du capital de jouissance (en %)							
		foncier bâti et non bâti (1)	biens de consomma- tion durable et véhicules	actions, obligations caisse d'épargne	actifs liqui- des	total	
Ille- et Vi- laine	< 10 ha	65	12	6	18	100	
	10-20 ha	60	15	4	22	100	
	20 et plus	84	7	2	7	100	
Eure- et- Loir	< 20 ha	75	6	3	16	100	
	20-50 ha	20	15	21	43	100	
	50 et plus	55	8	15	22	100	
(1) logement occupé, terres et immeubles loués							
. Part(en %) du capital foncier dans le capital de production							
Ille-et-Vilaine			Eure-et-Loir				
< 10 ha	10-20	20 et plus	20 ha	20-50	50 et plus		
67	45	40	56	62	62		

Connaissant le montant et la structure du patrimoine des petits paysans, il est possible de montrer qu'il ne constitue pas une source d'enrichissement.

II - LA POSSESSION D'UN PATRIMOINE NE PERMET PAS AUX PAYSANS PAUVRES DE S'ENRICHIR

Il n'est pas une source de pouvoir ou de prestige. Etant mis en valeur par eux-mêmes, il ne confère pas de pouvoir sur les autres. Si le fait d'avoir des biens au soleil a autrefois conféré du prestige, les petits propriétaires actuels ne peuvent plus prétendre à considération car ils ont un niveau de vie trop faible.

Le capital des petits paysans n'est même pas une source de gain monétaire. En l'absence de placements financiers, ou de foncier donné en location, ils ne peuvent bénéficier d'un gain sans travail.

D'autre part, qu'il s'agisse du capital foncier mis en valeur ou du capital d'exploitation, les agriculteurs les possèdent, parfois, non pas en pleine propriété, mais en payant des intérêts ou des soultes. Si ce point ne peut être éclairé en l'absence d'information statistique, il est bien connu qu'un certain nombre d'agriculteurs sont obligés d'acheter, en tout ou partie, la terre qu'ils exploitent. Dans la mesure où une fraction élevée du revenu doit financer ces achats et les remboursements d'emprunts (1), l'accumulation du capital est une cause de pauvreté.

Si les agriculteurs sont souvent obligés d'acheter de la terre alors qu'il serait bien moins coûteux de payer un fermage, plus souvent encore ils ne peuvent pas vendre ce qu'ils ont acquis, sauf à perdre leur emploi. Il n'y a d'exception que dans les cas d'agriculteurs âgés qui réalisent des gains spéculatifs en vendant une partie de leurs champs comme terrain à bâtir.

Hormis ces cas, nombre de paysans consacrent une fraction importante d'un revenu acquis péniblement, à accumuler du capital, sans que cette accumulation soit source d'accroissement ultérieur de leur niveau de vie. "Ils vivent pauvres mais meurent riches" dit-on. Il n'est même pas sûr que le second terme de la proposition soit vrai. Dans certaines régions déshéritées, certaines terres, certains investissements dans ^{des} exploitations marginales n'ont de valeur que dans la mesure où les familles considérées les utilisent ; l'outil de travail n'a alors qu'une très faible valeur de liquidation.

(1) Pour des informations comptables relatives à 24 exploitations d'Ille-et-Vilaine, on peut se reporter à notre document intitulé : Les conditions économiques pour les familles agricoles de l'accès à l'éducation, I.N.R.A., ronéo mai 1972 ; p.51.

CHAPITRE II - ETRE MOINS

Si la pauvreté se définit comme une dépossession totale, il se confirme davantage qu'elle atteint de nombreuses familles agricoles, quand on examine leur accès au repos et aux loisirs, à la santé, à l'instruction et à la culture.

SECTION I - LES INEGALITES D'ACCES AU SAVOIR ET A LA CULTURE

Elles sont décrites ici assez brièvement car nous leur consacrons par ailleurs des recherches particulières. Parents sous-instruits, enfants sous-scolarisés, sont deux données majeures du milieu agricole.

I - LA SOUS INSTRUCTION DES PAYSANS ET DES OUVRIERS AGRICOLES

Les activités "culturelles" des paysans sont des plus réduites, sinon nulles, comme on l'a montré dans une précédente étude (1). Qu'il s'agisse de posséder un poste à modulation de fréquence, de lire des livres, de regarder les émissions dites culturelles de la télévision, ouvriers agricoles et cultivateurs se classent toujours au dernier rang, après les ouvriers non agricoles. D'après l'enquête de l'I.N.S.E.E. et du C.R.E.D.O.C. sur les budgets familiaux en 1956, un cadre supérieur, ou un membre des professions libérales, dépense pour sa culture, ses voyages et ses loisirs autant qu'un salarié agricole pour sa consommation totale. C'est-à-dire que celui-ci subsiste avec ce qui sert à celui-là à se détendre et à se cultiver.

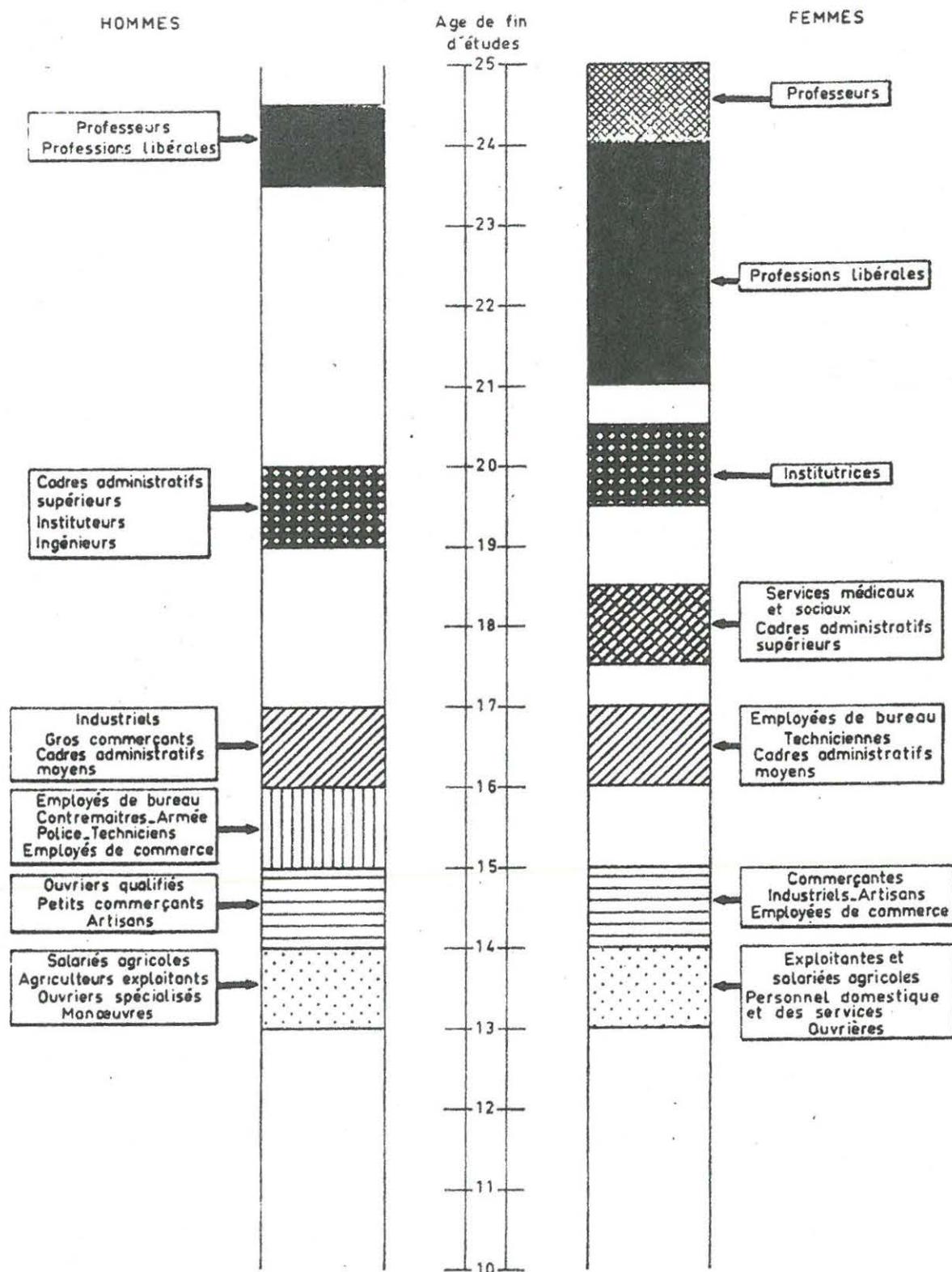
Exclus de la culture des classes dominantes, les paysans et ouvriers agricoles le sont aussi du langage lié à cette culture, ce qui ne contribue pas peu à leur infériorité sociale.

Cette situation est liée à la sous-instruction massive des agriculteurs. Ceux-ci font partie des catégories sociales les moins scolarisées comme le révèle l'enquête faite en 1964 par l'I.N.S.E.E. sur la formation et la qualification professionnelle des Français. Les exploitants constituent avec les salariés agricoles, les ouvriers spécialisés et les manoeuvres, le groupe des travailleurs dont l'âge moyen de fin d'études est le plus bas (figure 5). Mais il ne faut pas oublier qu'à égalité d'âge de sortie de l'école, les aptitudes intellectuelles sont très diverses, comme le souligne la théorie des réserves inexploitées.

Lisant peu et écrivant peu, nombre d'agriculteurs conservent à peine le faible capital de connaissances acquises à l'école. Certains deviennent "fonctionnellement illettrés", incapables qu'ils sont par exemple de remplir certains formulaires administratifs simples.

(1) Cf. notre document de mai 1972, p.11 sq.

Fig. n° 5 - Échelle des âges moyens de fin d'études par catégorie socio-professionnelle
(population de 30 à 44 ans)



Source : INSEE, *Études et conjoncture*, Février 1967, p. 42
(Enquête de 1964 sur la formation et la qualification des Français).

La sous-instruction des agriculteurs ne semble pas devoir se résorber avant longtemps. C'est du moins ce que laisse penser la comparaison des diplômes d'enseignement général possédés en 1968 par les diverses générations d'exploitants et d'aides familiaux (tableau 26). Dans les jeunes générations, il est aussi exceptionnel que dans les anciennes d'avoir un niveau égal ou supérieur au baccalauréat (1), et seulement un peu moins exceptionnel d'avoir un brevet. La caractéristique principale des jeunes générations par rapport aux plus anciennes est d'avoir plus souvent le G.E.P. La formation scolaire s'améliore davantage en enseignement professionnel.

Tableau n°26 - Diplômes d'enseignement général des chefs d'exploitation et aides familiaux masculins, en 1968 (%)

	aucun diplôme déclaré	certificat d'études primaires (C.E.P.)	B.E.P.C. B.E. B.E.P.S.	baccalauréat (y compris les séries techniques) brevet supérieur	diplôme de niveau supérieur ou baccalauréat complet	total
20-24 ans	35,7	58,8	4,9	0,6	0,1	100
25-29 ans	40,6	54,5	3,7	0,8	0,3	100
30-34 ans	47,7	48,8	2,4	0,7	0,3	100
35-39 ans	53,0	44,4	1,6	0,7	0,2	100
40-44 ans	49,2	48,7	1,0	0,8	0,3	100
45-49 ans	50,5	46,7	1,4	0,9	0,4	100
50 ans et plus	67,0	30,9	1,0	0,6	0,5	100

Source : R.G.P. de 1968, sondage au 1/20è (exploitation faite à la demande de l'I.N.R.A.)

Inégalités de formation scolaire parmi les chefs d'exploitation

Ces inégalités existent mais ne sont pas très fortes, la moyenne générale étant extrêmement basse: "89 % des chefs d'exploitation sont sans aucune formation scolaire autre que celle découlant directement de la scolarité obligatoire ; ils exploitent 79,3 % de la S.A.U. française" (2). Les différences apparaissent essentiellement en fonction de la surface. Selon l'enquête sur les structures des exploitations agricoles en 1967, la proportion d'exploitants titulaires de diplômes élevés augmente à partir des seuils suivants de surface (3) :

- 10 ha pour la formation générale secondaire (B.E.P.C., niveau seconde et baccalauréat)
- 50 ha pour la formation générale supérieure,
- 30-50 ha pour la formation secondaire agricole (niveau brevet d'enseignement agricole et brevet de technicien agricole),

(1) En 1968, 15 000 paysans seulement sur 1 455 000 ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat.

(2) S.C.E.E.S., Enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles en 1967 : premiers résultats sur la formation scolaire générale et agricole des chefs d'exploitation, Cahiers de Statistique Agricole, n°156, mai-juin 1970, pp. C1-C35.

(3) Statistique Agricole, supplément série Etudes n°86, octobre 1971, p.9.

- 70-100 ha pour la formation agricole supérieure.
Même au-delà de ces seuils, les diplômés restent assez rares ; ils ne deviennent fréquents que dans le petit nombre (4 271) des exploitations de 200 hectares et plus, à peu près 1 sur 4 des exploitants possédant, dans ce cas, au moins une formation secondaire générale et / ou agricole.

Par ailleurs, les taux de formation agricole sont plus élevés dans les plus jeunes générations (1). Mais les différences observées de ce point de vue ne concernent que le "niveau primaire" de formation agricole (brevet d'apprentissage agricole et certificat d'études post-scolaires agricoles), c'est-à-dire un capital scolaire relativement bas. En outre, les inégalités selon l'âge sont moins importantes que les inégalités selon les surfaces, l'effet surface étant plus important que l'effet âge.

Les inégalités selon les surfaces entraînent des disparités entre régions ; les premières étant faibles, les secondes le sont aussi. La proportion de "chefs d'exploitation sans activité extérieure à leur exploitation" qui n'ont pas d'autre formation scolaire que celle découlant de la scolarité obligatoire est comprise entre 76,8 % (Nord) et 92,3 % (Bretagne). Elle se situe généralement entre 80 et 90 %.

Tableau n°27 - % de chefs d'exploitation, sans activité extérieure à leur exploitation, qui sont sans formation agricole et n'ont qu'une formation générale primaire (classement des régions selon l'ordre décroissant)

1 - Nord	76,8	11 - Haute-Normandie	89,1
2 - Alsace	77,0	12 - Centre	89,2
3 - Région Parisienne	79,4	13 - Aquitaine	89,9
4 - Picardie	79,6	14 - Bourgogne	90,2
5 - Champagne	83,8	15 - Midi-Pyrénées	90,9
6 - Languedoc	86,2	16 - Rhône-Alpes	91,2
7 - Franche-Comté	86,3	17 - Basse-Normandie	91,3
8 - Lorraine	86,3	18 - Auvergne	91,6
9 - Provence-Côte d'Azur	87,9	19 - Limousin	91,6
10 - Pays de Loire	88,7	20 - Poitou-Charentes	92,3
		21 - Bretagne	93,4

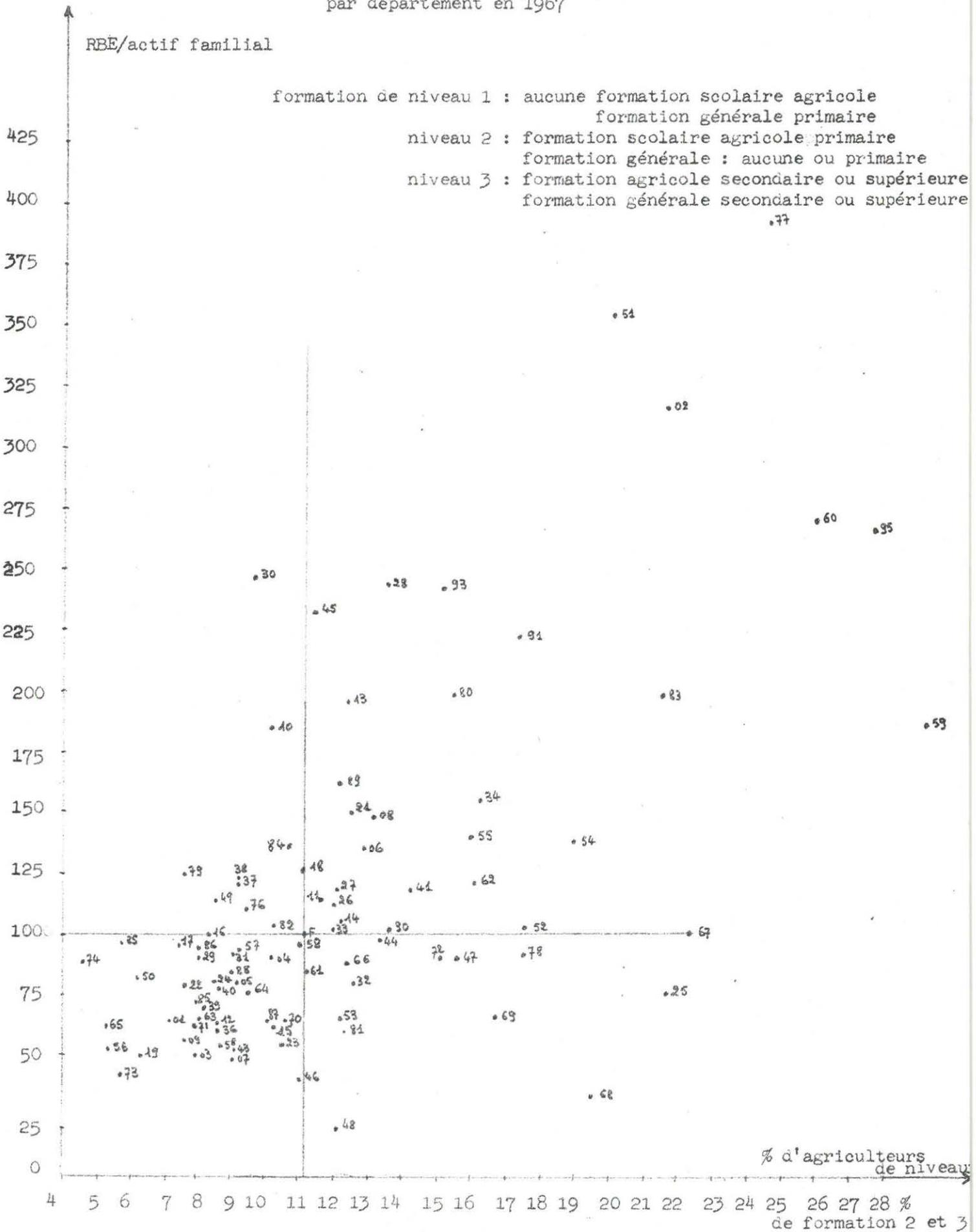
Source : Statistique Agricole, document cité, p.88 sq.

A classe de surface égale (moins de 5 ha, 5 à 20 ha, 20 à 50 ha, 50 ha et plus), le taux de "formation 1" (2) est peu différent pour la très grande majorité des départements. La dispersion de ce taux augmente avec la classe de surface, qui est d'amplitude croissante. Mais il y a toujours un petit nombre de départements où le taux est nettement plus faible et ce sont souvent les mêmes départements (Haut-Rhin et Bas-Rhin, Nord, départements de la Région Parisienne, du pourtour méditerranéen, Gironde, parfois le Doubs, le Pas-de-Calais, la Sarthe et la Loire-Atlantique). Les différences de surface moyenne interviennent mais l'effet régional observé peut s'expliquer aussi par des différences de potentialités naturelles, à égalité de surface, et par une croissance inégalement rapide de l'offre de formation agricole.

(1) Statistique Agricole, supplément "série Etudes", n°86, oct.1971, p.7.

(2) "aucune formation scolaire agricole, formation générale primaire". Il s'agit du % de chefs d'exploitation de niveau 1 par classe de surface.

Figure n°6 - Proportion de chefs d'exploitation de niveaux de formation 2 et 3, et RBE moyen par actif familial par département en 1967



Le graphique 6 montre que dans le plus grand nombre de départements, la quasi-totalité des exploitants agricoles sont de niveau primaire et que pour ces départements, le RBE moyen par actif familial est faible ou proche de la moyenne française. Seul un petit groupe de quelques départements se caractérise par une proportion un peu moins faible de paysans diplômés et par un niveau de revenu relativement élevé : Seine-et-Marne, Marne, Oise, Aisne, Val d'Oise, Nord, Var, autres départements de la Région Parisienne. Les formations secondaire ou supérieure n'apparaissent que dans les zones d'agriculture relativement riche.

Pour compenser la faiblesse de la formation scolaire des paysans, un important appareil de formation post-scolaire a été mis en place en milieu agricole (1). Mais à notre connaissance, il n'existe pas d'étude sur le taux d'accès à cette formation permanente. Il est souvent avancé qu'elle atteint surtout les agriculteurs diplômés et accroît ainsi les inégalités à l'intérieur de l'agriculture.

II - LA SOUS-SCOLARISATION DES ENFANTS D'EXPLOITANTS ET DE SALARIES AGRICOLES

Il y a une sous-scolarisation des enfants d'agriculteurs en ce sens que la formation scolaire reçue par ces enfants est inférieure, dans la majorité des cas, à celle reçue par les autres enfants. Les disparités scolaires entre jeunes d'origine agricole et jeunes des autres catégories sociales sont maintenant assez bien connues. Mais on commence seulement à mettre en lumière les inégalités qui existent entre les familles d'exploitants agricoles.

La majorité des enfants de paysans est moins longtemps et moins bien scolarisée que la majorité des autres enfants

Le phénomène a été souvent décrit, qu'il s'agisse de l'échec scolaire en cours d'études primaires, de l'élimination et de la relégation en cours d'enseignement secondaire, de l'élimination et de la relégation en cours d'enseignement supérieur. Les inégalités se manifestent dans toute leur ampleur lors du résultat final de la scolarité.

Le tableau 28 donne pour la population française née depuis 1918 l'enseignement du plus haut niveau suivi selon le milieu social du père. C'est chez les enfants de salariés agricoles et d'exploitants agricoles que l'enseignement primaire, avec ou sans apprentissage, est le plus souvent la formation la plus haute. L'éducation reçue est finalement plus basse en milieu agricole que dans la population des manoeuvres et des ouvriers spécialisés.

(1) Le rôle joué à cet égard, après 1945, par les mouvements de jeunesse, et en particulier par la Jeunesse Agricole Catholique, a été souvent souligné.

Tableau n°28 - Population née en 1918 et après : enseignement de plus haut niveau suivi selon la catégorie socio-professionnelle du père

57 -

		enseigne- ment pri- maire avec ou sans apprentis- sage	enseigne- ment technique	enseigne- ment secondaire	enseigne- ment secondaire puis technique	enseigne- ment supérieur	total	
Classes supé- rieures	Industriels et gros commerçants	H	28,2	16,1	25,8	15,2	14,7	100,0
		F	27,9	14,2	30,5	17,0	10,4	100,0
	Professions libérales	H	9,4	2,2	23,7	8,8	55,9	100,0
		F	13,9	2,1	39,0	16,9	28,1	100,0
	Cadres supérieurs	H	10,9	12,4	24,5	14,9	37,2	100,0
		F	16,1	8,1	28,6	25,6	21,5	100,0
Classes mo- yennes	Petits commerçants, artisans	H	56,0	15,0	16,6	6,6	5,6	100,0
		F	48,0	11,7	24,7	12,9	2,0	100,0
	Cadres moyens et contremaîtres	H	36,5	20,9	19,8	13,5	9,2	100,0
		F	34,6	19,2	24,2	17,0	4,8	100,0
	Employés	H	50,2	18,9	15,3	11,0	4,5	100,0
		F	47,4	20,7	15,2	13,3	3,1	100,0
Popula- tion ouvrière	Ouvriers qualifiés	H	67,5	16,9	14,2	4,0	1,0	100,0
		F	66,1	16,5	8,4	7,5	0,8	100,0
	Ouvriers spécialisés	H	76,2	10,4	9,8	3,1	0,5	100,0
		F	73,5	12,4	7,7	6,2	0,2	100,0
	Manoeuvres	H	81,1	8,8	7,9	1,2	0,7	100,0
		F	83,4	9,4	4,8	2,0	0,1	100,0
Popula- tion agricole	Exploitants agricoles	H	84,3	4,2	7,7	1,5	2,3	100,0
		F	83,4	4,2	9,4	2,3	0,6	100,0
	Salariés agricoles	H	88,8	5,5	5,3	0,3	0,1	100,0
		F	88,1	5,9	5,0	1,0	-	100,0
	Ensemble de la population	H	61,9	12,1	14,1	5,6	6,2	100,0
		F	59,7	11,9	15,8	8,7	3,7	100,0

Source - Etudes et Conjoncture, fév. 1967, p.13.

Les inégalités d'éducation entre familles agricoles

Ces inégalités sont d'abord d'ordre géographique. Ce type de disparités est actuellement très mal connu en l'absence d'informations sûres. Plus importantes sont les inégalités entre familles en fonction du nombre d'enfants et de la taille de l'exploitation.

Une enquête nationale faite par l'I.N.E.D., en 1962, sur l'entrée en 6^e montrait que la probabilité d'accès aux études secondaires diminuait quand la taille de la famille augmentait surtout en milieu agricole. "Il y a une inégalité démographique qui vient s'ajouter à l'inégalité sociale", concluaient les auteurs (1). Une enquête réalisée par l'I.N.R.A. dans le Finistère, en 1971, pour les enfants nés entre 1945 et 1955 confirme l'inégalité démographique et montre que l'influence de la taille de la famille sur la scolarité des enfants se cumule avec celle de la taille de l'exploitation (2).

Pour l'âge de fin d'études primaires (tableau 29) la différence extrême s'établit entre les enfants des familles nombreuses installées sur de petites exploitations (18 % de sorties de l'école primaire avant 11 ans et 54 % à 14 ans et plus) et les enfants des petites familles installées sur de grandes exploitations (44 % et 18 %). La situation pourrait être la suivante : il y a moindre réussite scolaire sur les petites exploitations même si la taille de la famille est faible et, inversement, meilleure réussite scolaire dans les grandes exploitations même si la taille de la famille est élevée (3). La réalité se rapproche de l'hypothèse, sauf dans le cas des plus petites familles établies sur les plus petites exploitations. Les différences selon la taille de l'exploitation sont en effet significatives pour les familles de 3-4 enfants et 5 enfants et plus, mais ne le sont pas pour les familles de 1-2 enfants. Même pour les premières, les variations ne sont pas régulières et toutes les conditions d'utilisation du test de signification ne sont pas réunies.

Quant aux différences dans les taux d'élimination et de relégation scolaires, si elles sont déjà importantes selon la taille de la famille ou selon la taille de l'exploitation familiale, elles le sont encore plus selon à la fois la taille de la famille et de l'exploitation (tableau 30). Pour chaque taille de famille :

- les taux, à 16 ans, d'exclusion de l'école, et de rejet vers les filières courtes, varient significativement en fonction inverse de la taille des exploitations ; mais les variations ne sont pas très régulières ;
- les taux à 18 ans sont encore décroissants avec la dimension des exploitations ; mais les conditions d'emploi du test de signification ne sont pas réunies.
- L'effet taille de l'exploitation semble l'emporter sur l'effet taille de la famille. L'élimination et la relégation sont moindres pour les grandes familles des grandes exploitations que pour les petites familles des petites exploitations.

En résumé, il existe, au sein du milieu agricole, de fortes inégalités d'éducation qui sont à la fois d'ordre géographique, démographique, économique. La sous-scolarisation la plus patente est celle des enfants de petits paysans à familles nombreuses.

(2) G. JEGOUZO en collaboration avec B. ROZE, Le destin scolaire et social des jeunes d'origine agricole., I.N.R.A. (Station d'Economie Rurale de Rennes), déc. 1972. A paraître.

(3) Dans l'enquête précitée de l'I.N.E.D., les chances d'entrée en 6^e ne variaient pas en fonction inverse de la taille de la famille chez les enfants de cadres supérieurs et professions libérales.

(1) A. GIRARD et H. BASTIDE, "La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement," Population, n°3 de 1963, pp.435 - 472, p.455.

Tableau n°29 - FINISTERE - Age de sortie de l'école primaire des enfants d'agriculteurs, selon la taille de la famille et selon la dimension de l'exploitation des parents

		nombre d'enfantset	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans et plus	total	
exploita- tions légu- mières (a)	<10 ha	3 - 4	39	26	5	30	100 n = 93	
		5 et plus	49	22	5	24	100 n = 59	
	≥10 ha	3 - 4	28	33	7	32	100 n = 95	
		5 et plus	24	30	12	34	100 n = 108	
exploita- tions non légü- mières	exploita- tions non spéciali- sées	<10 ha	1 - 2	40	26	11	23	100 n = 87
			3 - 4	17	23	14	46	100 n = 133
		5 et plus	1 - 2	18	23	16	43	100 n = 131
			3 - 4	34	28	15	23	100 n = 158
		10-20 ha	3 - 4	38	27	10	25	100 n = 205
			5 et plus	28	24	18	30	100 n = 186
	20 ha et plus	1 - 2	42	34	2	22	100 n = 64	
		3 - 4	46	29	10	15	100 n = 115	
	exploita- tions spécia- lisées (b)	10-20 ha	5 et plus	23	22	22	34	100 n = 88
			1 - 2	55	28	4	13	100 n = 47
		3 - 4	40	26	13	21	100 n = 57	
			5 et plus	31	35	11	23	100 n = 77
20 ha et plus		1 - 2	54	23	5	18	100 n = 56	
		3 - 4	51	33	6	10	100 n = 103	
5 et plus	42	29	9	20	100 n = 65			

(a) exploitations avec au moins 1 ha de choux-fleurs ou d'artichauts.

(b) exploitations avec productions spécialisées, soit végétales (autres qu'artichauts et choux-fleurs) soit animales.

Tableau n°30 - FINISTERE - Situation scolaire à 16 et 18 ans selon la taille de la famille et selon la dimension de l'exploitation des parents

	nombre d'enfants par famille	à 16 ans				à 18 ans				
		non scolarisation et apprentissage	scolarisation		total	non scolarisation et apprentissage	scolarisation		total	
			courte	longue			courte	longue		
exploitations non spécialisées	<10 ha	1 - 2	33	43	24	100(n=84)	67	10	23	100(n=73)
		3 - 4	41	50	9	100(n=127)	79	13	8	100(n=103)
		5 et plus	48	39	13	100(n=126)	82	6	12	100(n=106)
	10-20	1 - 2	20	55	25	100(n=148)	60	15	25	100(n=128)
		3 - 4	30	47	23	100(n=189)	69	9	22	100(n=156)
		5 et plus	35	48	17	100(n=171)	72	10	18	100(n=133)
	20 et plus	1 - 2	19	45	36	100(n=58)	52	17	31	100(n=42)
		3 - 4	15	53	31	100(n=105)	56	13	31	100(n=82)
		5 et plus	32	57	11	100(n=79)	68	20	12	100(n=66)
exploitations spécialisées	10-20	1 - 2	11	34	55	100(n=44)	36	11	53	100(n=36)
		3 - 4	8	57	35	100(n=51)	46	18	36	100(n=39)
		5 et plus	20	61	19	100(n=72)	67	16	17	100(n=53)
	20 ha et plus	1 - 2	16	46	38	100(n=50)	50	9	41	100(n=44)
		3 - 4	4	48	48	100(n=88)	45	9	46	100(n=57)
		5 et plus	14	47	39	100(n=59)	58	11	31	100(n=45)
exploitations légumières	<10 ha	3 - 4	22	52	26	100(n=86)	68	8	24	100(n=66)
		5 et plus	23	56	21	100(n=52)	66	19	15	100(n=41)
	10 ha et plus	3 - 4	17	64	19	100(n=87)	67	8	25	100(n=73)
		5 et plus	17	63	20	100(n=99)	74	8	18	100(n=77)

L'analyse précédente peut paraître correspondre à une situation ancienne. Il y a effectivement de plus en plus d'enfants d'agriculteurs et de salariés agricoles qui font des études supérieures. Mais comme l'accroissement de la scolarisation supérieure est important dans la plupart des catégories sociales, l'infériorité relative des jeunes d'origine agricole se maintient (1). Dans les classes favorisées, l'accès à l'enseignement supérieur est devenu chose normale alors qu'il reste un événement exceptionnel pour les enfants des classes populaires, agricoles ou non. Et nous savons de mieux en mieux qu'il s'agit, encore maintenant, d'un événement presque interdit aux enfants de petits paysans.

Si un nombre croissant de jeunes d'origine agricole accèdent aux diplômes de l'enseignement secondaire, ils le font à un moment où la valeur économique et sociale de ceux-ci est dépréciée.

SECTION II - INEGALITES D'ACCES AUX SOINS ET INEGALITES DEVANT LA MORT

=====

I - INEGALITES D'ACCES A LA SANTE

Elles sont loin d'être bien connues. Par exemple, dans l'enquête permanente de l'I.N.S.E.E. sur les conditions de vie, le montant des dépenses est enregistré brut sans déduction des remboursements. Mais les dépenses d'hospitalisation, de clinique (qui dans les cas les plus graves sont remboursés à 100 %) et de cure thermale, ainsi que les soins n'ayant pas donné lieu à débours dans le cas de tiers payant, ne sont pas enregistrés (2). De plus, il n'est pas tenu compte de la protection maternelle et infantile, ni du dépistage scolaire, ni de la prévention des maladies professionnelles, services dont le coût est supporté par les pouvoirs publics mais qui bénéficient assez inégalement aux différentes catégories sociales. Enfin, les données disponibles sont seulement des moyennes par catégorie sociale.

Moindre dépense de santé, des soins moins fréquents et de moindre qualité

La sous-consommation relative de soins médicaux par les agriculteurs exploitants et les salariés agricoles ne s'est pas réduite malgré l'institution en 1961 de l'assurance obligatoire, pour les exploitants (AMEXA). L'écart par rapport à la moyenne des ménages est du même ordre en 1956 et en 1970 (tableau 31). Par contre, si 10 % seulement de la dépense brute était remboursé en 1956, ce pourcentage est certainement beaucoup plus élevé actuellement.

(1) P. BOURDIEU et J.C. PASSERON, La reproduction, Paris, Ed. de Minuit, 1970; p.262.

(2) I.N.S.E.E., Résultats d'une enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, Etudes et conjoncture, n°11, Nov. 1967, pp.3-102 ; p.44.

Tableau 31 - Dépenses brutes de santé en 1956 et 1970
(1) F/U.C. (2) indice de disparité

	1956		1970	
	(1)	(2)	(1)	(2)
agriculteurs exploitants	158	78	413	72
salariés agricoles	129	64	256	44
ensemble des ménages	203	100	577	100

Sources : Consommation n°2 de 1956, p.108-109 et collections de l'INSEE, M 16, p.70

L'écart entre les agriculteurs et les classes supérieures est très important (tableau 32). La dépense des agriculteurs se situe au même niveau que celle des ouvriers, probablement des ouvriers spécialisés et des manoeuvres, celle des ouvriers qualifiés étant plus élevée. Les inégalités en matière de soins personnels non médicaux (produits et articles de toilette, coiffure, salon de beauté) sont encore plus fortes que pour les soins médicaux.

Tableau n°32 - Dépense, en 1970, en soins médicaux et en soins personnels non médicaux, selon la catégorie sociale (en F par personne)

	<u>soins médicaux</u> (1)	<u>soins personnels non médicaux</u>
industriels, gros commerçants et professions libérales :	764	262
cadres supérieurs :	564	248
ouvriers qualifiés :	342	
ensemble des ouvriers :	307	87
agriculteurs exploitants :	298	61
salariés agricoles :	184	52

(1) débours effectifs des ménages, remboursement par la sécurité sociale non déduit s'il intervient après, et dépenses restant à la charge du ménage dans le cas de tiers payant.

La moindre dépense de santé des familles pauvres peut résulter à la fois de la moindre fréquence des soins et de leur moindre coût unitaire.

Des données déjà anciennes (1961) montrent que la fréquence des actes médicaux est plus faible en moyenne chez les paysans que dans l'ensemble de la population (tableau 33). Agriculteurs et salariés agricoles sont surtout plus souvent exclus des soins de qualité. S'il y a des écarts pour toutes les catégories d'actes, les différences sont particulièrement accentuées pour les consultations de spécialistes. Bien se soigner serait-il "un luxe interdit aux pauvres" ? (1).

(1) M. SEVENO, Le scandale de la santé, Paris, La Table Ronde, 1970, p.102.

Tableau n°33 - Nombre d'actes médicaux, produits, analyses ou séances, pour 100 personnes et par an, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

	agriculteurs exploitants	salariés agricoles	ensemble des ménages	professions libérales et cadres supérieurs	ouvriers
1 - visites de médecine générale	143	77	150	146	118
2 - consultation de médecine générale	68	114	142	140	166
3 - consultation de spécialistes	29	5	58	95	59
4 - ensemble des actes de médecins	241	196	355	402	348
5 - pharmacie individualisée sans ordonnance	263	300	430	290	408
6 - pharmacie individualisée avec ordonnance	395	409	620	562	626
7 - pharmacie non individualisée	121	92	135	248	130
8 - analyses de laboratoire	29	8	40	34	49
9 - séances de soins dentaires	108	85	183	301	157

Source - Consommation, n°1, 1962, pp.3-8; 70.

Les agriculteurs font plus souvent venir le médecin de médecine générale qu'ils ne vont le voir alors que ces deux types d'actes médicaux sont à peu près aussi fréquents pour l'ensemble des ménages. On peut penser que les soins préventifs sont plus rares chez les agriculteurs. Pour une même maladie, on se soignerait plus tard. Le seuil de gravité déterminant l'application de soins médicaux serait plus élevé pour les populations rurales pauvres.

Il se peut même que subsiste une certaine discrimination entre les membres des familles pauvres. Les privations seraient moins fortes pour les actifs masculins, pour le chef d'exploitation, et plus fortes pour les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Enfin, l'efficacité des soins est probablement plus incertaine que pour des familles ayant un niveau culturel plus élevé et des conditions de vie meilleures.

L'enquête O.S.C.E. fournit une indication sur les disparités entre familles d'exploitants agricoles quant à l'accès aux soins.

Tableau n°34 - Consommation de soins médicaux par U.C. nette (a) chez les agriculteurs, en 1963

	(1) en F/UC nette		(2) en % de la moyenne des agriculteurs			
	produits médicaux		soins hospitaliers		honoraires des médecins (b)	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Agriculteurs						
groupe n°1	18	29	3	43	5	13
groupe n°2	31	50	2	29	16	40
" n°3	53	85	8	114	27	69
" n°4	73	117	8	114	27	70
" n°5	65	103	8	114	46	119
" n°6	115	184	6	86	114	291
ensemble	63	100	7	100	39	100
Salariés agricoles						
groupe n°1	48	76	2	29	25	64
" n°2	99	157	2	29	76	194

(a) L'échelle d'unité de consommation utilisée est la même que pour l'alimentation. Il n'a pas été en effet possible d'utiliser une autre échelle. Mais cette pondération est inadaptée. Kirpatrick (1923) donnait l'échelle suivante pour les soins de santé :

- chef de famille 1,00
- autres personnes :
- 0-5 ans 0,60
- 6-24 ans 0,20
- 24 ans et plus 0,40

(cf. Presvelou, op. cit. p.243).

Une telle échelle n'est sans doute que partiellement adaptée. Il est probable qu'il n'y a plus prééminence aussi marquée des soins pour le chef de famille, en moyenne et dans l'ensemble de la société française actuelle. Par ailleurs, si les enquêtes du CREDOC confirment que la consommation de soins est plus forte pour les enfants en bas âge puis moindre ensuite, elles montrent aussi que la consommation de soins est nettement plus élevée pour les personnes âgées.

On a repris l'échelle de l'O.S.C.E., considérant qu'elle donne une indication moins inexacte des besoins que le nombre de personnes du ménage.

(b) Honoraires des médecins, chirurgiens, radiologues, dentistes, frais de prothèse dentaire, infirmières, garde malades

Les restrictions les moins fortes concernent les soins hospitaliers. La dépense du groupe n°1 ne représente cependant que 43 % de celle de la moyenne des agriculteurs, et de celle des non agriculteurs les plus dépourvus et ayant le même niveau de vie. Les écarts les plus grands portent sur les honoraires médicaux. La dépense du groupe n°1 ne s'élève qu'à 4 % de celle du groupe n°6, à 13 % de celle de la moyenne des agriculteurs et à 71 % de celle des non agriculteurs les plus pauvres et de même consommation totale.

La situation du groupe n°2 est un peu moins mauvaise (40 % de la moyenne des agriculteurs), et celle des groupes n°3 et 4 est voisine (environ

70 % de la moyenne). Les privations sont très fortes sur les services des médecins. Les écarts sont moindres sur les produits pharmaceutiques que sur les honoraires médicaux, mais restent considérables.

Différents travaux du CREDOC aboutissent à la conclusion que l'influence du revenu sur le montant de la consommation médicale est très faible, sauf pour les familles nombreuses (5 enfants et plus) à très bas revenus (moins de 1 400 F par personne et par an en 1960⁽¹⁾). La sensibilité au niveau de revenu serait ainsi plus grande en milieu agricole. Les résultats de l'enquête O.S.C.E. de 1963-64 vont dans ce sens. Les honoraires médicaux par U.C. sont 22 fois plus faibles pour les familles agricoles au plus bas niveau de vie que pour celles qui ont la plus forte consommation totale (tableau n°34). Les disparités dans l'achat de produits médicaux sont moindres mais restent très grandes.

Enfin, il a été établi qu'en milieu agricole, la consommation médicale varie beaucoup selon la taille de la famille. L'augmentation du nombre de personnes par ménage réduit très fortement l'accès à la santé chez les agriculteurs et les salariés agricoles comme chez les autres travailleurs manuels, alors qu'elle n'a que peu d'influence chez les non-manuels (2).

II - L'INEGALITE DEVANT LA MORT

"L'inégalité devant la mort, actuellement très forte, est cependant peu ressentie" (3).

Mortalité infantile

D'un précédent article (4) nous extrayons le passage suivant : "Les premiers résultats publiés en France concernent les générations de naissance 1950-1951 : la mortalité infantile dans les familles d'agriculteurs, bien que proche de la moyenne de l'ensemble des catégories, était plus de deux fois supérieure à celle des milieux sociaux les plus favorisés (professions libérales et ingénieurs).

(1) A. MIZRAHI, "Un modèle des dépenses médicales", Consommation, n°1 de 1965, pp.60-75, p.64.

(2) article cité, p.64.

(3) Commissariat Général du Plan, Mode de vie, mobilité, loisirs et troisième âge, Paris, A. Colin, 1970, p.44-45.

(4) C. SEIBEL et G. JEGOUZO, "Démographie descriptive et prévisionnelle du milieu agricole", Etudes rurales, n°13-14, Avril - sept. 1964, pp.9-45 ; p.21 et sq.

Tableau n°35 - Mortalité infantile des générations 1950 et 1951 par catégorie sociale du père (enfants nés légitimes) :

nombre de décès pour 1 000 naissances déclarées vivantes.

catégorie socio-professionnelle du père	mortalité infantile totale	mortalité néonatale (0 à 1 mois)	mortalité postnatale (1 à 12 mois)
professions libérales	19,1	10,5	8,6
ingénieurs	21,7	12,2	9,5
agriculteurs et salariés agricoles	44,9	21,1	23,8
ouvriers	51,9	20	31,9
manoeuvres	61,7	22,5	39,2
ensemble	43,1	19	24,1

La mortalité infantile a fortement baissé dans toutes les catégories sociales, spécialement en ce qui concerne la mortalité exogène (1) qu'il est plus facile de réduire par des mesures d'hygiène ou des soins médicaux. Tel est le phénomène mis en lumière par une étude de l'I.N.S.E.E. (2) qui permet de suivre l'évolution en comparant les générations de 1959-1960 à celles de 1950-1951. Le rythme de diminution de la mortalité est sensiblement le même pour toutes les catégories sociales (entre 40 et 50 %). Ainsi les agriculteurs gardent un retard sur les catégories les mieux placées.

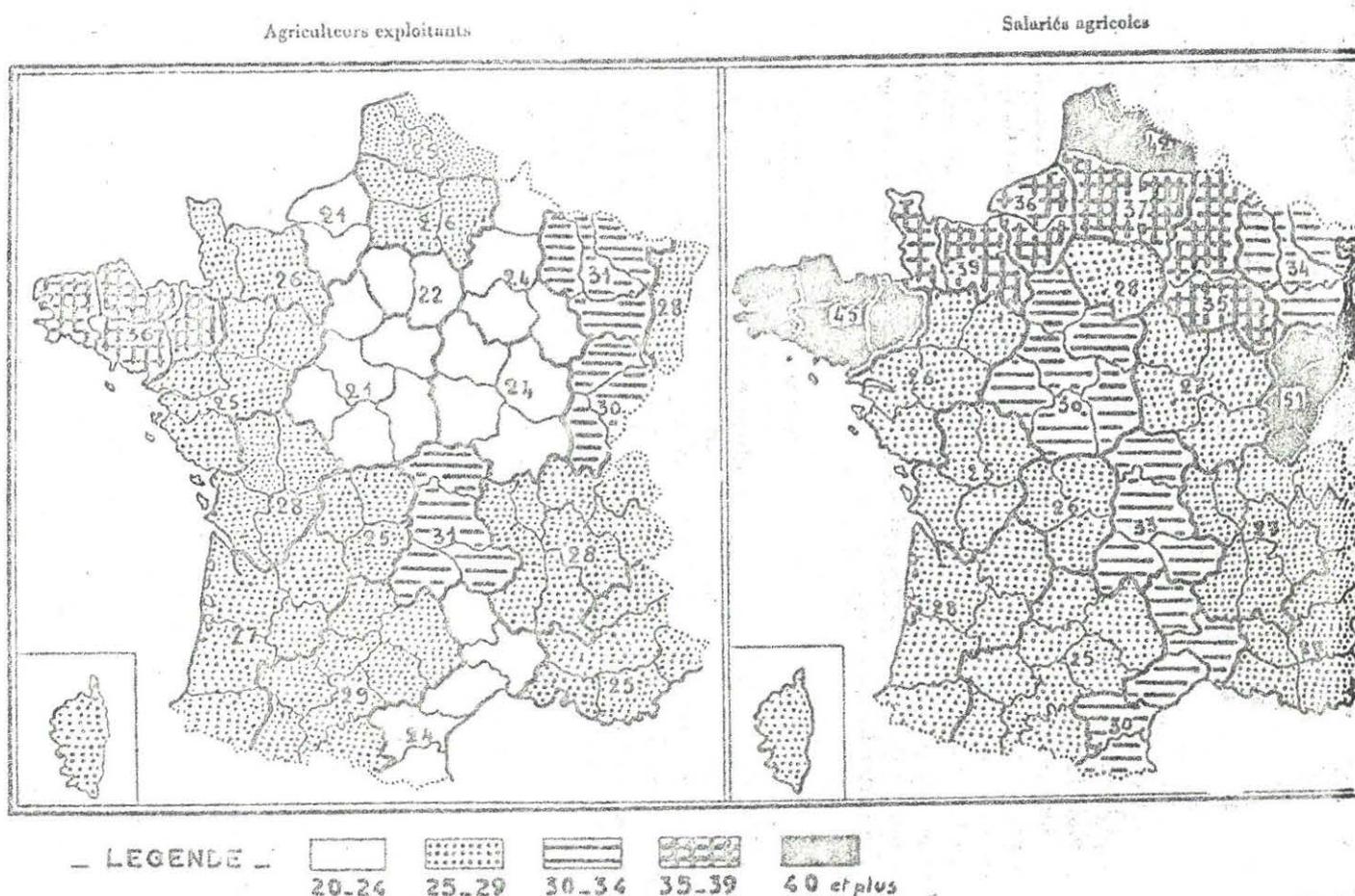
L'analyse globale à l'échelle nationale reste insuffisante, car les milieux agricoles se caractérisent par une très grande diversité. Pour les exploitants agricoles, les taux les plus bas se trouvent dans les régions de grosse agriculture et le Centre. Les pays de petite exploitation comme l'Auvergne et surtout la Bretagne, sont caractérisés par des taux très élevés.

On observe pour les familles des salariés agricoles, une situation nettement différente dans le nord et le sud du pays. La mortalité infantile dans cette catégorie est beaucoup plus élevée dans l'ensemble que pour les exploitants agricoles mais dans le sud, il n'y a pratiquement pas d'écart entre les deux, si ce n'est dans le Languedoc. Au nord d'une ligne Nantes-Genève, au contraire, l'écart est très marqué, aussi bien pour les régions de grandes exploitations où les milieux sociaux des exploitants et des salariés sont très différents, que pour les pays de petite exploitation, comme la Bretagne, par exemple".

(1) La mortalité endogène due à des causes antérieures à la naissance ou résultant de la naissance, présente des écarts relativement faibles dans les différents milieux sociaux. Au contraire, ces variations sont très marquées pour la mortalité exogène qui dépend du milieu où vit l'enfant, de l'hygiène et des soins qu'il reçoit.

(2) M. CROZE, "La mortalité infantile en France suivant le milieu social", Etudes statistiques, juil-sept. 1963, pp. 163-170.

Figure 7 - Mortalité infantile par région pour les agriculteurs (générations 1959-1960)



Des données plus récentes, pour une région comme la Bretagne, montrent que si le taux de mortalité infantile n'est plus tellement supérieur à 20 % chez les exploitants agricoles, à 25 % chez les salariés agricoles, la situation des exploitants, et surtout celle des salariés, reste proche de celle des manoeuvres. Les enfants de paysans, comme ceux des ouvriers, meurent environ deux fois plus que ceux des cadres et professions libérales (tableau 36).

Tableau n°36 - BRETAGNE - Mortalité infantile des générations 1962 à 1967 selon le milieu social du père (enfants nés légitimes)

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
agriculteurs exploitants	22,7	20,2	19,5	26,9
salariés agricoles	30,5	21,6	26,6	30,4
manoeuvres	23,7	25,7	25,1	31,8
professions libérales, cadres supérieurs et moyens	13,7	11,9	11,0	13,0

Source : Direction de Rennes de l'I.N.S.E.E., La mortalité infantile dans la région de Bretagne, avril 1970, p. 13 et 16.

La mortalité aux autres âges

Une seule étude a été faite en France sur "la mortalité différentielle suivant le milieu social"(1). Elle révèle que les chances de survivre jusqu'à 70 ans sont les plus faibles chez les salariés agricoles et les manoeuvres. L'espérance de vie est plus forte pour la catégorie des "agriculteurs exploitants" ; mais toutes les données fournies jusqu'à présent ont bien souligné que la moyenne agricole n'a pas beaucoup de signification.

Tableau n°37 - Mortalité différentielle en France entre 1955 et 1960 : survivants à 70 ans de 1 000 hommes à 35 ans

instituteurs(enseignement public)	732
professions libérales, cadres supérieurs	719
agriculteurs exploitants	653
ouvriers spécialisés (secteur privé)	576
ouvriers agricoles	565
manoeuvres	498

Source : G. CALOT et M. FEBVAY, op. cit., p.102.

Comme l'a relevé R. Pressat, "il est frappant, au niveau des catégories de décès, que ce soient les maladies trahissant une particulière détresse tant physique que psychique qui sont les plus inégalement réparties, au moins en tant que causes de mort" (2). Par exemple, le suicide frappe spécialement le monde agricole. Le quotient annuel de mortalité par suicide (pour 10 000 personnes) est, à 46-55 ans, de 5,9 pour les exploitants et de 8,8 pour les salariés agricoles, contre 4,6 pour l'ensemble de la population (3). Plus largement, l'ensemble des causes de décès en corrélation forte avec l'alcoolisme (tuberculose, accidents, suicide) représentent la moitié des décès chez les salariés agricoles comme chez les manoeuvres (4).

Les inégalités devant la mort ne traduisent pas seulement une espérance de vie plus courte, mais aussi le plus souvent, un mauvais état sanitaire, un moindre niveau de santé au cours de la vie. Ce point ne peut être analysé en l'absence de statistiques sur les taux de morbidité.

En ces domaines encore, les problèmes évoqués ne sont pas seulement ceux du passé : "On peut prendre comme hypothèse que l'attitude fataliste de certaines catégories sociales à l'égard de la maladie et de la mort va en s'affaiblissant, parce que le médecin cessera d'être vu comme un thaumaturge et surtout parce que la relation avec le corps changera de signification : au lieu d'être perçu comme un instrument auquel on demande seulement de bien fonctionner, le corps deviendra pour tous les individus, un objet de soins. Dans un tel contexte, compte tenu de la complexité et du coût croissant des techniques médicales, l'inégalité d'accès aux soins, et donc l'inégalité devant la mort, tendra à devenir un facteur de stratification sociale important et une source de tensions qui nécessitera des changements profonds dans l'organisation du système de santé" (5).

(1) titre d'un article de G. CALOT et M. FEBVAY, "La mortalité différentielle suivant le milieu social", Etudes et Conjoncture, n°11, nov. 1965, pp.75-159.

(2) Démographie sociale, Paris P.U.F., 1971, p.54.

(3) G. CALOT et M. FEBVAY, article cité, p.104.

(4) Idem, p.107.

(5) Commissariat Général du Plan, op. cit., p.44-45.

SECTION III - LE TEMPS, LE TRAVAIL

Pauvres et riches ont-ils les mêmes ressources en temps ? A l'échelle de la vie humaine, le temps total disponible est moindre pour les pauvres car leur espérance de vie est plus courte, et les maladies et accidents limitent sans doute davantage leur durée de vie utile.

Le bilan des ressources humaines à l'échelle de la vie comporte en débit, la dépense, usure humaine, et en crédit, la formation, la récupération des forces. La période de formation des individus, ou d'investissement net, est plus brève, et l'investissement net est moindre, dans les familles pauvres que dans les familles riches. L'usure, le désinvestissement net interviennent à un âge plus précoce et sont plus accentués. C'est le résultat de causes qui tiennent à :

- 1°- l'âge de mise au travail
- 2°- la durée du travail
- 3°- les conditions de travail
- 4°- la récupération, l'"entretien".

. La dépense de forces humaines est plus grande ou leur reconstitution plus faible pour les populations pauvres.

Dans les matières ici abordées, on ne peut, le plus souvent, que comparer une situation moyenne agricole à des situations moyennes non agricoles, ce qui est très insatisfaisant.

I - PLUS VITE AU TRAVAIL, MOINS VITE A LA RETRAITE

L'âge de mise au travail est lié à l'arrêt des études. Or, surtout chez les petits agriculteurs et les ouvriers agricoles, cet arrêt intervient souvent dès la fin de la scolarité obligatoire, et même avant, quand il y a apprentissage d'un métier.

Selon l'enquête précitée du Finistère, région de petite production agricole, la plupart des enfants nés de 1945 à 1948 qui sont entrés dans l'agriculture, ont commencé à travailler entre 14 et 17 ans (tableau 38). Il faut ajouter que traditionnellement, les enfants de la campagne commencent très vite à "aider" leurs parents sur l'exploitation, et que cette habitude n'a pas encore disparu.

Tableau n°38 - FINISTERE. Age d'entrée dans l'agriculture
(générations 1945-1948)

	13 ans	14	15	16	17	18	19	20	21	total
garçons	12	31	30	12	9	2	2	1	1	100 (n=200)
filles	8	20	10	30	20	7	4	1	-	100 (n=155)

Si les jeunes du milieu agricole commencent plus tôt à travailler, les agriculteurs âgés poursuivent plus longtemps leur activité.

Selon le RGP de 1968, le taux d'activité des hommes de 65 à 69 ans était de 49 % dans les ménages agricoles et de 25 % dans les ménages non

agricoles (1). Pour les 70 à 74 ans, il était de 28 % pour les premiers et de 10 % pour les seconds (1). Mais les données du recensement démographique concernant le taux d'activité des agriculteurs âgés sont particulièrement incertaines. Leur confrontation avec les résultats de l'INED amène à conclure que "le recensement rendrait compte de l'activité dans sa définition extensive (2)". Mais les taux d'activité au sens "restreint" (actifs à temps plein et ceux qui ont une activité régulière à temps partiel ; chefs d'exploitation, salariés agricoles, aides familiaux) sont encore, pour les hommes, supérieurs à ceux des ménages non agricoles fournis par le recensement.

L'enquête de l'I.N.E.D. précise que 57 % des agriculteurs de plus de 65 ans, exploitants en activité, cultivent des exploitations de moins de 10 ha et 31 % moins de 5 ha. Seulement 21 % sont à la tête d'exploitations de plus de 20 ha. Plus petite est l'exploitation, plus grande est la proportion de personnes âgées actives. Alors que pour 100 enquêtés résidant sur une exploitation, 63 déclarent une activité, partielle ou non, cette proportion est respectivement de 65 % pour les exploitations de moins de 20 ha et de 55 % pour celles qui ont une plus grande surface (3). Ainsi, pour une fraction importante d'agriculteurs âgés, la poursuite de l'activité après 65 ans apparaît liée à la pauvreté. Parmi les chefs d'exploitation de plus de 65 ans qui estiment que l'âge idéal de la retraite est égal ou inférieur à 65 ans, 59 % expriment néanmoins l'intention de continuer à travailler, dont 41 % pour des raisons financières (4).

II - UNE DUREE DU TRAVAIL PLUS LONGUE, MOINS DE LOISIRS

Ces phénomènes sont très mal connus, la durée du travail en agriculture étant particulièrement difficile à quantifier. Quatre données permettent néanmoins de faire quelques comparaisons sommaires.

1 - Selon l'enquête annuelle sur les salaires agricoles, la durée annuelle du travail des ouvriers non qualifiés permanents et à temps complet a été de 2 317 heures de mai 1969 à avril 1970, ce qui semble légèrement plus que la durée du travail dans les activités non agricoles salariées. Les ouvriers agricoles qualifiés travaillent un peu plus (2 433 h), de même que le personnel de direction. Par contre, les apprentis et ouvriers à capacité professionnelle réduite travaillent moins.

Autour de ces moyennes, il existe une dispersion assez sensible. Près du quart des ouvriers non qualifiés travaillent plus de 60 heures par semaine et près du tiers, de 50 à 60 heures (5). Le temps de travail est le plus élevé pour les ouvriers, qualifiés ou non, qui sont dans des exploitations animales (6). Il y a également des différences régionales; l'année

(1) Th. LOCOH et P. PAILLAT, op. cit., p.91.

(2) Y compris de celle des anciens exploitants et salariés qui gardent une activité épisodique auprès d'un chef d'exploitation.

(3) Th. LOCOH et P. PAILLAT, op. cit., p.104.

(4) op. cit., p.119.

(5) Ces observations sont relatives à la semaine précédant l'enquête en Avril 1968. Cf. Ch. PUJOL, op. cit., p.96.

(6) Ces observations concernent les salariés occupant un emploi permanent ayant travaillé toute la période d'un an. cf. Ch. PUJOL, "Les salaires et la main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture en Avril 1968", Etudes et conjoncture, n°3 mars 1969, p.97.

de travail étant moins longue dans la région méditerranéenne et le Sud-Ouest que dans l'Est et le Bassin Parisien notamment.

En moyenne, la durée annuelle du travail agricole salarié a tendance à diminuer. La réduction a été de 150 heures, de 1967 à 1970, pour les ouvriers non qualifiés permanents et à temps complet.

2 - Ce n'est qu'en République Fédérale d'Allemagne qu'un budget-temps a été estimé pour les travailleurs masculins des diverses catégories sociales, y compris celle des agriculteurs. Les résultats figurent au tableau 39. Il s'agit de la durée du travail principal, c'est-à-dire du travail professionnel, y compris les déplacements lors du travail, les attentes ou interruptions de toute nature au cours du travail, mais à l'exclusion des trajets et des attentes de moyens de transport, du repas sur le lieu de travail, du temps passé sur le lieu de travail avant la prise ou après la cessation du travail, du non-travail réglementaire et des pauses institutionnelles au cours de la journée de travail. D'autre part, les travaux ménagers sont exclus de même que les soins aux enfants. Le jardinage est compté en principe parmi les travaux ménagers, mais on doit sans doute considérer que la délimitation du travail professionnel n'est pas ici très précise. Par ailleurs, les durées moyennes ont été calculées sur les 7 jours de la semaine, et sont inférieures à la durée normale du travail journalier.

Tableau n°39 - Durée moyenne du travail principal des actifs masculins, selon la catégorie socio-professionnelle, en République Fédérale d'Allemagne, en 1965-66 (Temps en heures et dixièmes d'heure)

Agriculteurs	11,3
Commerçants	8,2
Travailleurs non qualifiés	7,4
Travailleurs qualifiés	6,0
Techniciens	6,6
Cadres supérieurs, professions libérales	6,3
Ensemble des hommes actifs	6,5

Source : Recherche comparative internationale sur les budgets temps, Etudes et Conjoncture, n°9 Sept.1966, pp.104-188, p.161.

La journée de travail est très nettement plus longue pour les agriculteurs que pour toutes les autres personnes actives. Mais l'écart est un peu surestimé du fait que l'on ne prend pas en compte la durée des déplacements de travail, ni le temps de non-travail passé sur les lieux d'activité, ni les travaux auxiliaires.

3 - Quant aux femmes d'agriculteurs, ce sont de toutes les femmes celles qui ont la plus courte durée de sommeil et le plus faible temps consacré aux repas, repos et distractions. Ceci résulte des observations faites par l'I.N.E.D. en 1958 sur le budget-temps des femmes mariées (1). Le temps journalier consacré aux repas, repos, distractions et sommeil variait comme suit à cette date, à la campagne et à la ville, selon le milieu socio-professionnel (en heures et dixièmes d'heure)

- 11 h 8 pour les femmes d'agriculteurs
- 12 h 4 pour les femmes d'ouvriers agricoles

(1) A. GIRARD, Population n°2 de 1959, pp.253-284, p.254.

- 12 h 5 pour les femmes d'ouvriers à la ville et à la campagne
- 13 h " d'employés vivant à la campagne
- 15 h 4 " de cadres et professions libérales vivant à la ville.

4 - Selon la statistique la plus récente sur les loisirs des Français, les départs en vacances sont environ cinq fois moins fréquents dans les ménages d'agriculteurs et de salariés agricoles que dans l'ensemble de la population (8 % contre 43 %). Le nombre de jours de vacances de ceux qui partent est également bien plus faible pour les agriculteurs qu'en moyenne (17,6 contre 27,1).

On peut facilement supposer que nombre de petits paysans n'ont jamais pris de vacances. Le travail envahit toute leur existence, tous les jours de la semaine et de l'année. Dans les régions de production animale, nombre d'anciens agriculteurs disent que les jeunes travaillent beaucoup plus maintenant qu'autrefois.

Il n'y a pas de relation simple entre le niveau de revenu et le temps de travail. Il y a des familles riches et des familles pauvres qui sont surmenées, et parmi celles qui travaillent le moins, il y a à la fois des hauts et des bas revenus.

III - QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

En l'absence d'études relatives aux conditions de travail en agriculture, on ne peut que s'interroger sur le degré d'intensité et de pénibilité des tâches exécutées pour les travailleurs de la terre et par leurs épouses. Notons au moins qu'il ne faut pas sous-estimer la fréquence des risques d'accidents ou de maladies professionnelles agricoles. Les risques pathologiques sont d'origine toxique ou infectieuse (1).

En outre, si la mécanisation a souvent allégé la peine des travailleurs, elle a parfois détérioré leurs conditions de travail. On a observé chez les conducteurs de tracteurs, douleurs épigastriques et lombaires. "Des expérimentations ont été faites et montrent les mouvements considérables des vertèbres et de l'estomac lors de la conduite des tracteurs. De nombreux médecins ont décrit des lésions rachidiennes chez certains sujets" (2).

Il conviendrait d'être particulièrement attentif à la situation de travail des petits paysans car "la nature du travail exercé est un facteur d'inégalité non seulement en soi, en regard par exemple à la pénibilité relative des tâches, mais parce qu'elle paraît conditionner largement l'ensemble des comportements et des activités" (3).

(1) J. VACHER, La médecine agricole, Paris, P.U.F., 1967.

(2) op. cit., p.89.

(3) Commissariat Général du Plan, Mode de vie, loisirs et troisième âge, p.39.

Conclusion

"La pauvreté décourage le mariage" (A. SMITH).

Si le célibat prolongé et définitif atteint traditionnellement les ouvriers agricoles, depuis les années 1950, il affecte aussi les agriculteurs exploitants (1). En 1968, le taux de célibat à 30-34 ans (générations 1934-1938) est de 38 % chez les salariés agricoles et de 32 % chez les exploitants et aides-familiaux contre 21 % chez les ouvriers non qualifiés et les manoeuvres, catégories sociales non agricoles où l'on se marie le moins. Or, ce sont les petits paysans qui sont le plus soumis au risque de célibat forcé (2).

Cette situation nouvelle des petits paysans traduit elle aussi l'apparition de nouvelles formes de pauvreté et le maintien d'anciennes formes.

(1) article cité de mai 1972.

(2) étude en cours.

CHAPITRE III - QUELLES SONT LES CAUSES DE LA PAUVRETE AGRICOLE ?

"Les choses en cet état eussent pu demeurer égales, si les talents eussent été égaux (...) mais la proportion que rien ne maintenait fut bientôt rompue ; le plus fort faisait plus d'ouvrage ; le plus adroit tirait meilleur parti du sien ; le plus ingénieux trouvait le moyen d'abrégier le travail (...) et en travaillant également, l'un gagnait beaucoup tandis que l'autre avait peine à vivre" (J.J. ROUSSEAU, discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité).

La question se pose de savoir ce qu'il faut expliquer car si de nombreux auteurs se sont attachés à trouver les raisons des bas revenus tirés de l'activité agricole, être pauvre ce n'est pas seulement avoir moins d'argent. Il faut rendre compte de tous les éléments constitutifs de la pauvreté.

Ceux-ci sont liés entre eux. Nous ferons l'hypothèse que le manque de savoir tient une place essentielle dans les processus qui, malgré ou à cause de la croissance économique, engendrent et perpétuent la pauvreté. S'il en est bien ainsi, les causes profondes des diverses composantes de la pauvreté sont celles de la sous-éducation.

Pour comprendre la pauvreté ou la richesse qui existent à un moment donné, il faut considérer l'histoire des familles. Au moment où les familles se sont constituées, elles étaient plus ou moins pauvres ou plus ou moins riches. Les premières sont par la suite devenues riches ou restées pauvres, les secondes restant riches ou devenant pauvres. On peut même concevoir qu'au cours de leur carrière, certains agriculteurs passent par plusieurs phases alternatives de richesse et de pauvreté.

Au point de départ de l'analyse dynamique des processus historiques de paupérisation, il y a l'idée que la croissance économique tend en permanence à maintenir des pauvretés antérieures ou à en créer de nouvelles. L'analyse de ces processus est centrée sur le niveau des revenus. Comme les bas revenus ne rendent pas compte à eux seuls du moindre accès aux biens et aux services, l'étude se poursuivra par l'explication générale des moindres consommations individuelles et collectives agricoles. Mais on s'attachera ici surtout au cas des ménages d'exploitants. L'explication de la pauvreté des ménages d'ouvriers agricoles et d'anciens agriculteurs est peu différente.

SECTION I - EXPLICATION DES BAS REVENUS DES MENAGES AGRICOLES

=====

Les revenus totaux des ménages agricoles sont médiocres parce que la rémunération tirée de l'activité agricole est basse et que leurs autres revenus sont faibles. L'explication n'est pas la même dans l'un et l'autre cas.

A - LES CAUSES DES BAS REVENUS TIRES DE L'ACTIVITE AGRICOLE

J.P. Wampach pose le problème dans les termes suivants : "La croissance économique et les progrès techniques qui l'accompagnent modifient les données de l'équilibre économique et imposent continuellement aux agriculteurs des actions d'adaptation ... Si ces actions ne sont pas entreprises, ou le sont mal ou encore insuffisamment, la sanction est la pauvreté" (1). Nous acceptons cette problématique mais il semble nécessaire de préciser pourquoi il faut que les agriculteurs s'adaptent, et pourquoi ils ne réussissent pas tous à s'adapter.

La pauvreté matérielle pour cause de croissance

Il a été maintes fois montré que du fait de la rapidité du progrès technique et de la faible élasticité de la demande de produits agricoles, il existe en permanence une pression sur les prix et les revenus agricoles. La pression sur les prix est d'autant plus forte que les marchés de plusieurs produits agricoles sont des marchés d'oligopsonne où les agriculteurs se trouvent dominés. Ils sont également en situation d'infériorité sur les marchés des biens de production achetés.

Cette analyse traditionnelle appelle deux compléments :

- La hausse des revenus moyens, qui définit la croissance économique, est par elle-même source de paupérisation, puisqu'elle entraîne un relèvement du seuil de pauvreté matérielle.
- L'inflation tend à réduire le pouvoir d'achat du revenu agricole. Les agriculteurs subissent la hausse générale du coût de la vie, comme l'ensemble des consommateurs, et du coût des facteurs de production. Mais ils ne sont pas maîtres de leurs prix de vente, à la différence de beaucoup d'autres entrepreneurs qui bénéficient de situations d'oligopole ou de concurrence imparfaite (2). Par ailleurs, il semble que la hausse des prix agricoles contribue à la hausse générale des prix, ce qui annule le bénéfice que les agriculteurs pourraient retirer de la hausse du prix de leurs produits (3).

Si, depuis 1950, les prix des produits vendus par les agriculteurs français ont augmenté, cette augmentation a été, en moyenne, moindre que celle du niveau général des prix de la P.I.B. et que celle des prix à la consommation des ménages (tableau 40). D'après les données présentées par le Centre d'Etude des revenus et des coûts, la hausse des prix des produits de la branche agriculture n'a représenté, au cours de la période 1949-1967, que 63 % de celle des prix de la PIB. L'agriculture figure parmi les branches dont les prix ont le moins augmenté, après l'électricité, le textile, l'habillement et le cuir et la chimie (4).

(1) "Aspects économiques de la pauvreté au Québec", Economie Rurale, n°77, juillet - sept., pp.3-18 ; p.9.

(2) Les agriculteurs subissent "l'inflation de progrès ou de productivité" qui accompagne la croissance économique.

(3) Cl. MALHOMME, Les prix agricoles dans l'inflation, Economie et statistique, n°40, Déc. 1972, pp.15-24, p.24.

(4) Prix, coûts et revenus en France de 1949 à 1968, n°2, 2ème trimestre 1969, n°10.

Tableau n°40 - Taux annuels moyens d'augmentation des prix, en France, de 1949 à 1971

	1966 à 1971	1959 à 1971	1967 à 1971	1960 à 1966	1949 à 1959
Prix de la P.I.B.	+ 4,7 %	+4,1 %			+ 6,7 %
Prix de la consommation des ménages			+ 5,6%	+ 3,4 %	+ 6,5 %
Prix des produits agricoles à la production (hors TVA)	+ 3,9 %	+3,2%*			+ 5,6 %(1) + 4,3 %(2)
Prix des consommations intermédiaires de la branche agriculture	+ 4,0 %				

(*) indices de prix de la production agricole finale.

(1) indice INSEE des prix agricoles à la production. Cet indice n'est pas calculé selon la même méthode que les autres indices extraits des comptes nationaux.

(2) indice des "prix de la production intérieure brute de la branche agriculture". C'est l'indice de prix de la valeur ajoutée de l'agriculture, les autres indices de prix agricoles tirés des comptes nationaux concernent la production agricole finale.

Source : Les collections de l'INSEE, Série C notamment, et Economie et statistique n°34 p.28.

Sous l'influence des facteurs précités, la paupérisation relative menace des exploitations de surfaces de plus en plus grandes. Au fur et à mesure que se poursuit la croissance économique d'ensemble, des catégories d'exploitations de plus en plus nombreuses, et importantes en surface et en production finale, risquent de ne pas pouvoir suivre la progression du revenu moyen. Mais s'il y a des processus qui tardent à engendrer la pauvreté, d'autres tendent à l'éliminer.

Les trois grandes stratégies des agriculteurs pour lutter contre la baisse relative du revenu agricole

Menacés de paupérisation, les agriculteurs ont trois moyens de l'éviter :

- quitter le métier agricole pour prendre un emploi non agricole plus rémunérateur,
- rester agriculteur et modifier le système antérieur de production pour accroître suffisamment les recettes et pour compenser la hausse de certaines dépenses,
- prendre à temps partiel un second métier pour ajouter à une activité agricole peu rémunératrice un revenu d'activité non agricole.

Ces stratégies ne sont pas toujours mises en oeuvre ou ne réussissent pas toujours. Quant aux interventions des pouvoirs publics destinées à favoriser le retour à l'équilibre, elles échouent aussi à éviter la paupérisation.

Les raisons de l'échec de la stratégie agricole : les insuffisances en ressources humaines

Accroître le volume des quantités vendues pour un niveau donné des dépenses de production, diminuer ces dépenses pour un volume donné de production, supposent la mise en oeuvre de ressources matérielles et humaines. Tous les agriculteurs ont-ils ces ressources ? D.E. Hathaway ne le pense pas, ce qui le conduit à dire que "les exploitants pauvres ne sont pas toujours sous-payés" (1).

Nombre d'auteurs ont analysé l'insuffisance de ressources matérielles (exploitations trop petites, trop morcelées, conditions naturelles défavorables ...). Peu ont mis l'accent sur l'insuffisance des ressources humaines (âge élevé, mauvaise santé (2), manque de savoir).

On a vu que le niveau de formation des agriculteurs français est particulièrement bas. Or, s'agissant du métier agricole, A. Smith n'hésitait pas à déclarer : "Après ce qu'on appelle les beaux-arts et les professions libérales, il n'y a peut-être pas de profession qui exige une aussi grande variété de connaissances et autant d'expérience" (3). Cette double constatation conduit à penser que c'est essentiellement la pénurie de savoir(4) qui empêche les agriculteurs de réussir dans leur lutte contre la chute relative du revenu d'activité agricole. Une telle opinion n'est pas nouvelle puisque Condorcet estimait déjà que les paysans étaient pauvres parce qu'ignorants (5) et (6).

(1) Government and Agriculture, New-York, Macmillan, 2ème édition 1966, p.164. La proposition d'HATHAWAY soulève le problème de la justice distributive (ou proportionnelle). Pour L. STOLERU, "l'économie de marché dans laquelle nous vivons a sa justice distributive qui lui est propre, qui est la justice du marché, qui n'est pas une justice du type "à chacun selon ses besoins", de toute évidence, qui n'est pas non plus une justice du type "à chacun selon son travail", tout au moins selon sa quantité de travail, mais qui est une justice du type à chacun selon la valeur donnée par le marché à son travail". Cela veut dire que l'heure de travail n'a pas la même valeur selon que l'on produit des ordinateurs ou que l'on extrait des artichauts, et même selon que l'on extrait des artichauts dans une année où il en a poussé beaucoup ou dans une année où il en a poussé peu. Je crois que ce mécanisme de marché crée donc une distribution de revenus et que cette justice distributive n'est pas acceptable" (fin de citation) in Economie et société humaine, Paris, 1972, Denoël, p.388.

(2) Il y a peu d'études sur la genèse médicale des situations de pauvreté.

(3) Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, Paris, Guillaumin (traduction Garnier), 1843, T1, p.166.

(4) Les connaissances requises par l'exercice du métier agricole ne peuvent-elles pas être acquises en dehors de l'école ou par la pratique ? Suffit-il dès lors de constater que les agriculteurs français n'ont pas beaucoup fréquenté l'école pour affirmer qu'il y a une très grande pénurie de savoir en agriculture".

(5) Ouvres complètes de Condorcet, Tome IX, Paris, LEVRAULT 1804, p.237.

(6) On trouve une opinion identique chez J. KLATZMANN qui termine son dernier ouvrage par la phrase suivante "On en revient toujours, finalement, à la priorité à donner à la formation des hommes" (p.215).

La liaison supposée entre niveau de savoir et niveau de revenu agricole (par unité de temps) n'a jamais été démontrée jusqu'à présent, à notre connaissance (1). Mais il y a plusieurs raisons de penser qu'elle existe.

Les économistes qui ont cherché à évaluer la contribution de l'éducation à la croissance économique (E. Denison, E. Malinvaud) ont considéré qu'un supplément d'instruction permettait d'augmenter la qualité du facteur travail, d'accroître sa productivité. Pour expliciter la relation, Denison déclare : "Dans une profession donnée, une personne instruite obtiendra en général de meilleurs résultats qu'un ignorant. Elle ne fait pas seulement les mêmes choses mieux, plus vite et avec moins de contrôle, mais elle en fait également d'autres. Une instruction plus poussée rend l'individu plus réceptif aux idées nouvelles et aux nouvelles façons de faire" (2).

F. Welch s'est efforcé de préciser par quelles voies l'éducation améliore les résultats de l'activité agricole (3). Il note que les agriculteurs ayant des diplômes ne sont pas plus aptes à cueillir des pommes ou à conduire un tracteur. Mais ils sont capables d'appliquer plus rapidement le progrès technique (4). Les agriculteurs qui n'ont pas été longtemps à l'école n'ont qu'un savoir empirique qui ne vaut que pour un lieu, une situation, et qui est suffisante en économie stationnaire sans innovation. Mais dans une économie en changement, plus les progrès techniques sont rapides, plus l'avantage de ceux qui possèdent le savoir est important.

Le niveau des ressources humaines doit être envisagé dans ses relations avec le niveau des ressources matérielles. Deux constatations peuvent être faites à ce sujet :

- Ceux qui ont le plus de ressources humaines disposent parfois des plus grandes ressources matérielles. Par exemple, les diplômes les plus élevés ne se rencontrent que sur les plus grandes surfaces (cf. supra). La perspective d'un revenu agricole élevé est la condition nécessaire d'entrée dans l'agriculture des plus diplômés. Le but poursuivi à l'entrée est sans doute ensuite atteint ce qui explique l'existence d'une minorité de très hauts revenus agricoles.

- L'insuffisance de ressources humaines peut être en partie compensée par l'abondance des ressources matérielles. Les exploitants installés sur de grandes surfaces peuvent en tout état de cause accéder à de plus hauts revenus. En particulier ceux qui ont de l'argent peuvent acheter le savoir des autres.

La création d'exploitations familiales de grande superficie implique une baisse de la pression démographique agricole. Or, les taux de mobilité professionnelle sont souvent bas parce que les niveaux de formation sont faibles.

(1) Le problème a été seulement évoqué par M. LATIL, L'évolution du revenu agricole, Paris, A. Colin, 1956, p.143 sq.

(2) O.C.D.E., Le facteur résiduel et le progrès économique, Paris, 1964, p.39-40.

(3) "Education in production", Journal of Political Economy, vol.78, n°1 janv-fev 1970, pp.35-59.

(4) En fait, l'adoption de certaines innovations n'implique pas de compétence technique particulière. P. CHAMPAGNE le signale à propos de la culture du maïs; in Transformations morphologiques et pouvoir en milieu rural, I.N.R.A., Paris, ronéo, oct. 1972, p.40.

L'impossibilité de changer de métier à cause d'une insuffisance de ressources humaines.

Changer d'emploi implique qu'il y ait une offre d'emploi non agricole. C'est pourquoi on considère souvent que le principal obstacle à l'exode agricole est le chômage non agricole, l'insuffisante création d'emplois de conversion. Ceci est vrai lors des crises économiques profondes. En dehors de ces cas, les études sur le fonctionnement du marché du travail mettent l'accent sur l'inadaptation de l'offre à la demande d'emploi. Si des travailleurs agricoles à bas revenus ne changent pas d'emploi, c'est parce qu'ils ne sont pas en mesure d'occuper les emplois offerts : ils n'ont pas la formation requise ou ils sont trop vieux.

Plus précisément, on sait que les parents exploitants changent rarement d'emplois. Le transfert hors de l'agriculture est essentiellement le fait de leurs enfants. Plus ou moins rapidement, les jeunes fuient, ex-ante, les bas revenus qu'implique le choix de la condition paysanne.

Une forte pression démographique agricole peut être due à une faible mobilité professionnelle des parents et/ou des enfants. Les parents n'ont ni l'âge requis ni la formation nécessaire pour accéder au marché du travail non agricole. Aussi leur taux de mobilité professionnelle reste-t-il très bas même lorsque les emplois de conversion sont proches. Chez les enfants, la sous-instruction est un obstacle moins important au transfert hors de l'agriculture. Leur taux de mobilité peut être élevé même quand leur formation est basse. Mais les taux sont d'autant plus élevés que le niveau d'éducation est plus élevé, quelle que soit la nature de l'enseignement suivi. Les formations basses freinent le plus les transferts lorsque les offres d'emplois non agricoles sont éloignées, la mobilité géographique étant plus faible chez les moins instruits. C'est l'une des raisons pour lesquelles la pauvreté agricole est la plus répandue dans les régions globalement sous-développées.

Telles sont les conclusions principales d'études antérieures, ou en cours, sur la mobilité des deux catégories de population agricole : celle des parents et celle des enfants (1). Au stade actuel de l'évolution de l'agriculture, les jeunes d'origine agricole se détournent massivement de la campagne, mais les parents exploitants continuent dans leur très forte majorité à conserver à titre exclusif le métier agricole et n'ajoutent qu'assez rarement à une activité agricole principale un emploi non agricole secondaire (2). Pour nombre de ceux-ci il y a finalement bas revenu agricole et absence de revenus d'activité non agricole.

(1) Pour des développements on peut se reporter en particulier à :

- P. DAUCE et G. JEGOUZO, L'inertie professionnelle des chefs d'exploitations agricoles, Etudes Rurales, n°36, pp.37-65.

- P. DAUCE, G. JEGOUZO et Y. LAMBERT, Education et mobilité professionnelle des enfants d'agriculteurs (premières analyses), Recherches d'Economie et de Sociologie Rurales, n°1, 1972, pp.31-46.

(2) Pour une étude d'ensemble des diverses formes d'agriculture à temps partiel, voir A. BRUN, P. LACOMBE, et C. LAURENT, Les agricultures à temps partiel dans l'agriculture française (hypothèses et définition, situation en 1963), Paris - I.N.R.A., nov. 1970.

La politique agricole échoue à empêcher l'apparition et le maintien des bas revenus agricoles (1).

La politique des revenus d'activité agricole consiste essentiellement en un soutien des prix des produits vendus. L'aide de l'Etat étant proportionnelle aux quantités vendues, elle contribue à relever surtout non pas les plus faibles revenus, mais les plus gros.

On ne sait pas à quels agriculteurs bénéficient essentiellement les subventions d'exploitation ou d'équipement qui visent à abaisser les prix des biens de production achetés. Il semblerait que les bénéficiaires principaux ne soient pas les paysans les plus menacés dans le processus de croissance économique.

Certains prêts bonifiés du Crédit Agricole ne sont accordés qu'au-delà d'une certaine surface de référence. On prend ainsi en compte les ressources matérielles en négligeant les ressources humaines. "Les lois sont inhumaines et injustes" nous a dit un petit fermier d'Ille-et-Vilaine.

Enfin, les mesures relatives à l'évolution des structures de production et à la mobilité professionnelle ne ralentiraient la paupérisation agricole que si elles étaient plus importantes. En particulier, la politique d'aide aux changements d'emploi ne fait presque pas diminuer l'inertie professionnelle des chefs d'exploitation.

En résumé, les bas revenus agricoles apparaissent ou se maintiennent selon l'enchaînement suivant. Un ensemble de processus liés à la croissance économique, et d'autres relevant de la structure des marchés, tendent en permanence à faire baisser les revenus relatifs tirés de la production agricole. Un certain nombre d'agriculteurs échappent à la paupérisation, soit en augmentant leur productivité soit en changeant de métier. D'autres ne peuvent recourir à aucune de ces solutions en raison d'une insuffisance de leurs ressources humaines, et en particulier de leur formation. Du fait de leur sous-éducation, les paysans sont, ou deviennent, ou bien trop nombreux (2) ou bien pas assez productifs. Les mesures de politique agricole échouent à rétablir les équilibres car elles profitent plus aux riches qu'à ceux qui sont menacés de paupérisation. Ceci pose le problème de la lutte des groupes pour le partage du revenu national (3).

B - LE PROBLEME DES REVENUS DE TRANSFERT : LA POLITIQUE FINANCIERE ET SOCIALE NE COMPENSE QU'EN PARTIE LA BAISSSE RELATIVE DES REVENUS D'ACTIVITE AGRICOLE

Sont considérés comme revenus de transfert ceux qui ne sont pas liés à une contribution productive. Il faut rattacher à cette question celle des versements effectués par les ménages : impôts et cotisations sociales, s'il s'agit de dépenses, on peut les comptabiliser comme ressources en moins de façon à évaluer le montant du revenu qui reste "disponible" pour la consommation et l'épargne.

(1) Pour certains développements on peut se reporter aux ouvrages ^{déjà} cités de D.R. BERGMANN (Juin 1972) et J. KLATZMANN (1972).

(2) " trop nombreux" pour un état donné du niveau d'éducation, de la structure des marchés, du mode d'intervention des pouvoirs publics.

(3) Cf. M. IATIL, op. cit., p.283 sq.

Comme il n'y a jamais eu d'évaluation systématique des diverses ressources des différentes catégories de familles agricoles, on ne peut déterminer dans quelle mesure la politique des revenus de transfert compense la paupérisation agricole liée à la baisse relative des revenus primaires. On peut affirmer qu'avec l'auto-consommation, les prestations familiales contribuent à assurer la subsistance des familles aux plus faibles ressources et permettent ainsi d'éviter la misère. L'indemnité viagère de départ a aussi un tel effet pour les anciens exploitants. Mais compte tenu de ce qui a été constaté lors de l'examen des indicateurs des revenus totaux et de la consommation des petits paysans, on peut aussi soutenir que les transferts n'empêchent pas la paupérisation relative.

L'examen des règles qui régissent transferts versés et transferts encaissés fait apparaître pourquoi il est en est ainsi, en montrant que le volume des décaissements et encaissements n'est pas toujours lié au niveau de revenu primaire.

Au préalable, notons que la politique des transferts ne peut avoir qu'un rôle limité puisque les sommes versées à ce titre aux agriculteurs sont relativement peu importantes. Des diverses catégories sociales ce sont en effet les exploitants et les salariés agricoles qui ont perçu, en 1965, les transferts moyens les plus faibles par ménage (tableau 41) (1).

Tableau n°41 - Indice de disparité des transferts moyens par ménage, en 1965

Inactifs	135
Cadres supérieurs et professions libérales	108
Cadres moyens	108
Ouvriers	101
Employés	86
Salariés agricoles	74
Personnels de service	70
Exploitants agricoles	51
Ensemble	100

Source - article cité, p 8.

Pour cette même année 1965, l'accroissement du revenu primaire dû aux transferts sociaux n'a été en moyenne que de 12,2 % pour les ménages d'exploitants agricoles mais s'est élevé à 42,5 % pour les salariés agricoles.

Ressources en moins

Cotisations sociales

Le tableau 42 relatif aux cotisations sociales de l'année 1971 (2) appelle deux remarques :

- Le nombre de cotisants dans les tranches élevées est relativement faible :

(1) H. ROZE, "Prestations sociales, impôt direct et échelle des revenus", Economie et Statistique, n°20, fév. 1971, pp.3-14.

(2) Livre blanc : Le point sur le financement de la protection sociale agricole, Mutualité Sociale Agricole - 1972. On sait que les cotisations payées par les agriculteurs ne financent qu'environ 70 % du Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles (B.A.P.S.A.).

à peine 10 % des "exploitants" cotisants en A.M.E.X.A. se trouvent dans les 3 tranches de revenu cadastral correspondant aux cotisations les plus élevées.

- Le montant moyen des cotisations par ménage augmente nettement moins vite que le revenu cadastral par exploitations. Le rapport des cotisations sociales au revenu cadastral est de 49 % pour les revenus les plus élevés (plus de 6 400 F) mais de 149% pour les revenus les plus faibles (moins de 384 F). Si le montant des cotisations est nettement plus élevé pour les revenus les plus élevés, son poids relatif, par rapport au revenu cadastral, et sans doute aussi au revenu réel, est nettement plus faible. L'imposition sociale est *dégressive*. Tout au moins y - a-t-il eu depuis quelques années une différenciation de plus en plus grande entre agriculteurs quant au montant de leurs cotisations.

Les impôts

Environ les 2/3 des paysans sont exonérés de l'impôt sur les revenus. Mais les agriculteurs les plus riches bénéficient d'une "rente fiscale" ; si celle-ci est difficile à évaluer son existence est peu douteuse. Son origine réside dans le "bénéfice forfaitaire moyen", fixé pour un groupe d'exploitations souvent très différentes les unes des autres, et aligné sur la situation des moins rentables d'entre elles. Afin d'éviter que les exploitations les moins rentables et les moins bien gérées du groupe soient sur-imposées, le bénéfice arrêté reflète souvent cette situation marginale (1). On a pu dire que le compte-type de revenu est souvent celui d'une exploitation qui aurait les rendements et la main-d'oeuvre de la culture traditionnelle et les charges d'une entreprise moderne. Selon certaines estimations, les bénéfices agricoles retenus pour l'I.R.P.P. devraient être multipliés au moins par deux pour les cultures spécialisées et au moins par trois pour la polyculture pour correspondre aux bénéfices agricoles réels (1).

Ainsi les "privilégiés" de l'impôt direct ne sont pas les petits paysans qui, même sous un autre régime fiscal, ne seraient pas imposés ; ce sont les agriculteurs qui ont des revenus plus élevés, la "ristourne fiscale" étant proportionnelle au revenu. Le système va se trouver un peu corrigé par une disposition récente qui vise à imposer sur leur bénéfice réel les très grandes entreprises agricoles.

Par ailleurs, les agriculteurs ayant de bas revenus ne sont pas exonérés des impôts dits de structure. En tant que propriétaires de terres, quel que soit leur niveau de vie, ils paient les contributions foncières, les impôts annexes et les droits d'enregistrement.

La contribution foncière des propriétés non bâties et les nombreux impôts annexes seraient relativement élevés dans les petites communes rurales où l'activité industrielle et commerciale est très réduite, précisément là où la probabilité est la plus forte de trouver des agriculteurs pauvres. Cette charge tendrait à s'accroître rapidement en raison de la situation financière difficile des collectivités locales.

(1) J. GAUDUSSON, L'agriculture et les finances publiques, Paris, A. COLIN, 1970, p.14.

Tableau n°42 - Montant moyen des cotisations sociales agricoles versées en 1971 par un ménage d'exploitant, pour sa propre protection, selon la tranche de revenu cadastral de l'exploitation

	revenu cadastral moyen dans la tranche	prestations familiales agricoles	cotisations moyennes assurances vieillesse agricole		AMEXA	Total	nombre de cotisants en AMEXA
			cadastrales	individuelles			
+ de 6 400 F	11 140	2 001,80	2 001,00	90	1 327,50	5 420,30	32 015
de 4 800 à 6 400 F	5 490	1 060,12	1 276,43	90	1 266,90	3 693,45	19 156
de 3 200 à 4 800 F	3 860	793,02	863,87	90	1 206,30	2 953,19	54 129
de 1 813 à 3 200 F	2 360	541,71	507,64	90	1 145,70	2 285,05	162 671
de 1 280 à 1 813 F	1 520	397,94	313,88	90	1 085,10	1 886,92	147 681
de 800 à 1 280 F	1 050	271,43	189,42	90	903,30	1 454,15	216 213
de 640 à 800 F	710	167,38	109,59	90	721,50	1 088,47	99 519
de 384 à 640 F	500	95,15	51,10	90	357,90	594,15	186 024
- de 384 F	220	38,53	18,68	90	181,20	328,41	240 258
							1 157 666

Source : op. cit., p.27.

En ce qui concerne la T.V.A. payée sur les biens de production, il faut remarquer que dans une économie où l'ensemble des activités industrielles et commerciales sont soumises à la T.V.A., l'exonération d'un secteur ou d'une activité ne privilégie pas mais pénalise les exonérés. C'est en fonction de cette idée qu'il faut apprécier l'intérêt des différents régimes de T.V.A. pour les différentes catégories d'agriculteurs.

Le système de la ristourne ne correspond qu'à un remboursement partiel de la T.V.A. supportée par les agriculteurs non assujettis. Par exemple le taux de la ristourne est de 10 % sur les achats de matériel agricole alors que les taux de T.V.A. sur ceux-ci est de 23 %.

Le système du remboursement forfaitaire qui concerne de 750 à 800 000 agriculteurs en 1969, est relativement défavorable aux petits agriculteurs qui ont des montants de vente relativement faibles, mais des charges proportionnellement plus élevées.

L'assujettissement sur option concerne le plus souvent les "gros exploitants". Or l'assujettissement permet seul de transférer la charge fiscale alors que les deux autres régimes, et surtout la ristourne, ne compensent que partiellement la charge fiscale supportée par les agriculteurs. De ce point de vue encore les agriculteurs riches ont un régime fiscal plus favorable que les autres.

Comme on sait, enfin que les impôts sur la consommation sont à peu près proportionnels aux dépenses et frappent proportionnellement davantage ceux qui ayant de faibles revenus dépensent à peu près tout ce qu'ils gagnent, il faut conclure que la progressivité de la fiscalité est particulièrement faible en agriculture et que les petits paysans sont relativement surimposés.

Ressources en plus

Les prestations de maladie varient selon la fréquence des soins. Il semble bien que, comme dans les catégories non agricoles, cette fréquence diminue quand le revenu baisse. L'existence d'un ticket modérateur réduit la demande de soins de ceux qui ont peu d'argent.

Le régime social agricole ne prévoit pas de versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie. Ceci accroît, l'insécurité financière des familles agricoles les plus démunies, insécurité déjà grande du fait de l'irrégularité du revenu d'exploitation et particulièrement ressentie par les jeunes paysans pauvres qui se sont fortement endettés.

A nombre égal d'enfants, les allocations familiales sont les mêmes quel que soit le revenu primaire. Le nombre d'enfants dans les familles pauvres est sans doute souvent plus élevé que chez les riches. Mais par ailleurs, les allocations sont versées jusqu'à 20 ans pour les enfants qui poursuivent des études, le taux étant majoré à partir de 15 ans. Cette disposition bénéficie plus souvent aux familles aisées. Pour les autres prestations familiales, les taux sont uniformes selon les familles, sauf, depuis peu, pour l'allocation de la mère au foyer.

D'autres transferts, tels que les bourses, sont plus différenciés selon le niveau économique des familles. Mais cette fois encore, il est à peu près certain que les plus pauvres en bénéficient moins souvent. On manque de données en ce domaine de même que dans celui de l'aide au logement.

La "retraite de vieillesse agricole" comprend, pour les chefs d'exploitation, une retraite de base d'un montant fixe égal au montant de "l'allocation de vieillesse agricole" (quelle que soit l'importance des cotisations versées), et une retraite complémentaire égale au produit du nombre total de "points de retraite" acquis au cours des années de cotisations par la valeur du point, le nombre de points acquis étant fonction de la tranche du revenu cadastral de l'exploitation (1).

Pour les anciens salariés agricoles, la pension est calculée sur la moyenne des salaires correspondant aux cotisations versées au cours des dix dernières années d'assurance. La pension est égale, à 60 ans et après 30 ans ou plus d'assurance, à 20 % du salaire annuel moyen de base. La rente qui est accordée à partir de 65 ans et après 5 à 15 ans d'assurance si l'assuré n'a pas droit à une pension complète ou proportionnelle, est uniquement fonction des cotisations.

La période de retraite correspond donc à une dégradation du niveau de revenu. Cela est automatique pour les anciens salariés agricoles compte tenu des mécanismes indiqués plus haut. Pour les anciens agriculteurs, dans les cas les plus favorables, les prestations vieillesse, en tenant compte de l'IVD (retraite de base pour le chef d'exploitation et son conjoint, retraite complémentaire pour le chef d'exploitation, IVD complément de retraite et IVD complémentaire de restructuration) pourraient presque atteindre les résultats nets d'exploitation/UTAF les plus faibles observés en 1971 (par exemple pour les exploitations bovines de 5 à 10 ha dans certaines régions), dans le cadre du réseau comptable (2).

La dégradation du revenu qu'implique le passage de l'activité à l'inactivité, pour les anciens exploitants est d'autant plus forte :

- 1°/ que le revenu d'activité était lui même plus élevé
- 2°/ que les retraités ne disposent pas de revenu du capital (fermages, loyers, intérêts de placements) et qu'il n'y a pas décapitalisation (vente de terre, liquidations de placements).

. Les agriculteurs âgés les plus pénalisés sont donc ceux qui n'ont pu se constituer des réserves financières, accumuler du capital et notamment se constituer un capital de consommation (logement notamment) utilisable pendant la retraite. La pauvreté des exploitants âgés ne fait ainsi que prolonger, en l'aggravant, la pauvreté ou la précarité au cours de la période d'activité.

(1) Depuis le 1er janvier 1967, il varie de 15 pour les exploitations dont le revenu cadastral est inférieur à 427 F à 30 pour les exploitations dont le revenu cadastral est supérieur à 3 200 F.

(2) En effet, au 1er octobre 1971, la retraite de base était de 1 850 F. La valeur du point de retraite était de 2,06 F (le nombre de points acquis étant de 15 dans la tranche de revenu cadastral la plus faible ; le régime fonctionne depuis le 1-7-1952). Le conjoint peut également bénéficier d'une retraite complémentaire s'il a cotisé en tant qu'actif sur l'exploitation.. L'IVD complément de retraite était de 1500 F, l'IVD complémentaire de restructuration également de 1 500 F. Mais les conditions nécessaires à toutes ces prestations ne sont pas toujours réunies. Par ailleurs, le conjoint contribuant souvent à temps partiel à l'activité de l'exploitation (sans pour autant bénéficier de la retraite complémentaire), le revenu du ménage en activité équivaut souvent au revenu de 1,4 - 1,5 UTAF. Enfin, les amortissements sont en fait utilisés pour les besoins du ménage par les agriculteurs, pauvres âgés.

Finalement, les familles pauvres tantôt ne perçoivent pas davantage de revenus de transfert que les familles riches, tantôt risquent d'en bénéficier moins du fait spécialement d'une moindre fréquence de soins. Aller plus loin dans l'analyse impliquerait de disposer d'évaluations des sommes reçues et des sommes versées par les diverses catégories de familles agricoles.

De nombreuses raisons concourent ainsi à expliquer la faiblesse des revenus des ménages agricoles, qu'il s'agisse de leurs revenus primaires ou de leurs revenus de transferts. Le mode d'intervention des pouvoirs publics est en cause. Mais il n'en est ainsi que parce que nombre de paysans n'arrivent pas à s'adapter aux nouvelles conditions de production imposées par le progrès technique et la croissance économique ; cette inadaptation est elle-même due à l'insuffisance de leurs ressources humaines et spécialement de leur formation.

Il faut encore faire intervenir le niveau d'éducation pour expliquer pourquoi les paysans aux faibles ressources accèdent moins aux biens et services.

SECTION II - L'EXPLICATION DU MOINDRE ACCES AUX BIENS ET SERVICES

=====

La modicité des ressources que contribue à expliquer le manque de savoir ne suffit pas à rendre compte du moindre accès aux biens et services. Le niveau des consommations privées, comme celui des consommations collectives, dépendent aussi, directement du niveau d'éducation. D'autre part, du fait de la dispersion de leur habitat, les agriculteurs ont à supporter un autre handicap : celui de la distance ce qui les sépare des centres de consommation privée et collective.

Le coût de la distance d'accès aux centres de consommation

La proximité des centres de consommation n'est pas une condition suffisante de leur fréquentation, mais elle favorise celle-ci. L'éloignement signifie que le coût d'acquisition d'un bien ou d'un service donné est plus élevé du fait des frais de transport. Le coût monétaire de transport supporté par les familles pauvres peut être égal ou inférieur à celui des familles riches. Mais le coût réel est d'autant plus élevé que le niveau de revenu est plus faible.

Il est difficile de décrire une situation moyenne de localisation des centres de consommation par rapport aux familles agricoles. La répartition sur le territoire des populations agricoles varie beaucoup selon les zones, en fonction du degré de dispersion de l'habitat et du niveau de la densité de peuplement. L'évolution du peuplement est aussi très variable. Le problème de l'accès aux centres de consommation est le plus critique dans les régions peu peuplées en voie de désertification.

S'agissant des équipements collectifs, ils sont de deux types : les uns, les services courants, sont destinés à satisfaire les besoins quotidiens les autres étant des services rares (1). "Une agglomération qui

(1) J. JUNG, L'aménagement de l'espace rural, Paris, Calmann-Lévy, 1971, p.149 sq.

dispose d'équipements rares de haut niveau procure des agréments importants à ses habitants, car l'utilisation de ces équipements exceptionnels peut entrer dans la vie de tous les jours"(1).

Or, beaucoup de communes rurales ne disposent même pas de nombre d'équipements courants. Ainsi ^{en} est-il pour l'enseignement secondaire ou pour les équipements sanitaires. Le Recensement Général de l'Agriculture fournit des données sur ce point (2). Seulement 10 % des communes rurales ont un C.E.G., et les C.E.S. sont à peu près totalement absents du milieu rural. Pour les autres communes, c'est-à-dire la majorité, la distance moyenne à l'établissement le plus proche ou habituellement le plus fréquenté (3), est de 12 km pour les C.E.G., de 17 km pour les C.E.S., de 20 km pour les lycées généraux, de 21 km pour les C.E.T., de 29 km pour les lycées techniques.

Du fait de cet éloignement des écoles secondaires, une éducation donnée coûte plus cher, en terme de sommes versées aux écoles, aux familles agricoles et rurales qu'aux autres familles. Les transferts sociaux liés à l'éducation ne compensent pas généralement ce coût (4).

La situation est à peu près semblable pour les équipements sanitaires courants. Les hopitaux sont à peu près absents des communes rurales. La distance moyenne des communes qui n'en ont pas à l'établissement le plus proche ou le plus fréquenté, est de 20 km. Les médecins, pharmaciens et infirmières sont présents dans près de 10 % des communes rurales, les dentistes dans 5 %. Ces services se trouvent essentiellement dans les plus grosses localités, celles de plus de 1 000 habitants. Pour les communes qui en sont dépourvus, la distance moyenne est de 7 km pour les médecins et pharmaciens, de 9 km pour les dentistes et infirmières.

Si les familles agricoles, et singulièrement les plus démunies, ont à supporter l'handicap d'un plus grand éloignement de nombre d'équipements collectifs, elles risquent, quand les équipements sont proches, de ne bénéficier que d'un service moindre. L'exemple le plus manifeste est celui de l'enseignement préscolaire et primaire (5). Dans le cas des C.E.G. implantés hors de la commune de résidence il y a à la fois coût plus élevé et service moindre.

Sous éducation et sous-consommation

Conjointement avec les bas revenus et l'éloignement des centres de consommation, la sous-éducation détermine plusieurs autres aspects de la pauvreté : la dépossession de biens matériels, le moindre accès à la santé, la sous-scolarisation des enfants.

Avec un même revenu, le niveau de vie augmente quand le niveau d'éducation s'élève, ou un même niveau de vie peut être obtenu avec un revenu décroissant quand le niveau d'éducation s'accroît. Le savoir procure en effet des économies tenant à la gestion du budget, au choix des fournisseurs et des produits.

(1) J. JUNG, op. cit., p.158.

(2) L'enquête communale de 1969/1970. Statistique Agricole, cahiers n°3, avril-mai 1972, pp.3-23.

(3) Distance calculée de bourg à bourg et non pas entre la résidence des familles agricoles et les écoles.

(4) J.L. BRANGEON et G. JEGOUZO, op. cit., p.29.

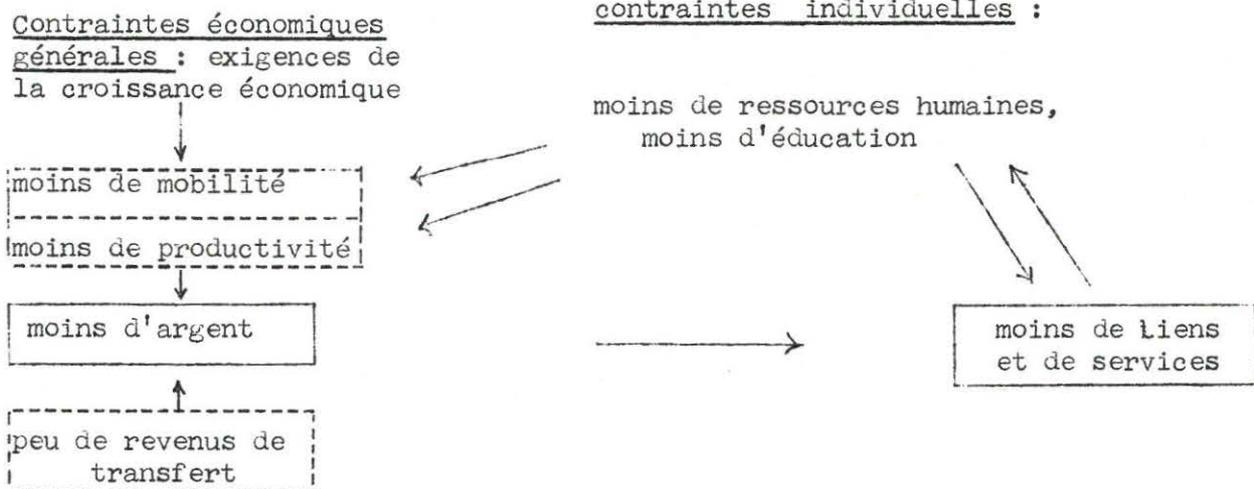
(5) étude en cours ; document à paraître prochainement sur la préscolarisation en milieu rural.

Les auteurs qui ont étudié la mortalité infantile ou la moindre fréquence des soins dans les familles pauvres, soulignent l'influence de facteurs culturels et en particulier du manque d'information. "Bien qu'ils soient plus vulnérables à la maladie, les économiquement faibles sont moins bien renseignés sur les causes, les traitements et les conséquences, des diverses maladies. Les mesures de prévention sont spécialement mal connues. Des situations parfaitement guérissables sont souvent tenues pour inévitables et incurables" (1).

Quant au rôle du bas niveau économique et culturel des parents dans la sous-scolarisation des enfants d'agriculteurs, il fait l'objet d'autres études.

Conclusion -

Le système général de détermination de la pauvreté agricole peut être schématisé comme suit :



Le rôle privilégié accordé à la sous-éducation dans les processus de diminution relative de l'avoir et de l'être conduit à s'interroger sur ses causes. La sous-instruction des parents agriculteurs s'explique de la même façon que la sous-scolarisation des jeunes nés en milieu agricole puisque les travailleurs de la terre sont généralement fils de paysans. Mais il faut aussi savoir pourquoi le recrutement de l'agriculture se fait essentiellement parmi les enfants d'agriculteurs qui fréquentent le moins l'école. Les bas revenus agricoles sont en cause (2).

(1) F. SELLIER, Dynamique des besoins sociaux. Paris, Editions ouvrières 1970, p.156.

(2) P. DAUCE, G. JEGOUZO, Y. LAMBERT, op. cit. (janvier 1971), p.8 sq.

On a ainsi reconstitué les enchainements dynamiques d'une causalité circulaire, ce qui permet de comprendre pourquoi, malgré l'action de certains facteurs d'élimination, la pauvreté agricole tend à se perpétuer de génération en génération. La perpétuation est d'autant mieux assurée qu'elle sert certains intérêts et qu'elle rencontre l'indifférence générale de l'opinion publique.

- BIBLIOGRAPHIE -

I - LA PAUVRETE ET LES INEGALITES, OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX :

a) en français :

- (1) J.M. ALBERTINI, Pourquoi des pauvres dans les sociétés riches ? in Les pauvres dans les sociétés riches. Semaines Sociales de France, Dijon, 1970, Chronique Sociale de France, Lyon 1971, pp.107-115.
- (2) CREDOC, (V. SCARDIGLI), Social Policies and the working poor in France, Paris, CREDOC, Août, 1970, 59 p.
- (3) CREDOC, Proposition pour une méthodologie de l'étude de la redistribution, Paris, 1970, 35 p.
- (4) Commissariat Général du Plan, Mode de vie, mobilité, loisirs et troisième âge, Paris, 1970, A. Colin 230 p.
- (5) DARRAS, Le partage des bénéfiques, Paris, Les éditions de minuit, 1966, 444 p.
- (6) J. DELORS, Les indicateurs sociaux, Paris 1970, Futuribles 392 p.
- (7) J.K. GALBRAITH, L'ère de l'opulence, Paris, Calmann-Lévy, 1961, 330 p. (notamment le chap. 23 : La nouvelle position de la pauvreté, pp. 299 - 309).
- (8) M. HARRINGTON, L'autre Amérique. La pauvreté aux Etats-Unis, Paris, Gallimard, 1967, 293 p.
- (9) F. LE PLAY, . Les ouvriers européens. Tours, Paris, 1877-1879, A. Mame, Dentu, Larcher, 6 vol. (notamment
vol. 1 - La méthode d'observation appliquée, de 1829 à 1879, à l'étude des familles ouvrières
vol. 4 - Les ouvriers de l'Occident- Populations stables
vol. 5 - " " Populations ébranlées
vol. 6 - " " Populations désorganisées).
- (10) J. LECAILLON, L'inégalité des revenus, Paris, Cujas 1970, 207.
- (11) L. MORDREL, Qu'est-ce que la pauvreté et qui sont les pauvres aujourd'hui ? in Les pauvres dans les sociétés riches. Semaines Sociales de France, Dijon 1970, Chronique Sociale de France, Lyon 1971, pp.11-27.
- (12) J. PARENT, Le problème de la pauvreté dans les pays développés. Introduction - Economie Appliquée, Tome XXIV, n°1-2, 1971 pp.5-28.
- (13) A. SAUVY, La nature sociale, Paris, A. Colin 1957, 302 p. (notamment chap. 8 - La paupérisation et le besoin pp.112-127).
- (14) B. SELIGMAN, Problème de la mesure de la pauvreté aux Etats-Unis, Economie Appliquée, n°1-2, 1971, pp.55-77.

- (15) Semaines Sociales de France 57ème session, Dijon 1970 : Les pauvres dans les sociétés riches, Lyon, 1971, Chronique sociale de France, 234 p.
- (16) Varii auctores, Pauvres et pauvreté dans les sociétés riches, Economie et humanisme n°174, Mai Juin 1967, pp.4-81.
- (17) Varii auctores, Les groupes à revenus modestes et les moyens de traiter leurs problèmes, Paris, O.C.D.E., 1969, 311 p.
- (18) Varii auctores, Les pauvres dans les sociétés riches, Recherche Sociale, CRES, n°30, juillet Août 1970, 68 p.
- (19) D. WEDDERBURN, Le problème de la pauvreté dans les pays avancés, Economie Appliquée, n°1-2 1971, pp.29-53.

b) Ouvrages en langue anglaise

- (1) S.M. MILLER, The future of inequality, New -York, London, Basic books S.M. MILLER and P.M. ROBY, 1970, 270 p.
- (2) Varii auctores, Poverty in America, A book of readings, Ann Arbor, 1969 L.A. Ferman, The University of Michigan Press, 670 p.
- (3) J.G. SCOVILLE, Perspectives on Poverty and Income Distribution. Lexington, Massachusetts, Toronto, London, 1971, D.C. Heath, 1971, 312 p.
- (4) B. STEIN, The economics of poverty and public welfare, New-York, London, Basic Books, 1971, 211 p.

II - LA PAUVRETE ET LES INEGALITES EN AGRICULTURE

a) Ouvrages et articles en français :

- (1) D.R. BERGMANN, Le problème agricole - Tome I - Les revenus, Paris, INRA, 1972.
- (2) P. DAUCE, G. JEGOUZO, Y. LAMBERT, La formation des enfants d'agriculteurs et leur orientation hors de l'agriculture ; résultats d'une enquête exploratoire en Ille-et-Vilaine ; Rennes, Janvier 1971, INRA, 94 p.
- (3) A. FEL, La pauvreté dans l'agriculture française - Economie appliquée, n°1-2, 1971, pp. 299-316.
- (4) G. JEGOUZO, L'exode agricole - Etude socio-économique, Paris, 1972, La documentation française, 36 p.
- (5) J. KLATZMANN, Les politiques agricoles. Paris, PUF, 1972, 224 p.
- (6) M. LATIL, L'évolution du revenu agricole. A. Colin, 1956, 378 p.
- (7) J. MILHAU, La paupérisation de l'agriculture en France et dans le monde. Cahiers de l'I.S.E.A. - Progrès et Agriculture Série AG, n°1, Suppl. 122, Février 1962, pp. 49-84.

- (8) O.C.D.E., Les faibles revenus dans l'agriculture, Paris, 1964, 580 p.
- (9) J.P. WAMPACH, Aspects économiques de la pauvreté au Québec, Economie Rurale n°77, Juillet - septembre 1968, pp.3-17.

b) Ouvrages ou articles en langue anglaise

- (10) D.E. HATHAWAY, Government and Agriculture, New-York, London, Macmillan 1966 (2ème édit.), 412 p. (plus particulièrement le chap. 6: Poverty in Agriculture).
- (11) President's National Advisory Commission on Rural Poverty, The People left behind, Washington, U.S. Government Printing office, septembre 1967, 160 p.
- (12) Th. W. SCHULTZ, Reflections on Poverty within Agriculture, The Journal of Political Economy, n°1, February 1950, pp.1-15.
- (13) Varii auctores, Rural Poverty, American Journal of Agricultural economics, vol. 50, n°5, décembre 1968, pp. 1351-1382.
-

Liste des figures

- n°1 - Résultat brut d'exploitation par actif familial (moyenne 1967 et 1968 par département)
- n°2 - Les logements des exploitants agricoles en 1965 : degré de confort selon la surface de l'exploitation.
- n°3 - * par région de programme de logements les plus confortables et les moins confortables, en 1965.
- n°4 - Inégalités selon les familles agricoles dans le montant de leur patrimoine total (cas de l'Eure-et-Loir et de l'Ille-et-Vilaine en 1965).
- n°5 - Echelle des âges moyens de fin d'études par catégorie socio-professionnelle (population de 30 à 44 ans).
- n°6 - Proportion de chefs d'exploitation de niveau de formation 2 et 3, et RBE moyen par actif familial, par département en 1967.
- n°7 - Mortalité infantile par région pour les agriculteurs (générations 1959, 1960).

Liste des tableaux

- Tableau n°1 - Effectifs de la population des ménages d'exploitants agricoles, de salariés agricoles et d'anciens agriculteurs selon la catégorie socio-professionnelle individuelle au RGP de 1968 pour la France entière.
- Tableau n°2 - Ressources brutes (impôts directs déduits) par personne, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, en 1956, 1962 et 1965.
- Tableau n°3 - Revenus par personne en 1965 selon la catégorie sociale.
- Tableau n°4 - Indice du revenu brut d'exploitation agricole par actif familial et du revenu brut par habitant, par région-programme, en 1967.
- Tableau n°5 - Distribution des exploitations selon le RBE/exploitation en 1967.
- Tableau n°6 - Résultat net d'exploitation par unité travailleur annuelle familiale (UTAF), en 1971, selon l'orientation technico-économique, la classe de surface des exploitations et la circonscription.
- Tableau n°7 - Résultats nets moyens d'exploitations/UTAF inférieurs à 12 000 F, par circonscription, orientation technico-économique et classe de surface des exploitations.
- Tableau n°8 - Répartition des salariés agricoles permanents à temps complet selon le salaire mensuel et la catégorie socio-professionnelle, en avril 1970.
- Tableau n°9 - Montant des retraites des anciens agriculteurs en 1967 : sommes versées à des personnes seules ou vivant avec leur conjoint seulement.
- Tableau n°10 - Consommation et propension moyenne à consommer des exploitants agricoles d'Ille-et-Vilaine et Eure-et-Loir (1965).
- Tableau n°11 - Indice de disparité de consommation moyenne par UC, en 1970, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.
- Tableau n°12 - Consommation moyenne par UC, en 1970, selon le lieu de résidence.
- Tableau n°13 - Consommation totale et non alimentaire par catégorie de ménages en 1956 et 1970.
- Tableau n°14 - Enquête O.S.C.E., Distribution des ménages d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles selon la consommation totale et par U.C.
- Tableau n°15 - Enquête O.S.C.E., Caractéristiques des groupes de ménages d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles.
- Tableau n°16 - Enquête O.S.C.E., Dépense par U.C. nette des agriculteurs et des ouvriers agricoles, par catégorie de ménages, en % de la moyenne des agriculteurs.

- Tableau n°17 - Enquête O.S.C.E., Privations absolues des agriculteurs pauvres (écart à la moyenne des agriculteurs, en F/U.C. nette).
- Tableau n°18 - Part de l'autoconsommation et de l'autofourniture dans la consommation totale des agriculteurs et des ouvriers agricoles.
- Tableau n°19 - Part de l'alimentation dans la consommation totale des agriculteurs et des ouvriers agricoles.
- Tableau n°20 - Part de l'autoconsommation dans la consommation alimentaire chez les agriculteurs et les ouvriers agricoles.
- Tableau n°21 - Vétusté, surpeuplement, inconfort des logements des familles agricoles.
- Tableau n°22 - Ille-et-Vilaine : le dénuement de l'habitat selon la surface de l'exploitation et le statut d'occupation (1970).
- Tableau n°23 - L'absence de biens d'équipement ménager.
- Tableau n°24 - Capital par exploitation, selon l'orientation technico-économique, la classe de surface et la circonscription, en 1970.
- Tableau n°25 - Le patrimoine des familles agricoles d'Eure-et-Loir et Ille-et-Vilaine.
- Tableau n°26 - Diplômes d'enseignement général des chefs d'exploitation et aides familiaux masculins, en 1968.
- Tableau n°27 - % de chefs d'exploitation, sans activité extérieure à leur exploitation, qui sont sans formation agricole et n'ont qu'une formation générale primaire (classement des régions selon l'ordre décroissant).
- Tableau n°28 - Population née en 1918 et après : enseignement de plus haut niveau suivi selon la catégorie socio-professionnelle du père.
- Tableau n°29 - Finistère : âge de sortie de l'école primaire, des enfants d'agriculteurs, selon la taille de la famille et selon la dimension de l'exploitation des parents.
- Tableau n°30 - Finistère : situation scolaire, à 16 et 18 ans, des enfants d'agriculteurs, selon la taille de la famille et selon la dimension de l'exploitation des parents.
- Tableau n°31 - Dépenses brutes de santé en 1956 et 1970.
- Tableau n°32 - Dépenses, en 1970, en soins médicaux et en soins personnels non médicaux, selon la catégorie sociale (en F par personne).
- Tableau n°33 - Nombre d'actes médicaux, produits, analyses ou séances, pour 100 personnes et par an, selon la catégorie sociale.
- Tableau n°34 - Consommation de soins médicaux, par U.C. nette, chez les agriculteurs en 1963.
- Tableau n°35 - Mortalité infantile des générations 1950 et 1951 par catégorie sociale du père.

- Tableau n°36 - Bretagne : mortalité infantile des générations 1962 à 1967 selon le milieu social du père.
- Tableau n°37 - Mortalité différentielle en France entre 1955 et 1960 : survivants à 70 ans de 1 000 hommes à 35 ans.
- Tableau n°38 - Finistère : âge d'entrée dans l'agriculture (générations 1945 à 1948).
- Tableau n°39 - Durée moyenne du travail principal des actifs masculins, selon la catégorie socio-professionnelle, en République Fédérale d'Allemagne, en 1965-66.
- Tableau n°40 - Taux annuels moyens d'augmentation des prix, en France, de 1949 à 1971.
- Tableau n°41 - Indice de disparité des transferts moyens par ménage en 1965.
- Tableau n°42 - Montant des cotisations sociales agricoles versées en 1971, par un ménage d'exploitant, pour sa propre protection, selon la tranche de revenu cadastral de l'exploitation.
-